



**RAPPORT DE SURVEILLANCE
MULTILATERALE 2024 ET PERSPECTIVES 2025 -
2026**

AVANT-PROPOS

Après la production de deux rapports biennaux pendant la période 2020 – 2023, la Commission de la CEMAC a renoué avec la production d'un rapport annuel qui est un outil essentiel du suivi de la coordination des politiques économiques nationales avec la politique monétaire commune.

La préparation du Rapport de Surveillance Multilatérale 2024 et Perspectives 2025 – 2026 s'est faite dans un contexte mondial marqué par une évolution contrastée, avec d'un côté les réorientations majeures en matière de politiques publiques et commerciales, et de l'autre un vent favorable caractérisé par une dynamique baissière de l'inflation et une poursuite de l'assouplissement des conditions financières mondiales.

Au niveau régional, le contexte est marqué par : (i) la tenue des élections dans un certain nombre de pays, (ii) la conclusion en faveur du Tchad en juillet 2025 d'un nouveau programme avec le FMI, (iii) la prorogation du programme de référence de la Guinée Equatoriale, (iii) ainsi que la persistance des tensions sécuritaires dans quelques poches de conflit avec son corollaire l'afflux des réfugiés et des déplacés.

A la faveur principalement d'un raffermissement des moteurs internes de l'économie régionale, la CEMAC a enregistré un nouveau redressement de sa croissance en 2024, après une baisse en 2023. Aussi, les déséquilibres macroéconomiques se sont quelque peu résorbés en 2024, en relation avec la poursuite de la mise en œuvre des réformes contenues dans les programmes des Etats membres avec le FMI, ainsi que le maintien d'une politique monétaire prudente.

S'agissant des perspectives macroéconomiques de la CEMAC pour 2025 et 2026, elles sont globalement favorables. La croissance se consoliderait en relation principalement avec le dynamisme du secteur hors pétrole, soutenu notamment par les performances de l'agriculture et le développement des infrastructures dans certains pays de la Sous-Région.

En dépit de ces perspectives économiques favorables portées essentiellement par le dynamisme de l'activité économique non pétrolière, la situation macroéconomique de la CEMAC demeurerait fragile puisque ne reposant pas sur des fondamentaux solides. L'accent devrait ainsi être porté sur l'amélioration de la convergence dans la Sous-Région et l'implémentation des réformes visant la diversification de l'économie, l'amélioration du climat des affaires et l'approfondissement de l'intégration régionale.

Le présent Rapport de surveillance multilatérale fait, pour l'année 2024, l'évaluation de la situation économique et financière de la CEMAC et de l'état de la convergence. En outre, il dresse les perspectives économiques et financières de la CEMAC pour les années 2025 et 2026 et fait le point sur l'état des relations entre les Etats membres et les Institutions Financières Internationales, les mesures de redressement engagées et celles devant faire l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de la mise en œuvre des programmes des Etats membres avec le FMI, ainsi que d'autres mesures de politique régionale destinées à soutenir lesdits programmes.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
LISTE DES SIGLES.....	6
RÉSUMÉ.....	8
Introduction.....	14
1. Environnement économique international.....	16
1.1 Croissance économique	17
1.2 Évolution des prix à la consommation	19
1.3 Conditions monétaires et financières	20
1.4 Évolution des prix des matières premières	21
2. Situation économique et financière de la CEMAC en 2024 et Perspectives pour 2025 et 2026	23
2.1 Secteur réel	24
2.2 Prix	28
2.3 Finances publiques	29
2.4 Balance des paiements	32
2.5 Situation monétaire	35
2.6 Situation du secteur bancaire.....	35
2.7 Marché des capitaux.....	37
2.8 Perspectives macroéconomiques de la Communauté pour 2025 et 2026	39
3. État de la convergence dans la Communauté.....	43
3.1 État de conformité en 2022 et 2023 aux critères de convergence de la CEMAC	44
3.2 Critères de second rang de la surveillance multilatérale	49
4. État des relations de la CEMAC avec les institutions Financières internationales.....	54
4.1 Communauté	55
4.2 Au niveau des Etats membres	58
Orientations de mesures de politique économique	64
Orientations générales de mesures de politique économique	65
Orientations spécifiques de mesures de politique économique	71
Annexe 1 : Situation économique et financière des pays membres.....	75
1. CAMEROUN.....	76
2. CENTRAFRIQUE.....	81
3. CONGO	85
4- GABON	92
5.- GUINÉE EQUATORIALE.....	96
6. TCHAD	105
Annexe 2 : Statistiques économiques.....	110
Annexe 3 : Méthodologie de calcul du Solde Budgétaire de Référence.....	128
Bibliographie.....	133

TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEMAC	13
Tableau 2: Évolution du taux d'inflation, du stock de la dette publique et du Solde Budgétaire de Référence.....	47
Tableau 3 : Résultats définitifs de la Surveillance Multilatérale dans la CEMAC pour l'année 2024...	48
Tableau 4 : Évolution de quelques indicateurs de surveillance multilatérale de 2019 à 2026	53
Tableau 5: Vue d'ensemble de l'économie mondiale, PIB et Prix à la consommation (variation annuelle)	111
Tableau 6: Évolution des cours des matières premières	111
Tableau 7: CEMAC, Produit Intérieur Brut (Taux de croissance annuelle, en %)	112
Tableau 8: CEMAC, Produit Intérieur Brut (contribution à la croissance, en %)	112
Tableau 9: CEMAC, Produit Intérieur Brut (structure, en %)	113
Tableau 10: CEMAC, Ressources et Emplois (Taux de croissance annuelle, en %)	113
Tableau 11: CEMAC, Ressources et Emplois (Contribution à la croissance, en %)	114
Tableau 12: CEMAC, Ressources et Emplois (Structure du PIB, en %)	114
Tableau 13: CEMAC, Inflation (moyenne annuelle, en %)	115
Tableau 14: CEMAC, Produit Intérieur Brut (PIB) par secteur (en milliards de FCFA)	116
Tableau 15: CEMAC, Ressources et Emplois (en milliards de FCFA)	117
Tableau 16: CEMAC, Tableau des Opérations Financières des États (en milliards de FCFA)	118
Tableau 17: CEMAC, Balance des paiements (en milliards de FCFA)	119
Tableau 18: CEMAC, Situation monétaire (en milliards de FCFA)	120
Tableau 19: CEMAC, Synthèse des opérations financières de l'État et principaux indicateurs macroéconomiques	121
Tableau 20: CAMEROUN, Synthèse des opérations financières de l'État et principaux indicateurs macroéconomiques	122
Tableau 21: CENTRAFRIQUE, Synthèse des opérations financières de l'État et principaux indicateurs macroéconomiques	123
Tableau 22: CONGO, Synthèse des opérations financières de l'État et principaux indicateurs macroéconomiques	124
Tableau 23: GABON, Synthèse des opérations financières de l'État et principaux indicateurs macroéconomiques	125
Tableau 25: GUINEE-EQUATORIALE, Synthèse des opérations financières de l'État et principaux indicateurs macroéconomiques	126
Tableau 25: TCHAD, Synthèse des opérations financières de l'État et principaux indicateurs macroéconomiques	127
Tableau 26: Calcul détaillé du solde budgétaire de référence de la CEMAC pour 2021	132

GRAPHIQUES

Graphique 1: Croissance du PIB dans les pays avancés	17
Graphique 2: Croissance du PIB dans les pays émergents et en développement	19
Graphique 3: Évolution des prix à la consommation dans les pays avancés, pays émergents et en développement et en Afrique Subsaharienne	20
Graphique 4: Évolution des indices des cours des matières premières	22
Graphique 5 : Croissance du PIB sous régional	24
Graphique 6 : Contribution à la croissance sous régionale	25
Graphique 7 : Évolution des taux de croissance des	27
Graphique 8 : Contribution des composantes	28
Graphique 9 : Évolution de l'inflation dans la Sous-Région	29
Graphique 10 : Évolution de la structure des dépenses courantes	30
Graphique 11 : Évolution de la structure des dépenses en capital	31
Graphique 12 : Évolution des principaux soldes des finances publiques pour	32
Graphique 13 : Évolution de la Balance Commerciale	33
Graphique 14 : Évolution de la Balance Courante (en % du PIB)	34

SIGLES

AN	Assemblée Nationale
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BCE	Banque Centrale Européenne
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Études Économiques (Congo)
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CONADEG	Commission Nationale de Diversification de l'Économie Gabonaise
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
DGECN	Direction Générale de l'Économie et des Comptes Nationaux (Guinée Équatoriale)
DGSEE	Direction Générale des Statistiques et des Études Économiques (Gabon)
DSCE	Document pour la Stratégie de Croissance et l'Emploi (Cameroun)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECAM4	4 ^e Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
FCR	Facilité de Crédit Rapide
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales (Centrafrique)
INS	Institut National de la Statistique (Cameroun)
ISSD	Initiative de Suspension du Service de la Dette
INSEE	Institut National des Statistiques et Études Économiques
INSEED	Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (Tchad)
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MEC	Mécanisme Élargi de Crédit
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PER/CEMAC	Programme Économique Régional de la CEMAC
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PREF-CEMAC	Programme de Réformes Économiques et Financières de la CEMAC Plan
PSGE	Stratégique Gabon Émergent
PTC	Programme Triennal de Convergence
SBR	Solde Budgétaire de Référence
SHT	Société des Hydrocarbures du Tchad

SNH	Société Nationale des Hydrocarbures (Cameroun)
SONARA	Société Nationale de Raffinage (Cameroun)
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TEC	Tarif Extérieur Commun
WEO	World Economic Outlook

RÉSUMÉ

Selon les **Perspectives de l'économie mondiale**, publiées en octobre 2025 par le FMI, l'**économie mondiale** connaîtrait un léger ralentissement de sa croissance en 2025, en lien avec un impact moins considérable que prévu des réorientations majeures en matière de politiques publiques et commerciales. La croissance mondiale reviendrait à 3,2% en 2025 et à 3,1% en 2026, contre 3,3% en 2024. Elle resterait toutefois très en retrait de sa moyenne de 3,7% observée sur les deux décennies ayant précédé la survenue de la pandémie de la Covid-19 en 2020.

Sur le front des prix, la désinflation se poursuivrait malgré la résurgence des pressions dans certains pays. Après 6,9% en 2023 et 5,8% en 2024, l'inflation mondiale reviendrait à 4,2% en 2025 et à 3,7% en 2026. Cette dynamique serait en relation avec un ralentissement de la demande, une baisse des prix de l'énergie et une amélioration des conditions financières mondiales grâce à la conclusion de certains accords commerciaux. Dans de nombreux pays, les taux d'inflation retrouveraient les valeurs visées par les banques centrales dès 2025. Toutefois, la désinflation serait freinée par les effets de la guerre commerciale, en dépit de la poursuite des politiques monétaires expansionnistes par plusieurs grandes banques centrales.

S'agissant des évolutions économiques, monétaires et financières de la CEMAC, en 2024, l'activité économique s'est de nouveau confortée avec une **croissance** de 2,7% contre 1,8% en 2023, expliquée par le redressement du secteur non pétrolier qui a enregistré une progression de 3,2%, après 2,0% un an auparavant, témoignant d'un raffermissement des moteurs internes de l'économie régionale.

L'activité économique dans le secteur pétrolier s'est contractée de 0,2% après une progression de 0,8% en 2023, en lien avec le net recul de la production pétrolière, particulièrement au Congo et au Tchad suite au déclin de certains champs et des contraintes techniques persistantes. Pour sa part, le secteur hors pétrole s'est redressé, soutenu par le dynamisme du secteur secondaire, notamment dans le BTP et les industries manufacturières.

Sur le front des prix à la consommation, le taux d'inflation annuel moyen s'est replié dans la CEMAC pour s'établir à 4,1% en 2024, après 5,6% en 2023, traduisant une normalisation progressive des tensions inflationnistes, dont le niveau demeure néanmoins supérieur à la norme communautaire fixée à 3%.

Le niveau élevé de l'inflation a résulté de la flambée des prix des combustibles et des denrées alimentaires, qui ont connu une forte accélération avec la survenue du conflit russo-ukrainien. Les pressions inflationnistes au niveau de la CEMAC s'expliquent aussi bien par les facteurs internes (révisions des prix à la pompe au Cameroun et au Tchad en début 2024, perturbations climatiques au Tchad et au nord du Cameroun, frictions logistiques et persistances des problèmes sécuritaires) que par les facteurs externes (coûts du fret maritime élevés, transmission des chocs sur certaines matières premières et pression de plus en plus forte de la demande au Tchad suite à l'afflux de réfugiés soudanais).

Au niveau des finances publiques, dans un contexte principalement marqué par des efforts accrus de mobilisation des recettes budgétaires et d'optimisation des dépenses publiques, la gestion des finances publiques de la Communauté en 2024 a été négativement impactée par la baisse en volume

des exportations de pétrole couplée avec un repli du cours du pétrole brut, qui a induit une diminution significative des recettes pétrolières. Toutefois, cette baisse a été compensée par le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières grâce à des mesures de réformes initiées par les États membres, pour certains dans le cadre des programmes avec le FMI.

De leur côté, les dépenses budgétaires ont poursuivi leur tendance haussière dans tous les Etats membres (+10,4%). Comme corollaire de ces diverses évolutions, le solde budgétaire global, base engagements, dons compris, de la Communauté, est ressorti déficitaire à 0,7% du PIB, comparé à un excédent de 1,0% du PIB enregistré en 2023. Le déficit de ce solde a été observé dans tous les Etats membres, à l'exception du Congo.

Pour ce qui est de la dette publique, il a été observé une amélioration du taux d'endettement (stock de la dette globale rapporté au PIB) qui est revenu de 52,0% en 2023 à 51,5% en 2024. Toutefois, il s'est établi au-delà du plafond communautaire de 70% dans deux pays, à savoir le Congo (94,9%) et le Gabon (72,8%).

Du côté des échanges extérieurs, la balance courante de la CEMAC, transferts publics inclus, a enregistré un excédent de 0,3% du PIB en 2024, après un déficit de 0,2% du PIB en 2023. Cette évolution s'explique principalement par une légère amélioration des termes de l'échange de 2,3%, après une baisse de 18,2% observée en 2023. Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire à 368,2 milliards en 2024.

La situation monétaire de la CEMAC à fin 2024 a été marquée par une progression notable des principaux agrégats monétaires, traduisant à la fois le dynamisme du financement de l'économie et la consolidation de la position extérieure de la Sous-Région. En effet, la masse monétaire s'est accrue de 10,0%, pour atteindre 20 958,5 milliards, sous l'effet de l'expansion du crédit à l'économie et du renforcement des avoirs extérieurs nets. Aussi, le taux de couverture extérieure de la monnaie est remonté à 74,9% à fin décembre 2024, contre 71,9% un an plus tôt.

Pour ce qui est de la **situation du secteur bancaire de la CEMAC**, comportant 56 banques en activité en 2024, la qualité du portefeuille de crédits des banques de la Sous-Région s'est légèrement dégradée avec un taux de créances en souffrance qui est remonté à 16,2%, contre 16,0% en 2023.

En outre, la trésorerie nette des banques de la CEMAC est ressortie excédentaire de 8 245 milliards (33% du total du bilan) à fin décembre 2024, soit une augmentation de 10,2% sur douze mois. Toutefois, près de la moitié des emplois de trésorerie des banques (48,8%) a été dédiée à la souscription des titres publics en 2024. L'exposition du secteur bancaire au risque souverain a poursuivi en 2024 sa progression enclenchée depuis l'avènement du choc pétrolier. Elle s'est établie à 32% du total des actifs bancaires en 2024, après 31% en 2023, 23,5% en 2019 et 10% en 2015. Cette exposition a dépassé 50% du total des actifs dans plusieurs banques en 2024.

Toutefois, la surexposition du secteur bancaire au risque souverain contribue pour le moment substantiellement à la rentabilité dudit secteur. Le résultat net agrégé des banques de la CEMAC a cru de 12,6% en 2024 pour se hisser à 449,8 milliards. Néanmoins, la persistance d'un noyau dur de banques déficitaires a continué à être observé en 2024, en relation notamment avec leur sous-capitalisation.

Le traitement de bon nombre de banques en difficulté, notamment en situation de sous-capitalisation, demeure lent et difficile du fait de la mise en œuvre insuffisante des résolutions de la COBAC par les Autorités nationales concernées.

S'agissant de l'évolution des marchés de capitaux de la CEMAC, elle a été contrastée en 2024 au niveau de ses deux grandes composantes que sont le marché des titres publics et le marché financier.

Le marché des titres publics a été caractérisé en 2024 par : *(i)* la poursuite du dynamisme des opérations sur les marchés primaire et secondaire, *(ii)* la baisse des taux de couverture des émissions et *(iii)* l'accroissement des coûts des émissions pour l'ensemble des instruments mobilisés par les Trésors publics.

L'encours des titres publics s'est accru de 16% en 2024 pour atteindre 7 437,3 milliards à fin décembre 2024, soit 9,6% du PIB de la CEMAC. Cet accroissement a été enregistré pour tous les encours des titres émis par les Trésors nationaux à l'exception de celui de la Guinée Equatoriale.

En dépit de cette dynamique, le coût moyen des ressources s'est renchéri en 2024 pour se hisser à 7,57%, contre 7,51% en 2023. Par type d'instruments, le taux d'intérêt moyen pondéré des Bons de Trésor Assimilables (BTA) a atteint 6,73% en 2024, après 6,39% en 2023. Par contre, le rendement moyen des Obligations de Trésor Assimilables (OTA) a légèrement fléchi pour revenir à 8,72% en 2024 contre 8,91% un an auparavant, en dépit d'une proportion toujours conséquente des décotes pratiquées sur ledit marché.

Le marché interbancaire en 2024 a poursuivi sa trajectoire expansive enclenchée en février 2021, avec une part importante des opérations collatéralisées et une évolution à la hausse de ses principaux taux de référence.

Les taux d'intérêt moyen pondérés (TIMP) à 7 jours des opérations du marché interbancaire, aussi bien en blanc que collatéralisées, se sont renchéris en 2024. Le TIMP à 7 jours des opérations en blanc est passé de 6,04 % en 2023 à 6,39 % en 2024, tandis que le TIMP à 7 jours des opérations de pension-livrée a progressé de 5,65 % en 2023 à 6,16% en 2024.

Le marché financier a été caractérisé en 2024 par une évolution en demi-teinte, notamment avec la baisse de la capitalisation boursière sur le compartiment des actions, le dynamisme des transactions du marché secondaire et la progression de l'encours des obligations. La capitalisation boursière s'est repliée en 2024 pour s'établir à 442,9 milliards après avoir atteint 450,3 milliards en 2023.

Sur le compartiment obligataire, l'encours global des obligations a cru de 14,6% en 2024 pour se hisser à 1 489,9 milliards. Ce compartiment reste dominé par les obligations souveraines qui ont représenté 77,8% de l'encours total en 2024, soit 1 159,2 milliards.

Au niveau du marché secondaire, aucune valeur n'a été introduite sur le marché en ce qui concerne le compartiment actions qui enregistre 06 valeurs (entreprises) à la cote de la BVMAC.

Pour ce qui est du compartiment des obligations, 09 titres ont été admis en 2024 à la cote, dont six souverains et trois émis par la BDEAC.

Au niveau des intermédiaires du marché financier et autres intervenants, bien qu'en nombre croissant depuis la fusion physique effective en juillet 2019 des deux marchés financiers jadis existants en zone CEMAC, les teneurs de comptes et organismes de garantie restent faiblement représentés, soulignant des opportunités d'approfondissement du marché.

S'agissant de la conformité aux critères de convergence de la CEMAC, elle s'est légèrement améliorée en 2024. La Communauté a ainsi observé deux critères de convergence sur quatre, à savoir ceux relatifs au solde budgétaire de référence et au taux d'endettement, contre un seul critère en 2023.

Par pays, le Cameroun, la RCA et la Guinée Equatoriale ont respecté deux critères de convergence. Il s'agit de ceux portant sur le solde budgétaire de référence et le taux d'endettement au Cameroun et en Guinée Equatoriale, et les critères relatifs à l'inflation et au taux d'endettement en RCA. Le Congo, le Gabon et le Tchad ont, pour leur part, respecté un seul critère de convergence, à savoir le critère relatif au solde budgétaire de référence au Congo, celui afférant à l'inflation au Gabon et le critère portant sur l'endettement au Tchad.

En ce qui concerne l'état de conformité aux normes requises pour les critères de second rang de la surveillance multilatérale, comme en 2023, aucun pays de la CEMAC n'a respecté en 2024 les normes portant sur le taux de pression fiscale et la masse salariale.

S'agissant de l'état de la coopération entre les Etats membres et le FMI, l'année 2024 a été caractérisée par la poursuite des discussions dans le cadre de l'exécution des programmes financiers du Cameroun, de la République Centrafricaine et du programme de référence de la Guinée Equatoriale. Pour les autres pays, le programme de la République du Congo s'est achevé le 12 mars 2025 avec la conclusion de la sixième et dernière revue. Le Congo a ainsi exécuté sans interruption jusqu'à son achèvement, pour la première fois de son histoire, un programme soutenu par le FMI. S'agissant du Gabon et du Tchad, leurs programmes respectifs ont expiré courant 2024 sans la conclusion de l'ensemble des revues. Le Tchad a conclu un nouvel accord avec le FMI en juillet 2025 au titre de la Facilité Élargie de Crédit. Le Programme de référence de la Guinée Equatoriale, mis en place en juin 2024, a fait l'objet d'une prorogation pour une durée supplémentaire d'un an. Au Gabon, les échanges avec le FMI sont maintenus au titre de l'article IV des Statuts de ladite Institution.

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026, l'activité économique de la CEMAC se consoliderait, avec une croissance qui s'établirait à 2,7%, avant de remonter à 3,4% en 2026.

En matière d'orientations générales de mesures de politique économique, dans le contexte actuel, les enjeux pour les Etats membres de la CEMAC résident dans :

- la consolidation de la viabilité des finances publiques : à cet égard, des efforts devraient être poursuivis en vue de consolider les acquis en matière de consolidation budgétaire et ramener le solde budgétaire de référence sur une trajectoire compatible avec les objectifs de constitution des marges budgétaires et de réduction du poids de la dette ;
- le maintien de la stabilité du secteur financier, passant par la réduction de l'exposition du secteur bancaire au risque souverain et la redynamisation du marché financier sous régional ;
- le renforcement de la position extérieure de la CEMAC à travers notamment l'extension de

l’application rigoureuse, appropriée et judicieuse de la Réglementation des changes à tous les acteurs de la Sous-Région, y compris le secteur des industries extractives, et l’opérationnalisation de la stratégie communautaire d’import-substitution des produits du cru de la CEMAC ;

- o l’accélération de la transformation structurelle de la zone, passant notamment par l’amélioration du climat des affaires, l’accélération de la mise en œuvre et de la mise en service des projets intégrateurs prioritaires de la CEMAC et l’intensification de l’implémentation des Plans Nationaux de Développement tout en veillant à leurs impacts sur la soutenabilité du cadre macroéconomique.

Rapport de Surveillance Multilatérale 2024 et perspectives 2025 - 2026

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques de la CEMAC

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance (en %)								
PIB aux prix constants	2,4	-1,6	1,8	3,1	1,8	2,7	2,7	3,4
Secteur pétrolier	5,8	-1,5	-8,8	-0,3	0,8	-0,2	-1,7	1,9
Secteur non pétrolier	1,6	-1,6	2,9	3,7	2,0	3,2	3,4	3,6
Contribution à la croissance								
Secteur pétrolier	1,0	-0,2	-0,8	-0,1	0,2	0,0	-0,2	0,2
Secteur non pétrolier	1,4	-1,4	2,6	3,2	1,6	2,8	2,9	3,2
Demande intérieure	1,6	-6,5	6,5	3,9	2,4	2,3	0,1	1,8
Demande extérieure nette	0,7	4,9	-4,7	-0,8	-0,7	0,4	2,6	1,5
Inflation (en %)	2,0	2,2	1,6	5,6	5,6	4,1	2,7	2,3
Finances publiques (en % du PIB)								
Recettes totales	16,8	14,6	14,6	18,7	18,9	17,6	17,7	17,3
Recettes pétrolières	6,8	4,9	5,6	10,0	8,4	6,6	5,9	5,4
Recettes non pétrolières	10,0	9,7	9,0	8,7	10,5	11,0	11,8	11,9
Recettes fiscales	9,3	8,8	8,3	8,1	9,3	9,7	10,4	10,4
Recettes non fiscales	0,7	0,9	0,7	0,6	1,1	1,3	1,5	1,4
Dépenses totales	17,5	17,6	16,4	16,6	18,4	18,9	18,6	18,1
Dépenses courantes	12,4	13,3	12,7	13,0	14,4	14,5	13,2	12,9
Dépenses en capital	5,1	4,4	3,6	3,7	4,0	4,4	5,4	5,2
Solde budgétaire primaire	2,8	0,3	1,2	4,9	3,4	2,0	2,9	3,2
Solde budgétaire de référence	-2,3	-1,8	-1,9	-2,9	-1,9	-0,9	0,5	0,0
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris	-0,1	-1,9	-1,2	2,5	1,0	-0,7	-0,3	-0,2
Secteur extérieur (en % du PIB)								
Solde du compte courant, (transf publics inclus)	0,2	0,0	1,3	4,6	-0,2	0,3	-3,7	-3,4
Compte de capital et des opérations financières	-0,2	-1,5	-2,9	-1,3	0,9	0,2	4,0	4,3
Solde global de la balance des paiements	-0,2	-1,8	-1,4	2,4	0,0	0,5	0,3	0,8
Monnaie (variation annuelle en %)								
Avoirs extérieurs nets	5,8	-30,8	-30,7	118,5	7,5	11,5	13,3	24,9
Créances nettes sur les Etats	30,7	40,1	29,4	6,0	12,1	5,3	2,1	-4,4
Crédits à l'économie	-3,6	5,1	12,0	7,8	6,8	19,5	10,7	12,5
Masse monétaire (M2)	6,1	12,0	12,6	13,7	9,0	10,0	11,2	9,5
Taux de Couverture Extérieure de la Monnaie	67,1	63,6	64,0	73,1	71,9	74,9	72,9	72,7

Source : Commission de la CEMAC, BEAC et Etats membres

INTRODUCTION

La surveillance multilatérale constitue un pilier central de la gouvernance économique en zone CEMAC. Elle permet d'évaluer la trajectoire des économies nationales, d'anticiper les risques et de formuler des recommandations de politique économique en cohérence avec les objectifs communautaires.

Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre et constitue un instrument d'aide à la décision pour le Conseil des Ministres et le Comité de Pilotage du PREF-CEMAC. Il fournit une lecture actualisée de la conjoncture régionale et des États membres pris individuellement en 2024 et projette les perspectives 2025-2026.

Ce document a été rédigé à la suite des informations recueillies au cours de la tournée sur la Surveillance Multilatérale effectuée entre avril et mai 2025, de la tournée de la programmation monétaire pour la mise à jour des agrégats macroéconomiques tenue en août 2025, ainsi que d'autres informations obtenues des Cellules Nationales de Surveillance Multilatérale et de la BEAC, la COBAC, la COSUMAF et le GABAC.

Il est structuré en cinq parties :

- la première présente l'évolution de l'environnement économique international en 2024 et les perspectives pour 2025-2026 ;
- la deuxième analyse la situation économique et financière de la Communauté en 2024 et ses perspectives à moyen terme ;
- la troisième évalue l'état de conformité des États membres aux critères de convergence de la CEMAC en 2024 ;
- la quatrième fait le point sur les relations de la Communauté et de ses États membres avec les Institutions financières internationales ; et
- enfin, la cinquième propose des orientations de politique économique.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL¹

¹ Les chiffres sur l'environnement économique international sont issus des Perspectives de l'économie mondiale révisées par le FMI en octobre 2025.

L'économie mondiale se consoliderait en 2025, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2024 et 2023. Cette tendance se maintiendrait en 2026. Ainsi, la croissance mondiale se situerait à 3,2% en 2025 et 3,1% en 2026, après 3,3% en 2024 et 3,5% en 2023.

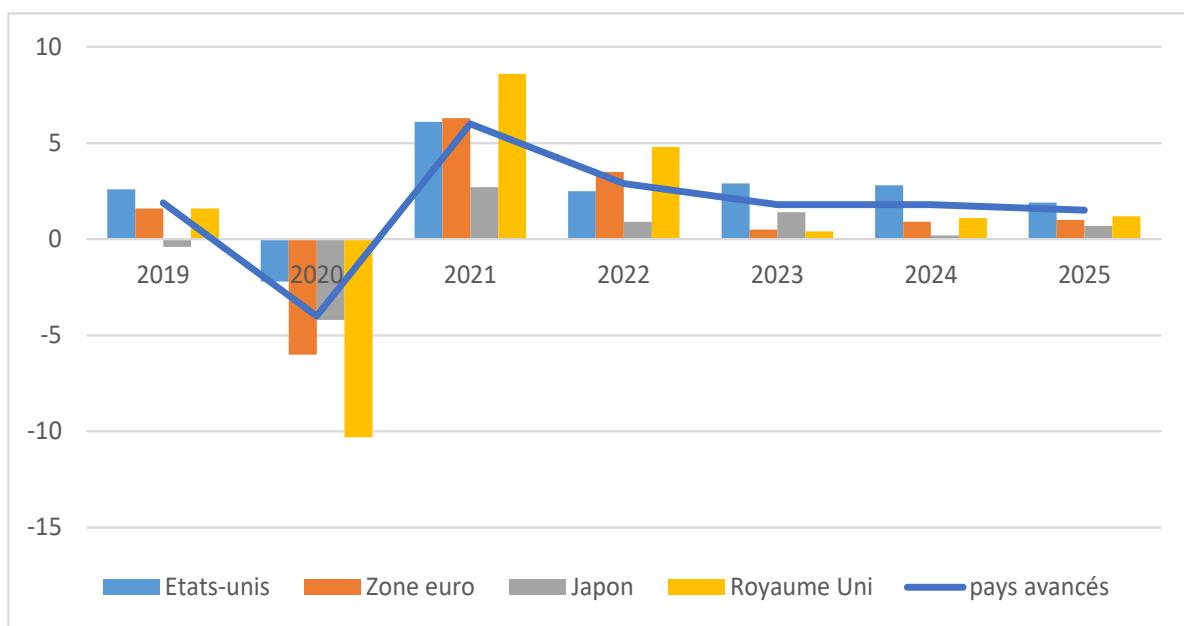
1.1 Croissance économique

L'activité économique mondiale a continué de progresser en 2024, mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente. Tandis que dans les pays avancés, la croissance est restée stable en 2024 par rapport à 2023, elle était moins robuste dans le groupe des pays émergents et en développement, en lien avec le ralentissement observé en Chine et en Inde.

La croissance mondiale s'est établie à 3,3% en 2024 contre 3,5% en 2023. En prévision, elle s'établirait à 3,2% en 2025 et 3,1% en 2026.

Dans les pays avancés, la croissance s'est maintenue à 1,8% en 2024, affichant une évolution équivalente avec l'année précédente. Trois dynamiques distinctes peuvent être observées entre l'année 2023 et 2024 et permettent de classer les pays en trois sous-groupes. Le premier est celui des pays ayant connu un affermissement de l'activité, au rang desquels les pays de la zone euro (+0,9%) et le Royaume uni (+1,1%). Le deuxième sous-groupe est celui des pays ayant connu une dynamique similaire ou presque, à savoir les Etats Unis (+2,8%), l'Italie (0,7%) et le Canada (+1,6%). Le dernier sous-groupe est constitué de pays dans lesquels la croissance a fortement baissé, à l'exemple de l'Allemagne (-0,2%).

Graphique 1: Croissance du PIB dans les pays avancés



Source : WEO, MAJ juillet 2025

Aux États-Unis, l'activité économique a continué à être soutenue, bien qu'en léger repli, portée notamment par l'augmentation des dépenses de consommation et des dépenses de capital. La hausse de la consommation est imputable à la montée des salaires réels des ménages à faible revenu. La croissance s'est ainsi établie à 2,8% en 2024 contre 2,9% en 2023. Cette dynamique

connaitrait un ralentissement en 2025 avec une croissance de 2,0%, imputable à la politique budgétaire restrictive, la politique commerciale agressive marquée par le relèvement des droits de douanes et le refroidissement du marché de l'emploi.

Dans la zone euro, l'activité a connu un léger rebond en 2024 pour s'établir à 0,9% après 0,5% en 2023. Aussi, on observe des disparités entre les pays de la zone. **L'Allemagne**, première économie poursuit sa spirale négative avec une deuxième année consécutive de récession qui s'est traduite par une croissance de -0,2% en 2024. Le pays devrait renouer avec la croissance en 2025 (+0,2%) grâce au redressement de la consommation, à la faveur d'une hausse des salaires réels et de la mise en œuvre d'une politique budgétaire expansionniste. En **France**, la croissance a également ralenti entre 2023 et 2024 revenant de 1,6% à 1,1%. En **Espagne**, l'activité demeure robuste, avec une croissance se situant à 3,2%, portée par l'investissement.

Au Japon, l'activité s'est fortement contractée, revenant de 1,4% en 2023 à 0,2% en 2024. Cela est attribuable aux perturbations temporaires du côté de l'offre, notamment dans le secteur automobile, et la baisse de certains facteurs conjoncturels ayant stimulé l'activité en 2023, tels que les activités de tourisme. Cependant, l'activité devrait être plus vigoureuse en 2025 pour se situer à 1,1% portée, par la hausse de la consommation privée.

Au Royaume uni, l'activité a connu un net rebond, passant de 0,4% en 2023 à 1,1% en 2024, imputable à la hausse de la demande intérieure qui a bénéficié des effets de la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2025 (+1,3%).

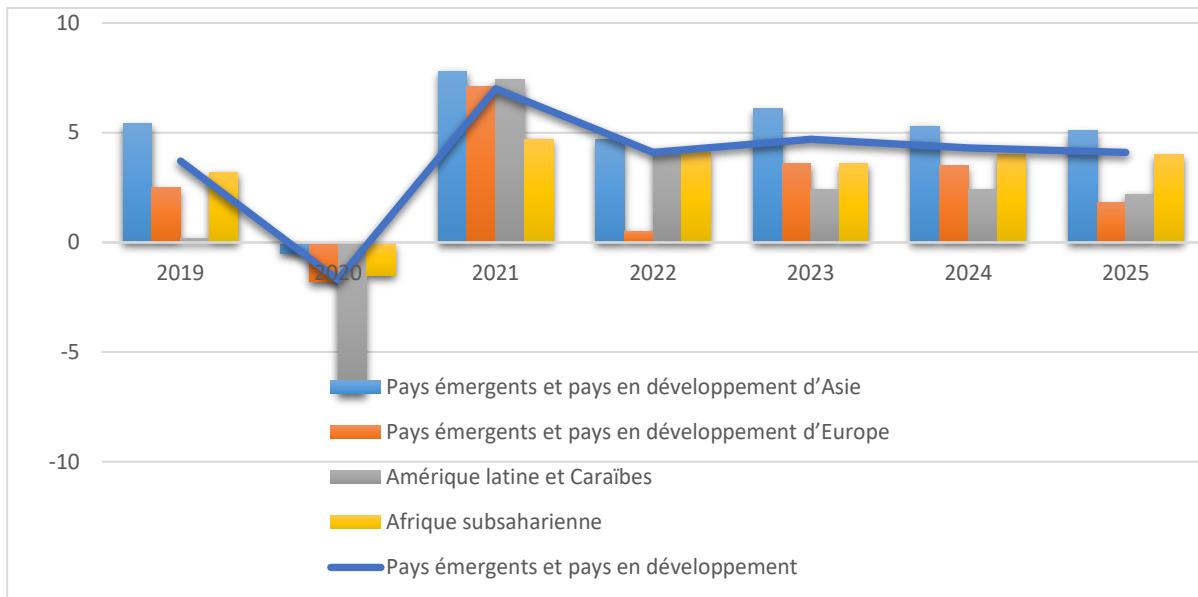
Dans les pays émergents et en développement, la croissance a été moins vigoureuse, passant de 4,7% en 2023 à 4,3% en 2024, bien que des disparités existent entre les différentes catégories de pays. Cette tendance devrait se maintenir durant les prochaines années avec une croissance qui se consoliderait à 4,2% en 2025 et 4,0% en 2026.

Dans les pays en développement et les pays émergents d'Asie, la croissance a ralenti, revenant de 6,1% en 2023 à 5,3% en 2024. **En Chine,** la croissance est revenue de 5,4% en 2023 à 5,0% en 2024. Malgré les difficultés du secteur immobilier et la baisse de la consommation des ménages, l'économie a été portée par les exportations. La croissance se situerait à 4,8% en 2025 et 4,2% en 2026. S'agissant de **l'Inde**, l'activité s'est fortement contractée, revenant de 9,2% en 2023 à 6,5% en 2024. Cette évolution resterait légèrement stable en 2025 et 2026, avec un taux de croissance qui se situerait à 6,6% en 2025 et 6,2% en 2026.

En Afrique subsaharienne, la croissance a continué sa progression, passant de 3,6% en 2023 à 4,1% en 2024, portée par l'amélioration de l'offre et des conditions météorologiques meilleures par rapport à l'année précédente. Elle demeurerait stable en 2025, avant de se consolider à 4,4% en 2026. Au **Nigéria**, le taux de croissance a progressé, passant de 2,9% en 2023 à 4,1% en 2024. Il s'agit du taux de croissance le plus élevé depuis 2014. Cela est notamment imputable à une accélération de l'activité dans le secteur pétrolier et gazier, dans les

secteurs de la technologie de l'information et de la communication ainsi que dans la finance. En **Afrique du Sud**, le ralentissement de l'activité s'est poursuivi, la croissance étant revenue de 1,9% en 2022 à 0,8% en 2023 et à 0,5% en 2024. Cette baisse s'explique principalement par les incertitudes qui impactent les investissements privés et la consommation des ménages. Néanmoins, cette croissance repartirait à la hausse à 1,1% en 2025 et 1,2% en 2026.

Graphique 2: Croissance du PIB dans les pays émergents et en développement



Source : WEO, MAJ Juillet 2025

1.2 Évolution des prix à la consommation

Le ralentissement de l'inflation débuté en 2023, s'est poursuivi en 2024. Ainsi, l'inflation est revenue de 8,7% en 2022 à 6,6% en 2023 puis 5,8% en 2024. Cette baisse est principalement imputable au resserrement de la politique monétaire dans la plupart des pays qui s'est traduit notamment par un relèvement des taux d'intérêt et une réduction des programmes d'achats d'actifs. Le recul des pressions inflationnistes en 2024 s'est matérialisé à travers une baisse généralisée des prix des produits hors alimentation et énergie, contrairement à 2023 où la baisse était principalement imputable à la diminution des cours des combustibles. Cette dynamique baissière de l'inflation devrait se poursuivre en 2025 (4,2%) et 2026 (3,7%). Dans de nombreux pays, les taux d'inflation pourraient retrouver les valeurs visées par les banques centrales dès 2025.

Dans les **pays avancés**, l'inflation a enregistré un net recul, revenant de 4,6% en 2023 à 2,6% en 2024. Ce recul a conduit les banques de ces pays à assouplir progressivement leur politique monétaire.

Aux **Etats-Unis**, après le pic de 6,4% observé en 2022, l'inflation a connu un renversement de tendance revenant de 3,7% en 2023 à 2,5% en 2024. Cela est imputable à la baisse de la demande globale, dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance.

Au Japon, l'inflation avait augmenté en 2023 pour se situer à 3,2%, constituant une exception parmi les pays avancés. En 2024, l'inflation a ralenti à 2,7%. Il est projeté un taux d'inflation de 3,3% en 2025 et 2,1% en 2026.

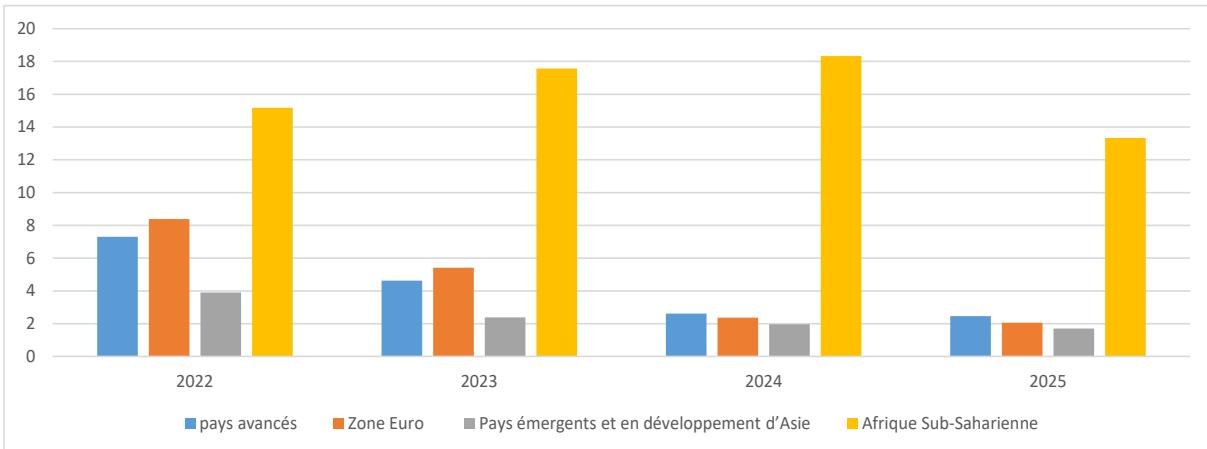
En **zone euro**, la baisse de l'inflation est encore plus prononcée. Elle est revenue de 5,4% en 2023 à 2,4% en 2024. L'inflation a baissé dans tous les pays à l'exception de la Belgique où elle est passée de 2,3% en 2023 à 4,3% en 2024.

Dans les **pays émergents et en développement d'Asie**, En Chine, l'inflation est restée très faible et s'est maintenue à 1,9% en 2024, conséquence de la poursuite du resserrement de la politique monétaire entamée en 2022. Aussi, les situations des différents pays émergents sont toutefois très contrastées. Dans les pays émergents d'Asie, l'inflation est basse parce que de nombreux pays de la région ont réagi tôt en durcissant leur politique monétaire et en mettant en place des contrôles des prix.

L'Afrique Subsaharienne est l'une des rares régions du monde dans laquelle l'inflation a progressé entre 2023 et 2024. Elle s'est située à 20,3% en 2024 contre 17,6% en 2023. Cela est notamment imputable à deux principales économies qui ont vu leur inflation croître en 2024 à savoir l'Angola et le Nigéria. Pour l'Angola, cette évolution est due à la détérioration du kwanza par rapport au dollar et aux chocs sur l'offre agricole qui n'a pas pu satisfaire la demande nationale. Tandis qu'au Nigéria, la principale cause est la forte hausse des produits alimentaires et des boissons alcoolisées qui sont principalement importés et qui ont pâti de la baisse du naira.

En perspective, l'inflation demeurerait élevée en 2025 (13,1%), mais en net repli par rapport à 2024, favorisée par la baisse des cours des denrées alimentaires et l'amélioration des chaînes d'approvisionnement.

Graphique 3 : Évolution des prix à la consommation dans les pays avancés, pays émergents et en développement et en Afrique Subsaharienne



Source : WEO, MAJ avril 2025

1.3 Conditions monétaires et financières

Les conditions financières mondiales ont connu un durcissement en 2022 pour lutter contre l'inflation induite par le conflit russo-ukrainien. Ce durcissement s'est matérialisé à travers une augmentation des taux d'intérêt et une réduction des programmes d'achats d'actifs.

Néanmoins, en 2023, du fait du retournement de la dynamique de l'inflation et pour éviter la contraction de leurs économies, les principales banques centrales ont débuté un assouplissement monétaire qui s'est accéléré en 2024. Ces banques centrales ont ainsi réduit leurs principaux taux d'intérêt. De la sorte, au Canada, le taux est revenu de 5% en 2023 à 3,25% en 2024. Dans la zone euro, la BCE a abaissé son taux de dépôt de 4 % en 2023 à 3 % en 2024. Aux Etats unis, le taux directeur de la Réserve fédérale a été réduit de 1%, revenant de la fourchette cible de FED Funds de 5,25/5,50 % en 2023 à 4,25/4,50 % en 2024. Au Japon en revanche, la Banque Centrale a relevé ses taux directeurs à deux reprises pour les situer à 0,5%. Il convient de souligner que ces taux d'intérêt demeurent supérieurs à ceux qui prévalaient avant la covid-19.

L'assouplissement monétaire a contribué à maintenir des conditions financières accommodantes et à écarter les risques pour la stabilité financière à court terme. Cela a permis de relâcher la pression sur les pays émergents, dont les monnaies se sont appréciées par rapport au dollar ; contribuant ainsi à l'amélioration des conditions financières. Cette situation a également contribué à réduire les pressions inflationnistes importées et permettra à ces pays de poursuivre plus facilement leur propre trajectoire de désinflation.

Dans les pays émergents notamment d'Asie, la politique monétaire a été davantage accommodante. En Chine, épargnée par le choc inflationniste, les taux directeurs étaient maintenus depuis 2018. Toutefois, plusieurs baisses de taux directeurs ont eu lieu en 2024. Dans les pays tels que la Thaïlande, la Corée du Sud l'objectif était davantage de limiter la pression sur leur devise. En Amérique latine, la baisse des taux d'intérêt a été très prononcée en 2024 au Chili et en Colombie, avec des baisses de plus de 3 points de pourcentage, pour finir l'année à respectivement 5% et 9,5%. En revanche, la banque centrale brésilienne s'est singularisée au 2^{ème} semestre 2024 en arrêtant son cycle d'assouplissement et en reprenant les hausses de taux à cause de l'accélération de l'inflation et des anticipations dans le domaine.

En Afrique subsaharienne, le resserrement de la politique monétaire s'est maintenu et devrait se poursuivre en 2025, car même si l'inflation a baissé, elle est demeurée encore élevée et supérieure aux cibles dans de nombreux pays.

En perspective, un léger resserrement des conditions financières mondiales pourrait être observé en 2025. Les conditions financières pourraient de nouveau se durcir, notamment si les marchés réagissent négativement à la détérioration des perspectives de croissance et à la montée de l'incertitude.

1.4 Évolution des prix des matières premières

Les cours de l'énergie ont connu une chute en 2024, alors que la demande mondiale d'énergie a grimpé de 2,2%. Cette hausse de la demande a été portée par l'essor du numérique, l'électrification des transports et le boom des énergies renouvelables et devrait continuer de s'accélérer dans les années à venir.

Après la forte augmentation des **cours du pétrole brut** observée en 2022, avec des pics autour de 99 dollars le baril de Brent, les cours ont connu une baisse significative en 2023 où le prix moyen du Brent s'est établi à environ 82,3 dollars, enregistrant une diminution d'environ 17%

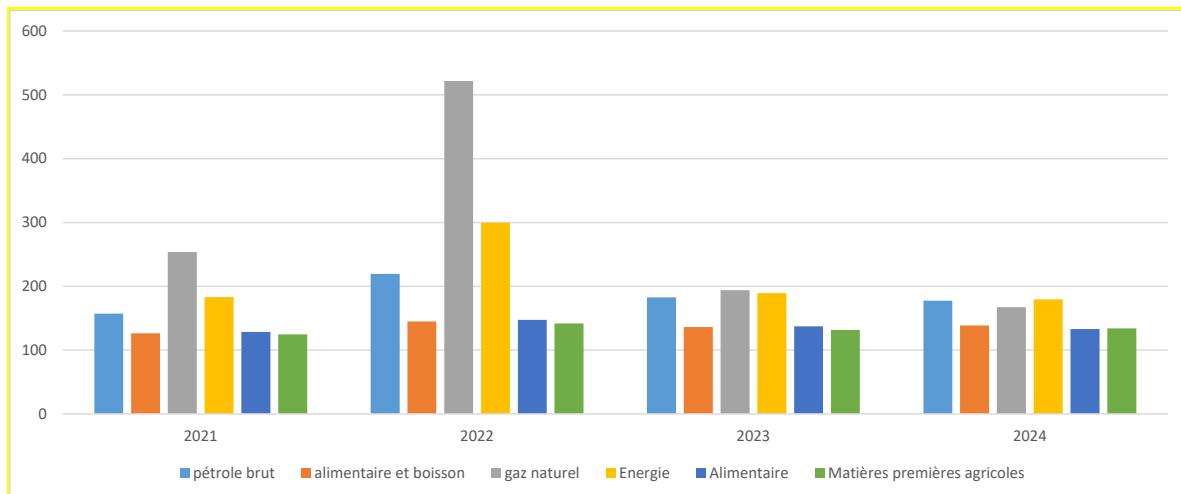
par rapport à l'année précédente. En 2024, le prix moyen du pétrole brut a été légèrement inférieur à celui de 2023, se maintenant autour de 79,9 dollars, avec une dynamique marquée par une baisse des prix au début de l'année, suivie d'une légère remontée puis d'une stabilisation. Cette baisse des prix est due à la faible demande mondiale, en particulier en Chine, à la diversification de la production pétrolière et l'amélioration de l'offre de pétrole par les pays de l'OPEP.

En 2024, les **cours du gaz naturel**, sont restés en dessous de ceux observés en 2023 en raison des niveaux de stockage mondiaux élevés, une demande plus faible et l'augmentation du GNL en Europe. Cette évolution est également le fait des ajustements des flux commerciaux observés, notamment une remontée des prix en Europe en lien avec les tensions géopolitiques et une forte consommation hivernale.

Les **prix des métaux** sont restés stables en 2024. Toutefois, des risques haussiers subsistent, du fait notamment du conflit au Moyen-Orient et de son impact sur l'approvisionnement énergétique.

Les cours des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC ont régressé en 2024, tirés principalement par le recul des cours des hydrocarbures. Cette tendance pourrait se poursuivre en 2025 en raison de l'atténuation des effets de la crise russo-ukrainienne et de l'augmentation de l'offre globale des produits.

Graphique 4 : Évolution des indices des cours des matières premières



Source : WEO, MAJ avril 2025

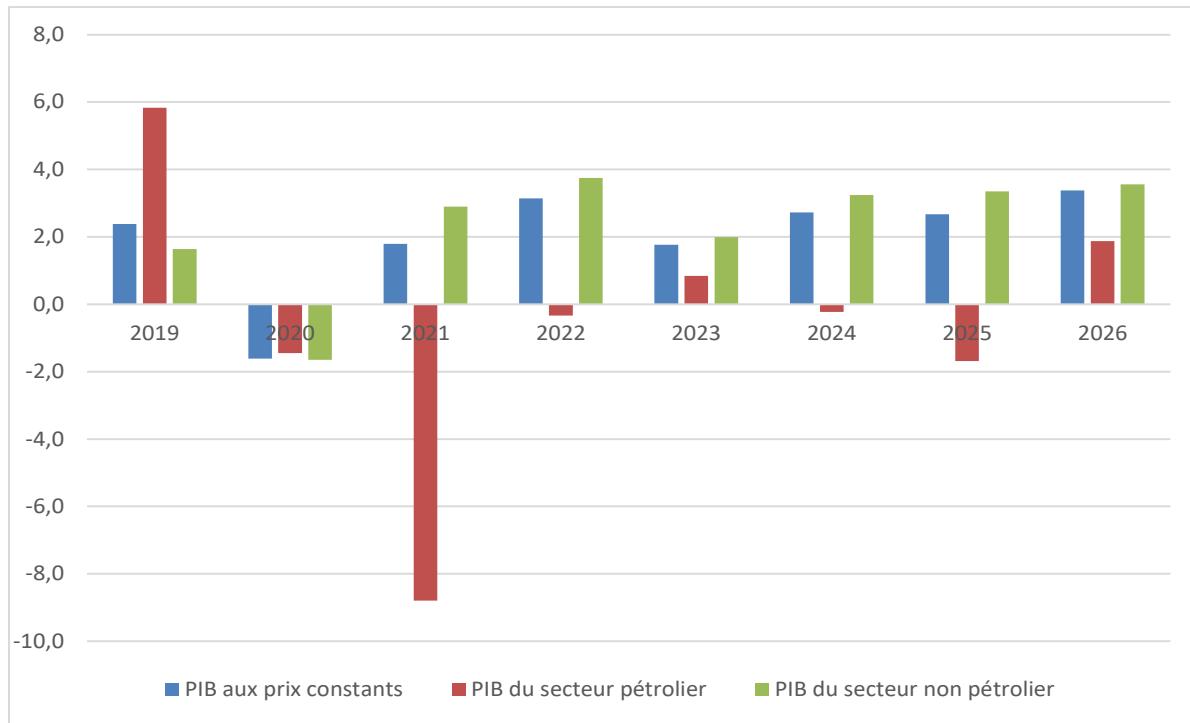
**2. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CEMAC EN 2024 ET PERSPECTIVES POUR
2025 ET 2026**

En 2024, la situation macroéconomique des Etats membres de la CEMAC s'est caractérisé par une légère consolidation de l'activité économique, avec une croissance moyenne de 2,7% alors qu'elle était de 1,8% en 2023, expliquée par le redressement du secteur non pétrolier qui a crû de 3,2%. Pour sa part, bien que demeurant toujours au-dessus de la norme communautaire, le taux d'inflation annuel moyen s'est replié dans la CEMAC pour s'établir à 4,1% en 2024, après 5,6% en 2023. Le solde budgétaire global, base engagements, dons compris, de la Communauté, est ressorti déficitaire à 0,7% du PIB, comparé à un excédent de 1,0% du PIB enregistré en 2023. Au niveau des échanges extérieurs, la balance courante de la CEMAC, transferts publics inclus, a enregistré un excédent de 0,3% du PIB en 2024, après un déficit de 0,2% du PIB en 2023, à la faveur d'une légère amélioration des termes de l'échange de 2,3%, après une baisse de 18,2% observée en 2023. Enfin, la situation monétaire a été marquée par une progression notable des principaux agrégats monétaires, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établissant à 74,9% à fin décembre 2024, contre 71,9% un an plus tôt.

2.1 Secteur réel

En 2024, l'embellie de l'activité économique a résulté du redressement du secteur non pétrolier qui a enregistré une progression de 3,2%, après 2,0% un an auparavant, reflétant ainsi un raffermissement de la demande intérieure.

Graphique 5 : Croissance du PIB sous régional



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

Concernant le secteur pétrolier, son activité s'est contractée de 0,2% comparée à +0,8% en 2023. Cette contre-performance de l'activité pétrolière découle du net recul de la production pétrolière, particulièrement au Congo et au Tchad, en liaison avec le déclin de certains champs et des contraintes techniques persistantes. La Guinée Equatoriale demeure fortement dépendante de l'or noir, en dépit d'une baisse tendancielle des volumes extraits. Le Gabon, quant à lui, a

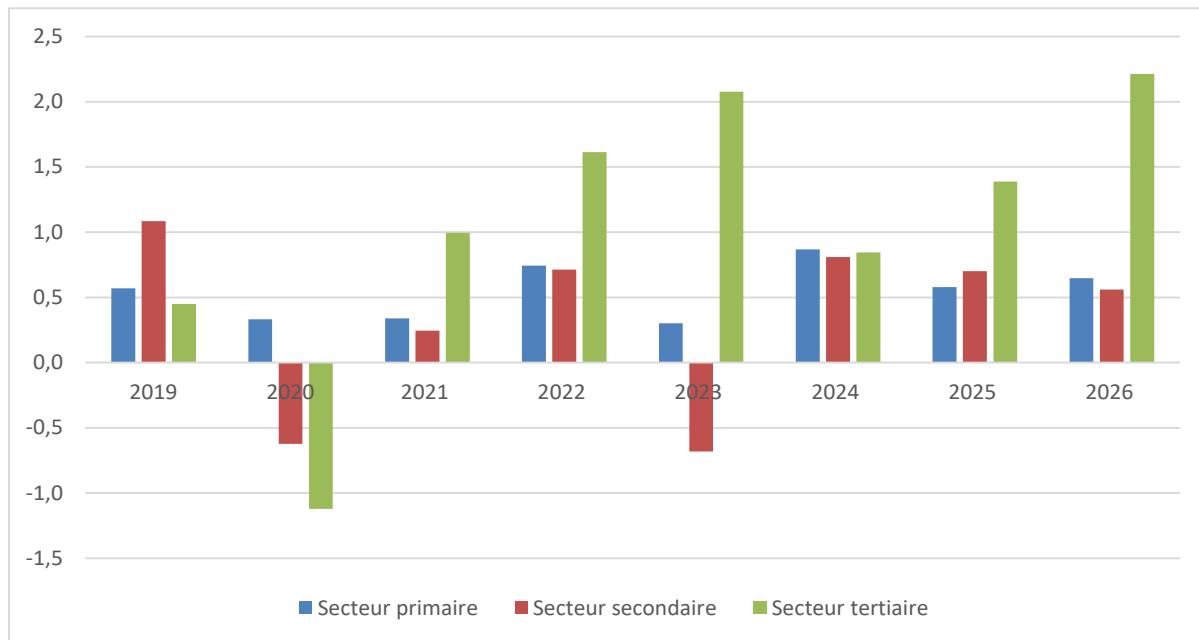
bénéficié d'une reprise progressive de sa production grâce à de nouveaux investissements réalisés dans le pays. Du côté des mines, les bonnes performances du manganèse et de l'or avec l'entrée en production de quatre nouvelles sociétés minières en Centrafrique, ont contribué à cette dynamique favorable.

Globalement, la décomposition sectorielle de la croissance montre que le redressement de l'activité économique en 2024 a été induit par tous les secteurs.

Le secteur primaire a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,9 point, grâce à la bonne tenue de l'agriculture vivrière, notamment au Cameroun et en Centrafrique où la stabilisation de la situation sécuritaire a favorisé une reprise des activités. L'agriculture de rente a bénéficié de l'embellie de la production au Cameroun, encouragée par la hausse des cours internationaux du cacao et du café, et en Centrafrique, malgré les conditions climatiques défavorables et des contraintes logistiques qui ont perturbé l'activité cotonnière. Par ailleurs, la sylviculture a marqué le pas, notamment au Cameroun, en Centrafrique et au Congo, en raison d'un repli de la demande asiatique.

Le secteur tertiaire a apporté 0,9 point à la croissance en 2024, en léger recul par rapport à 2023 (2,3 points). Le commerce a été porté par la reprise des échanges intra et extrarégionaux, ainsi que par une demande intérieure soutenue. Les services financiers ont poursuivi leur expansion, stimulés par la progression du crédit à l'économie. Le transport et les télécommunications ont également affiché une amélioration notable, en particulier au Cameroun et au Gabon, grâce à des investissements dans les infrastructures portuaires et numériques. Enfin, le tourisme a amorcé une reprise progressive au Cameroun et au Gabon, mais reste freiné en Centrafrique et au Tchad par des contraintes sécuritaires encore un peu élevées.

Graphique 6 : Contribution à la croissance sous régionale



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

Enfin, le secteur secondaire a modérément contribué à la croissance (avec une contribution de 0,7 point en 2024 après un apport négatif de 0,5 point en 2023). Cette contribution traduit le

dynamisme observé dans les activités du BTP et des industries manufacturières. Par rapport aux industries extractives, au Cameroun, la mise en service du barrage de Nachtigal a renforcé la production énergétique et stimulé les activités industrielles, en particulier dans les cimenteries et les unités de transformation du cacao. Au Gabon, la croissance a profité des investissements dans la transformation locale, tandis qu'au Congo, l'industrie manufacturière s'est appuyée sur une demande intérieure soutenue en boissons et produits alimentaires, malgré des contraintes énergétiques et des pénuries de carburant. Le BTP est resté un pilier important, tiré par les programmes publics d'infrastructures, notamment en Guinée Equatoriale et au Tchad, où la réalisation de projets routiers et énergétiques a soutenu l'activité. Toutefois, les limites en approvisionnement énergétique et les retards de financement ont continué de brider le potentiel du secteur dans plusieurs pays.

Par pays, la croissance se présente de la manière suivante :

Au Cameroun, la croissance a été de 3,5% en 2024 contre 3,2% l'année précédente. L'activité économique a été portée par l'agriculture de rente (cacao, café), le dynamisme des services et la mise en service du barrage de Nachtigal.

En République Centrafricaine, la croissance demeure encore modeste (1,8% contre 1,0% en 2023), mais on observe une reprise des activités agricoles et minières, favorisée par une amélioration progressive du contexte sécuritaire.

Au Congo, il est à relever une contraction persistante de la production pétrolière, malgré une bonne tenue des industries manufacturières et des services qui a permis à la croissance de passer de 1,1% en 2023 à 1,5% en 2024.

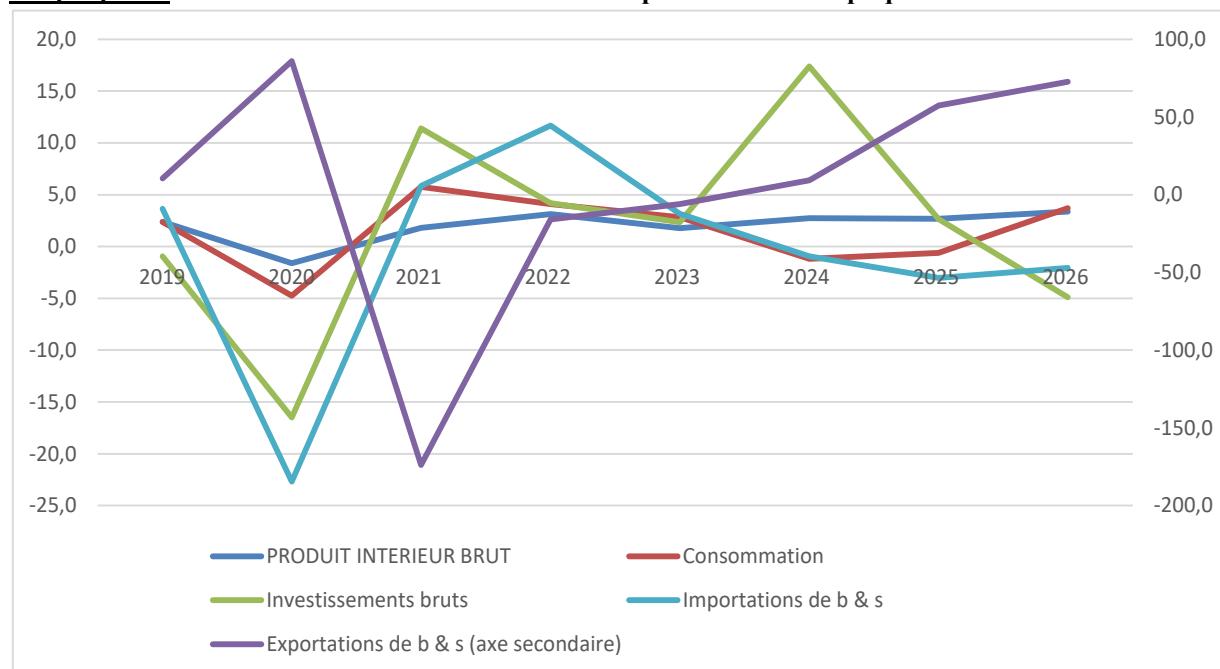
Au Gabon, l'activité économique est marquée par une reprise progressive du secteur pétrolier, grâce à des investissements pour optimiser la production des champs matures, et un certain dynamisme au niveau industriel, notamment dans les cimenteries et la transformation du bois. En conséquence, la croissance a été de 3,2% en 2024 contre 2,2% en 2023.

En Guinée Equatoriale, l'économie nationale demeure fortement dépendante du pétrole, dont la baisse continue obère la croissance du pays, malgré la progression de l'investissement public et de certaines branches de services. Néanmoins, une croissance positive de 0,7% a été observée en 2024, après une contraction de l'activité de 5,9% en 2023.

Au Tchad, l'économie a enregistré un certain ralentissement, avec un taux de croissance revenu de 4,0% en 2023 à 2,6 % en 2024. Le maintien d'une croissance positive a résulté du dynamisme du secteur non pétrolier, qui a néanmoins été confronté à des défis tels que les inondations, les effets de la crise soudanaise et le ralentissement de la croissance du secteur primaire.

Du côté de la demande, la croissance des activités économiques en 2024 a été tirée par la demande intérieure à hauteur de 2,3 points dont 3,3 points pour l'investissement brut, tandis que les exportations nettes ont contribué à hauteur de 0,4 point.

Graphique 7 : Évolution des taux de croissance des composantes du PIB optique demande



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

L'investissement a été le principal moteur de la demande intérieure avec une contribution à la croissance de 3,3 points en 2024, résultant principalement de la poursuite des grands chantiers d'infrastructures, notamment au Tchad, en Guinée Equatoriale et au Cameroun. En particulier, les investissements privés ont participé fortement à la croissance, traduisant à la fois la poursuite des projets dans le secteur pétrolier et le renforcement de l'investissement productif hors hydrocarbures, notamment dans l'industrie et les services.

La consommation a obéré la croissance à hauteur de 0,9 point en 2024, résultant principalement de la contraction de la consommation privée (contribution de -3,1 points) alors que l'apport de la consommation publique s'est situé à 2,2 points.

S'agissant du commerce extérieur, les exportations nettes ont apporté 0,3 point à la croissance, en rapport principalement avec l'augmentation en volume des exportations.

Graphique 8 : Contribution des composantes de la demande à la croissance sous régionale



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

2.2 Prix

Sur le front des prix à la consommation, l'analyse de l'évolution des prix en 2024 met en évidence un repli du taux d'inflation moyen communautaire, qui s'est établi à 4,1% en 2024, après 5,6% en 2023, traduisant une normalisation progressive des tensions inflationnistes, dont le niveau demeure néanmoins supérieur à la norme communautaire fixée à 3%.

Le niveau élevé de l'inflation a résulté de la flambée des prix des combustibles et des denrées alimentaires qui ont connu une forte accélération avec la survenue du conflit russo-ukrainien. Les pressions inflationnistes au niveau de la CEMAC ont été également soutenues en 2024 par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar.

Ce niveau s'explique aussi bien par les facteurs internes (révisions des prix à la pompe au Cameroun et au Tchad début 2024, perturbations climatiques au Tchad et au nord du Cameroun, frictions logistiques et persistances des problèmes sécuritaires) que par les facteurs externes (coûts du fret maritime élevés, transmission des chocs sur certaines matières premières et pression de plus en plus forte de la demande au Tchad suite à l'afflux de réfugiés soudanais).

Par pays, tous les Etats membres de la CEMAC, à l'exception de la Centrafrique et du Gabon, ont connu des taux d'inflation au-delà de la norme communautaire de 3%.

Les évolutions des prix en 2024 par pays (moyenne annuelle) se présentent comme suit :

Au Cameroun, l'inflation s'est normalisée à 4,5% contre 7,4% en 2023.

La Centrafrique est l'un des deux pays revenus sous la norme communautaire en 2024 avec un taux d'inflation de 1,5% (3,0% en 2023), dans un contexte d'amélioration graduelle des conditions d'approvisionnement liée à la consolidation de la situation sécuritaire.

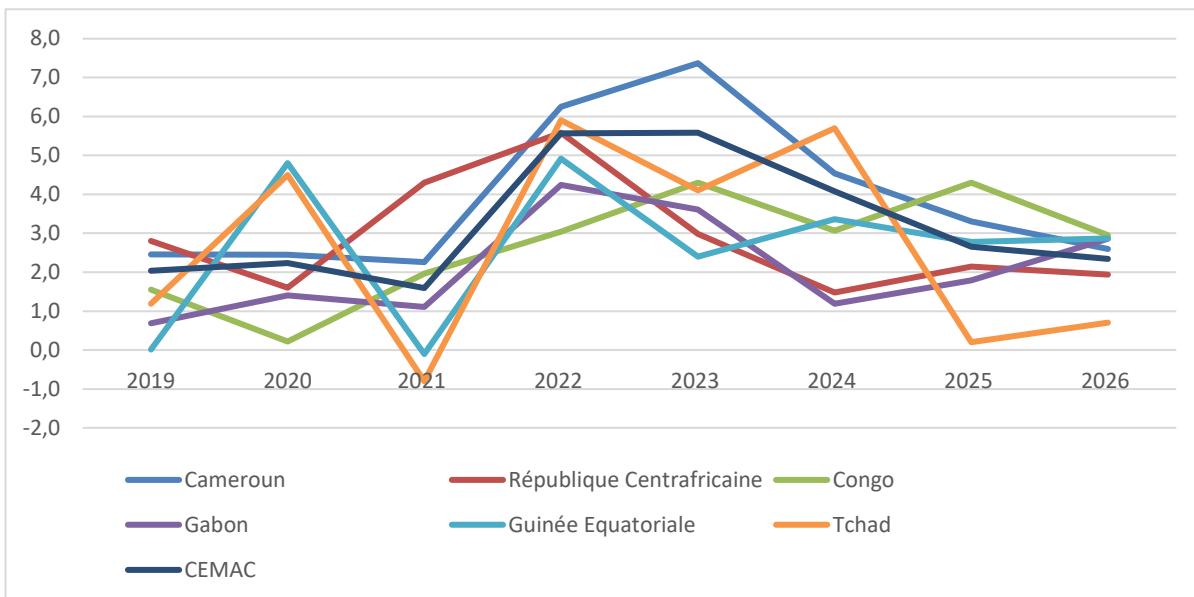
Au Congo, le reflux graduel des tensions inflationnistes s'est poursuivi, avec un taux d'inflation de 3,1% en 2024 contre 4,3% en 2023, favorisé par les mesures ciblées telles que les allègements sur produits de base et intrants agricoles qui ont participé à contenir les hausses.

Au Gabon, il est observé un retour du taux d'inflation sous la norme communautaire avec 1,2% en 2024 comparé à 3,6% en 2023. La désinflation a été tirée par les mesures de lutte contre la vie chère et la baisse des coûts de transport et le recul du poste « logement, eau, électricité, gaz... », avec une forte contraction des prix du gaz (-13,0%).

En Guinée Equatoriale, les tensions inflationnistes se sont accrues à 3,4% en 2024 contre 2,4% en 2023, liées notamment aux coûts élevés des services de transport.

Au Tchad, l'inflation a encore augmenté en 2024, pour atteindre 5,7% en 2024 contre 4,1% en 2023. Cette hausse s'explique principalement par celle des prix des produits alimentaires résultant d'une augmentation de la demande, en raison de l'afflux des réfugiés en provenance du Soudan et de la contraction de l'offre des produits alimentaires occasionnée par la mauvaise campagne agricole et des dysfonctionnements de certaines chaînes d'approvisionnement (en provenance du Soudan et du Nigéria) ainsi que des comportements spéculatifs de certains opérateurs économiques.

Graphique 9 : Évolution de l'inflation dans la Sous-Région



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

2.3 Finances publiques

Dans un contexte principalement marqué par des efforts accrus de mobilisation des recettes budgétaires et malgré la baisse en volume des exportations de pétrole qui a induit une diminution significative des recettes pétrolières, la gestion des finances publiques de la communauté a été impactée en 2024 par une mobilisation accrue des recettes fiscales non pétrolières, grâce à des mesures de réforme initiées par les États membres, pour certains dans le cadre des programmes avec le FMI.

En effet, les recettes budgétaires se sont stabilisées autour de 13 561,7 milliards, malgré la forte progression des recettes non pétrolières (+13,0%) qui ont malheureusement été contrebalancées par le recul des recettes pétrolières (-16,1%).

Au Cameroun, les recettes non pétrolières ont augmenté de 8,5% à 4 301,7 milliards, en lien avec la bonne tenue de l'activité économique et les réformes engagées par la Direction Générale des Impôts, en termes de dématérialisation et d'élargissement de l'assiette fiscale.

En Centrafrique, les recettes non pétrolières ont progressé de 14,9% à 155,5 milliards, en rapport essentiellement avec la digitalisation des recettes fiscales et l'amélioration du recouvrement des menues recettes.

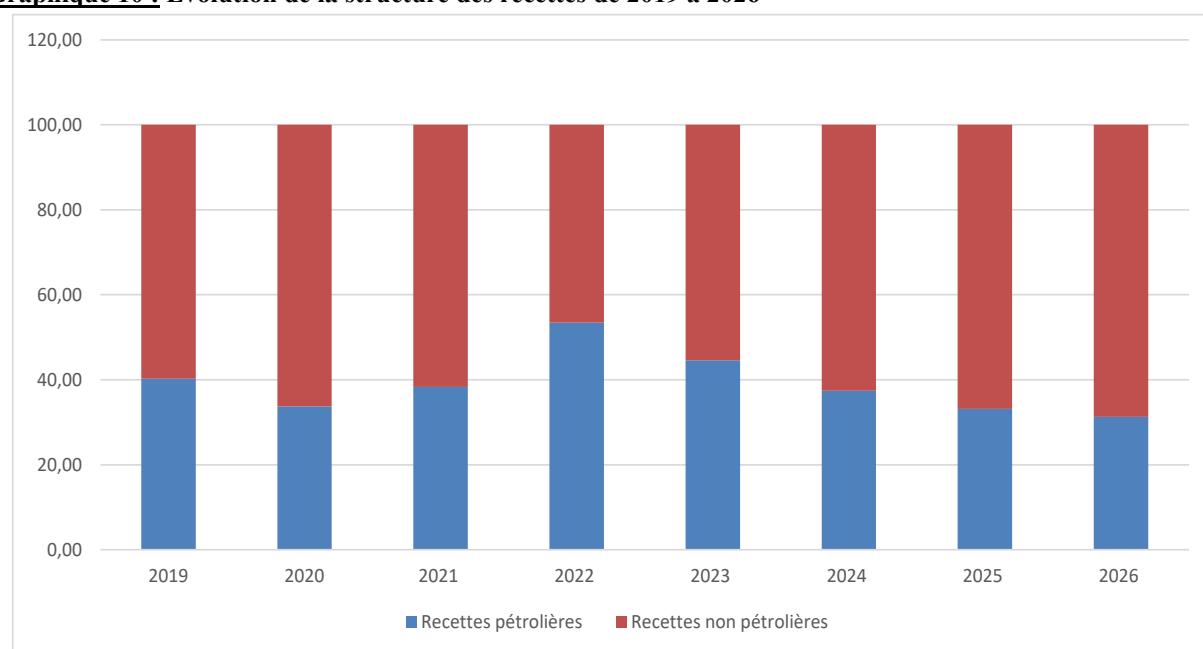
Au Congo, les recettes hors pétrole ont fortement grimpé de 17,9%, s'établissant à 1 097,5 milliards, expliqué par une meilleure mobilisation des recettes fiscales. Celle-ci résulte de plusieurs mesures de réforme, notamment l'introduction de la TVA sur le prix entrée-distribution, le début de paiement des droits de douane par certains forestiers et marketers importateurs de produits pétroliers raffinés et la suppression du plan de résilience mis spécialement en place en 2022 pour lutter contre la vie chère.

Au Gabon, les recettes hors pétrole ont également crû significativement de 11,9%, à 1 804,6 milliards. Des actions comme la mise en place des solutions numériques pour optimiser le recouvrement fiscal et des contrôles plus intensifs ont permis de stimuler la collecte des impôts.

En Guinée Equatoriale, les recettes hors pétrole se sont accrues de 16,9%, à 263,0 milliards, reflétant la bonne tenue du secteur non pétrolier et les progrès réalisés dans l'élargissement de l'assiette fiscale.

Au Tchad, les recettes non pétrolières se sont accrues de 34,8% à 864,0 milliards. Cette évolution est le résultat de la poursuite de la mise en place des mesures de réformes dans les administrations fiscales et douanières, notamment la digitalisation des processus de déclaration et du paiement des impôts et taxes ainsi que celle du recouvrement des recettes douanières.

Graphique 10 : Evolution de la structure des recettes de 2019 à 2026

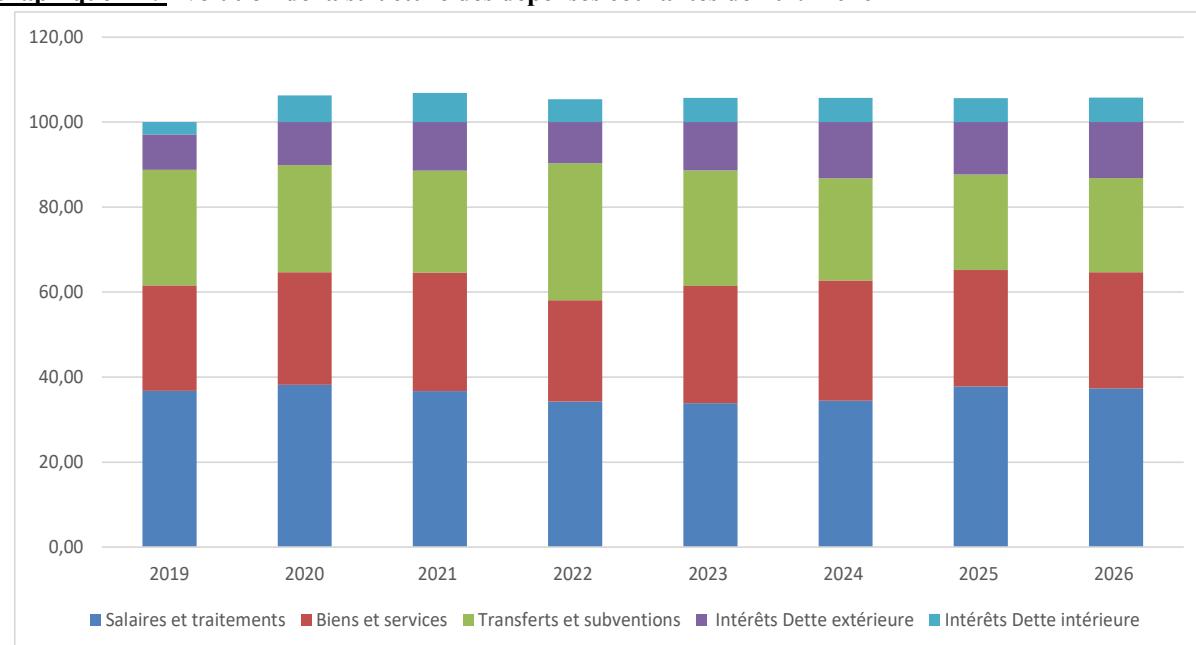


Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

Quant aux recettes pétrolières, elles ont reculé de 16,1%, à 5 075,5 milliards, résultant de la baisse des exportations dans tous les pays pétroliers.

Concernant **les dépenses budgétaires**, elles ont poursuivi leur tendance haussière dans tous les Etats. Elles ont globalement progressé de 10,4% pour se situer à 14 575,7 milliards, sous l'effet de la hausse aussi bien des dépenses courantes (7,8%) que des dépenses d'investissement (19,6%).

Graphique 11 : Evolution de la structure des dépenses courantes de 2019-2026



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

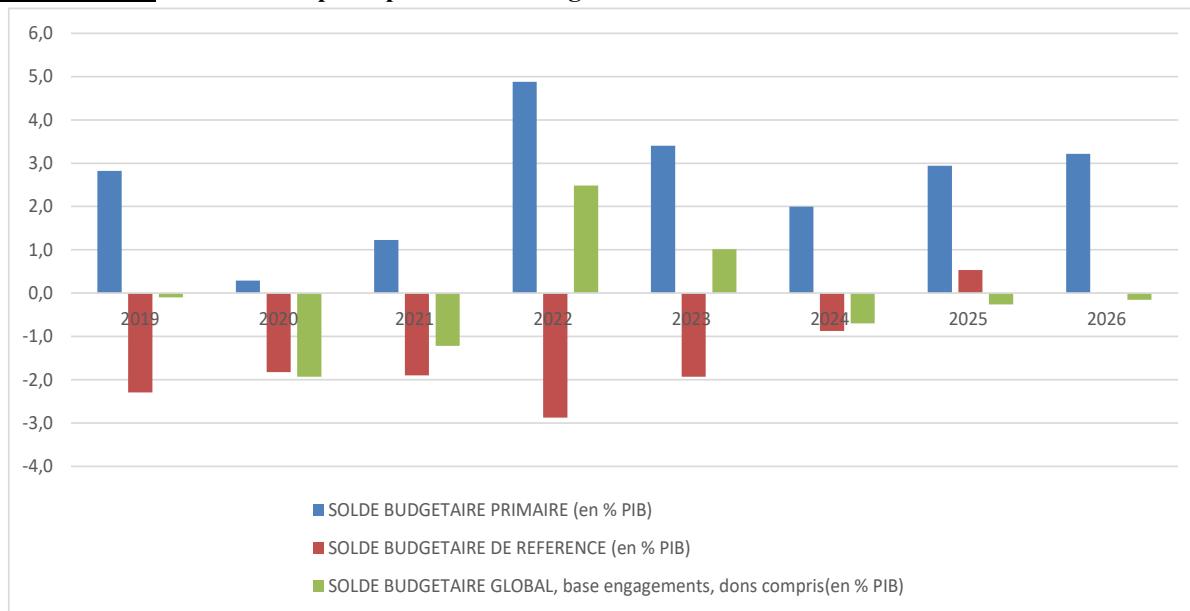
Au niveau des dépenses courantes, la masse salariale a poursuivi sa tendance haussière. Elle a augmenté de 9,7% en 2024 pour se situer à 3 843,0 milliards, en relation avec la progression observée dans tous les Etats, à l'exception de la Centrafrique où elle est restée stable. Les charges de la dette ont crû de manière importante de 25,9% à 1 475,6 milliards en rapport essentiellement avec une augmentation des intérêts de la dette intérieure de 44,6%.

Quant aux dépenses d'investissement, leur augmentation de 19,6% a résulté principalement de celle observée au Cameroun et au Gabon.

En définitive, le solde budgétaire, base engagements, dons compris, pour la Communauté, est ressorti déficitaire, à 0,7% du PIB comparé à un excédent de 1,0% du PIB en 2023. Le déficit a été observé dans tous les pays, à l'exception du Congo.

Les Etats ont mobilisé des tirages extérieurs à hauteur de 1 878,3 milliards et ont bénéficié de dons estimés à 476,1 milliards auprès des partenaires extérieurs en 2024. L'ensemble de ces ressources a permis aux Etats d'amortir leurs dettes extérieures, pour un montant de 2 029,9 milliards, et de se désendetter vis-à-vis du système financier régional à hauteur de 242,9 milliards. Les ressources mobilisées ayant été inférieures au montant du besoin de financement, les Etats ont accumulé des arriérés de paiement de 898,9 milliards dont 851,4 milliards d'arriérés intérieurs.

Graphique 12 : évolution des principaux soldes budgétaires de 2019 à 2026



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

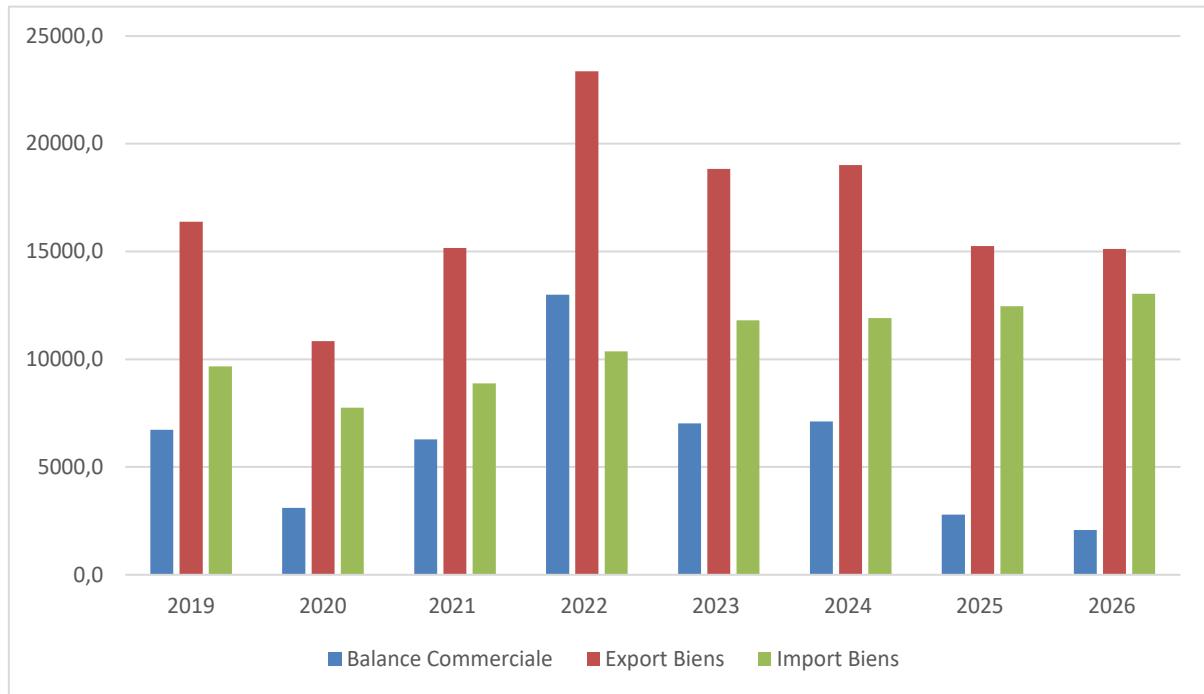
Pour ce qui est de la dette publique, il a été observé une amélioration du ratio de la dette globale rapporté au PIB qui est revenu de 52,0% en 2023 à 51,5% en 2024. Toutefois, il s'est situé au-delà du plafond communautaire de 70% du PIB dans deux pays à savoir, le Congo (94,9%) et le Gabon (72,8%).

2.4 Balance des paiements

Du côté des **échanges extérieurs**, en 2024, la balance courante de la CEMAC, transferts publics inclus, a enregistré un excédent de 206,0 milliards (0,3% du PIB), après un déficit de 165,7 milliards en 2023 (-0,2% du PIB). Cette évolution s'explique principalement par une légère amélioration des termes de l'échange de 2,3%, après la baisse de 18,2% observée en 2023.

La position excédentaire de la balance commerciale s'est stabilisée en 2024 à 7 107,4 milliards (9,2% du PIB). Cette dynamique a été soutenue essentiellement par les exportations de pétrole brut portées par le Cameroun, le Congo et le Gabon, les exportations de gaz de la Guinée équatoriale et la bonne tenue de la production de manganèse au Gabon, malgré le repli de la production de bois, dû notamment à la baisse de l'activité dans la branche sylviculture et au niveau des industries extractives.

Graphique 13 : Évolution de la Balance Commerciale (en milliards de FCFA)



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

La balance des services s'est davantage creusée en 2024, pour se situer à -4 140,3 milliards, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2023. Ce déficit a été observé dans l'ensemble des pays de la zone, en raison fondamentalement de la dégradation des postes autres services aux entreprises, et du fret et assurance.

Bien qu'en repli de près de 9,4% par rapport à son niveau de 2023, la balance des revenus est également restée déficitaire en 2024, en relation notamment avec la hausse des dividendes versés au titre des investissements directs étrangers et la rémunération des salariés.

Le commerce intracommunautaire en zone CEMAC a légèrement progressé entre 2023 et 2024, avec une croissance observée de 2,2%. Ces échanges sont principalement dominés par les produits de rente (pétrole, gaz, bois) et les produits manufacturés de base. Malgré des potentialités réelles pour accroître les flux commerciaux, les échanges réels observés restent inférieurs aux flux potentiels, en raison notamment : i) du manque d'infrastructures routières et de transport efficaces, tant au niveau national que sous régional, qui entrave le commerce intra-CEMAC et, ii) de l'existence d'un commerce transfrontalier informel important, qui rend les statistiques officielles peu fiables et masque l'ampleur réelle des échanges intracommunautaires. Des efforts sont en cours pour améliorer l'intégration économique, toutefois, le potentiel commercial intracommunautaire reste limité par la faible diversification productive des pays et les obstacles à la libre circulation.

Par pays, le solde extérieur courant, transferts publics inclus, a été excédentaire en 2024 au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Tchad, en relation principalement avec la bonne tenue des exportations pétrolières.

Au Gabon, la balance courante, transferts publics inclus, est ressortie excédentaire à 10,5% du PIB en 2024, contre 11,6% en 2023.

En Guinée Équatoriale, la balance courante, transferts publics inclus, a enregistré un excédent en 2024 à 8,2% du PIB, contre un déficit de 3,5% du PIB en 2023.

Au Tchad, l'excédent des transactions courantes, transferts publics inclus, s'est établi à 5,4% du PIB en 2024, après 5,0% du PIB en 2023.

Au Cameroun, le déficit de la balance courante, transferts publics inclus, s'est réduit en 2024 pour s'établir à 3,0% du PIB, alors qu'il était de 4,1% du PIB en 2023.

En Centrafrique, le déficit extérieur courant est remonté en 2024 à 9,2% du PIB, comparé à 3,8% du PIB en 2023.

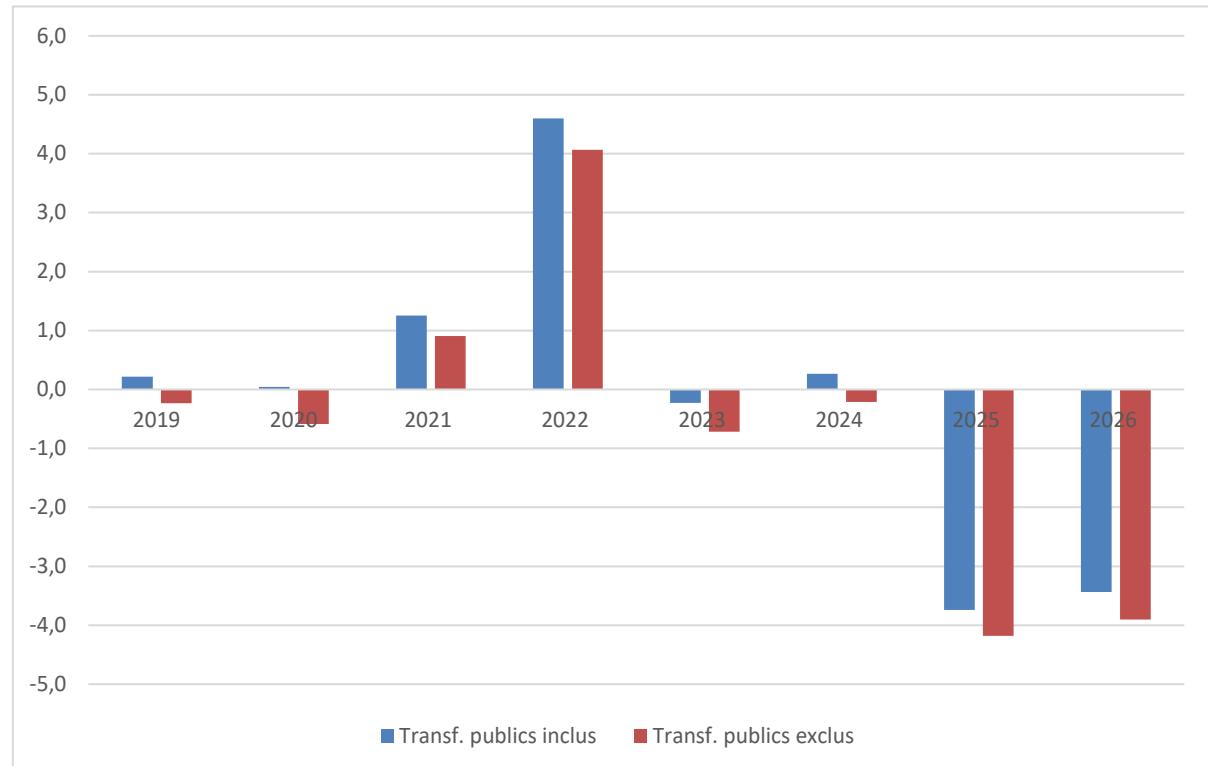
Au Congo, le déficit de la balance courante, transferts publics inclus, a augmenté à 9,7% du PIB en 2024, contre 4,5% du PIB en 2023.

S'agissant des entrées nettes de capitaux, elles sont revenues de 658,3 milliards en 2023 à 178,2 milliards en 2024, en lien principalement avec le compte financier qui est devenu déficitaire (-166,6 milliards en 2024 contre +381,5 milliards en 2023) suite à un net recul des investissements directs étrangers, notamment dans le secteur pétrolier.

En définitive, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire à 368,2 milliards en 2024, contre +20,3 milliards en 2023.

Compte tenu d'une augmentation des financements exceptionnels de 81,0 milliards (dont des allègements de dette de 33,4 milliards et des accumulations nettes d'arriérés extérieures de 47,6 milliards), l'excédent engrangé a résulté en une augmentation des réserves officielles de 449,2 milliards en 2024.

Graphique 14 : Évolution de la Balance Courante 2019-2026 (en % du PIB)



Source : Commission de la CEMAC, BEAC, États membres

2.5 Situation monétaire

La situation monétaire de la CEMAC à fin 2024 a été marquée par une progression notable des principaux agrégats monétaires, traduisant à la fois le dynamisme du financement de l'économie et la consolidation de la position extérieure de la sous-région. En effet, la masse monétaire s'est accrue de 10,0%, pour atteindre 20 958,5 milliards, sous l'effet de l'expansion du crédit à l'économie et du renforcement des avoirs extérieurs nets.

Les crédits à l'économie ont poursuivi leur trajectoire ascendante, progressant de 19,5% pour s'établir à 12 661,4 milliards, soutenus par la vigueur des activités dans le commerce, le BTP, l'agriculture et les services. Toutefois, cette dynamique est restée hétérogène selon les pays : le Cameroun, le Gabon et le Tchad ont bénéficié d'un financement plus soutenu des activités, tandis que les économies du Congo et de la République centrafricaine continuent de pâtir des faiblesses structurelles de leurs systèmes financiers, limitant l'accès au crédit productif.

Parallèlement, les créances nettes sur l'État se sont accrues de 5,3% en 2024, après une hausse de 12,1% en 2023, ressortant à 10 297,7 milliards, en lien avec la persistance des besoins de financement budgétaire.

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 11,5% en 2024, contre une hausse de 7,5% l'année précédente, pour s'élever à 3 335,9 milliards, portés par des recettes d'exportations pétrolières et agricoles encore dynamiques. Grâce à la progression nette des réserves officielles (+449,2 milliards), le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est ainsi légèrement redressé à 74,9% en 2024, contre 71,9% en 2023, tandis que les réserves de change ont progressé à 4,87 mois d'importations de biens et services, après 4,60 mois un an plus tôt.

Dans ce contexte, la BEAC a maintenu une politique monétaire prudente et restrictive, visant à contenir les pressions inflationnistes tout en préservant la stabilité du système financier. Cette orientation a permis d'accompagner l'expansion de l'activité économique sans compromettre les équilibres extérieurs, ni l'ancrage de la confiance dans la monnaie commune.

2.6 Situation du secteur bancaire

Concernant la situation du secteur bancaire de la CEMAC, comportant 56 banques en activité et 09 Établissements financiers, il a été particulièrement caractérisé en 2024 par la progression de 11,5% des bilans bancaires après une augmentation de 11% en 2023. Cette dynamique a résulté de la progression des dépôts de la clientèle de 8,2%, l'augmentation des crédits bruts de 6,5% et l'accroissement de l'excédent de trésorerie de 10,2%, sur fond d'une exposition grandissante des banques au risque souverain, d'une légère détérioration de la qualité du portefeuille et de développement progressif du marché interbancaire bien que restant encore à un stade embryonnaire.

Le taux de créances en souffrance, après être revenu de 21,2% au 31 décembre 2020 à 16% à fin décembre 2023, tiré par une amélioration conséquente de la qualité du portefeuille bancaire en Guinée Equatoriale à la faveur d'un traitement particulier par l'Etat des situations des deux banques en difficulté, est remonté légèrement à 16,2% au 31 décembre 2024.

L'encours des créances en souffrance en zone CEMAC a progressé en 2024 de 7,7% pour s'établir à 2024 milliards, avec toutefois un niveau de provisions de l'ordre de 1 464 milliards, correspondant à une couverture des créances douteuses de 95,3 %.

En outre, l'exposition du secteur bancaire au risque souverain est en augmentation continue depuis l'avènement du choc pétrolier et a atteint des proportions importantes. Elle s'est située à 31% du total des actifs bancaires au 31 décembre 2023 et pratiquement au même niveau à fin 2024, après 23,5% à fin décembre 2019 et 10% à fin 2015.

L'exposition au risque souverain a continué à dépasser 50% du total des actifs dans plusieurs banques en 2024. Les investissements en acquisition des titres publics ont représenté 48,8% des emplois de trésorerie des banques en 2024.

Cette surexposition bancaire au risque souverain, ne montrant pas de signe de stabilisation, mérite d'être rapidement corrigée. Elle accentue le risque de dépendance budgétaire et représente une menace systémique notable, créant un potentiel cercle vicieux entre la solidité bancaire et la solvabilité des Etats membres, fortement tributaire des fluctuations des prix des matières premières. Elle fait peser de menaces sérieuses pour la stabilité financière et crée les effets d'éviction limitant le financement et l'essor du secteur privé, pénalisant les efforts de diversification économique et accentuant la faiblesse de la croissance. La surexposition bancaire au risque souverain mérite également d'être renforcée eu égard aux risques de contrepartie, de maturité, de contagion et de liquidité dans un contexte de faiblesse de la liquidité du marché secondaire.

Toutefois, la surexposition du secteur bancaire au risque souverain contribue pour le moment substantiellement à la rentabilité dudit secteur. Le résultat net agrégé des banques de la CEMAC a crû de 13% en 2024, grâce à la progression de 9 % du Produit Net Bancaire (PNB). Le Cameroun, le Congo et le Gabon ont concentré en 2024 près de 85 % du PNB et 91 % du résultat net des banques de la Sous-Région. Néanmoins, la persistance d'un noyau dur de banques déficitaires a continué d'être observé, en relation notamment avec leur situation de sous-capitalisation. En 2024, 10 banques de la CEMAC, dont 05 au Tchad, ont extériorisé un besoin global en fonds propres nets de 247,3 milliards.

Le traitement de bon nombre de banques en difficulté, notamment en situation de sous-capitalisation, demeure lent et difficile du fait de la mise en œuvre insuffisante des résolutions de la COBAC par les Autorités nationales concernées.

Au plan de l'analyse prudentielle, 22 banques sur 56 ont extériorisé une insuffisance de fonds propres nets pour respecter en 2024 l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat.

Les normes prudentielles qui ont été les plus respectées en 2024 sont celles portant sur le rapport de liquidité et le plafond global des risques, tandis que le ratio prudentiel afférent à la limite individuelle de division des risques a constitué la norme pour laquelle on a observé le plus grand nombre de banques en infraction.

2.7 Marché des capitaux

Pour ce qui est de l'évolution du marché des capitaux de la CEMAC, elle a été contrastée en 2024 au niveau de ses deux grandes composantes que sont le marché des titres publics et le marché financier.

Le marché des titres publics a été caractérisé en 2024 par : *(i)* la poursuite du dynamisme des opérations sur les marchés primaire et secondaire, *(ii)* la baisse des taux de couverture des émissions et *(iii)* l'accroissement des coûts des émissions pour l'ensemble des instruments mobilisés par les Trésors publics.

Au niveau du marché primaire, le dynamisme observé depuis quatre ans s'est consolidé en 2024. L'encours des titres publics (valeurs du Trésor) s'est accru de 16 % pour atteindre 7 437,3 milliards à fin décembre 2024, soit 9,6% du PIB de la CEMAC. Cet accroissement a été enregistré pour tous les encours des titres émis par les Trésors nationaux à l'exception de celui de la Guinée Equatoriale.

Cet encours est constitué à 20% de Bons de Trésor Assimilables (BTA) et à 80% d'Obligations de Trésor Assimilable (OTA). En dépit des avancées enregistrées sur le segment moyen et long terme, les émissions sur le marché des titres publics sont restées concentrées sur des instruments de courte maturité, notamment les BTA (60,2%) contre 55,7% en 2023.

De même, la part relative des titres en circulation détenus par les investisseurs institutionnels et les personnes physiques est passée de 19,3% en 2023 à 19,4% en 2024. Les montants levés par les Trésors nationaux ont cru de 10,9 % en 2024 pour se hisser à 4 537,0 milliards.

Le coût moyen des ressources s'est renchéri en 2024 pour se hisser à 7,57%, contre 7,51% en 2023. Par type d'instrument, le taux d'intérêt moyen pondéré des BTA a atteint 6,73% en 2024, après 6,39% en 2023. Par contre, le rendement moyen des OTA a légèrement fléchi pour revenir à 8,72% en 2024 contre 8,91% un an auparavant, en dépit de la proportion toujours conséquente des décotes pratiquées sur ledit marché.

A l'instar du compartiment primaire, le marché secondaire des titres publics a enregistré en 2024 la poursuite du dynamisme de ses opérations. En effet, 1 752 opérations des achats-ventes de titres ont été enregistrées en 2024, pour un montant nominal de 4 204,5 milliards, échangés à 4 162,5 milliards. En 2023, l'on a enregistré 1 484 opérations des achats-ventes de titres pour un montant nominal de 3 560,6 milliards, échangés à 3 524,7 milliards. Les transferts franco de titres se sont confortés en 2024 avec une progression de 25,2% du nombre des opérations qui a atteint 5 132 opérations sur des titres d'une valeur nominale de 7 029,4 milliards, contre 5 564,9 milliards en 2023.

Le marché interbancaire a poursuivi en 2024 sa trajectoire expansive enclenchée en février 2021, avec une part importante des opérations collatéralisées et une évolution à la hausse de ses principaux taux de référence. L'encours du volume des opérations effectuées sur ce marché a crû de 13,3% sur un an pour s'établir à 571,2 milliards au 31 décembre 2024, avec une progression de 20,2% de l'encours des opérations collatéralisées qui se sont établies à 397,7 milliards à fin décembre 2023. Ce dynamisme observé au niveau du marché interbancaire a été en liaison avec

une meilleure appropriation du nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire par les Établissements de crédit.

Les taux d'intérêt moyen pondérés (TIMP) à 7 jours des opérations du marché interbancaire, aussi bien en blanc que collatéralisées, se sont renchéris en 2024. Le TIMP à 7 jours des opérations en blanc est passé de 6,04 % en 2023 à 6,39 % en 2024, tandis que le TIMP à 7 jours des opérations de pension-livré a progressé de 5,65 % en 2023 à 6,16% en 2024.

Le marché financier a été caractérisé en 2024 par une évolution en demi-teinte, notamment avec la baisse de la capitalisation boursière sur le compartiment des actions, le dynamisme des transactions du marché secondaire et la progression de l'encours des obligations.

En raison d'un nombre limité d'opérations significatives susceptibles d'influencer la capitalisation boursière à la hausse, cet agrégat s'est replié en 2024 pour s'établir à 442,9 milliards après avoir atteint 450,3 milliards en 2023. Elle est demeurée relativement stable tout au long de l'année 2024 comme le témoigne la dynamique en 2024 de la courbe des variations mensuelles de l'indice BVMAC All Share.

Sur le compartiment obligataire, l'encours global des obligations a cru de 14,6% en 2024 pour se hisser à 1 489,9 milliards. Ce compartiment reste dominé par les obligations souveraines qui ont représenté 77,8% de l'encours total en 2024, soit 1 159,2 milliards.

Par pays, les obligations émises par l'Etat du Gabon représentent la plus grosse proportion de l'encours total des obligations, avec 606,5 milliards, soit 40,7 % de l'encours total. Il est suivi du Cameroun avec 406,5 milliards (27,3 %), puis du Tchad (74,6 milliards, soit 5 %) et du Congo (FCFA 71,6 milliards, soit 4,8 %).

En 2024, quatre opérations d'émissions d'obligations ont été enregistrées sur le marché de la BVMAC, avec pour émetteurs l'Etat du Gabon (03 opérations pour un montant cumulé de 269,2 milliards) et la BDEAC (54,8 milliards). Ces levées de fonds ont permis d'engranger un montant cumulé de 323,9 milliards en 2024, contre sept (07) opérations en 2023 totalisant 474,4 milliards.

Au niveau du marché secondaire, aucune valeur n'a été introduite sur le marché en ce qui concerne le compartiment actions enregistrant 06 valeurs (entreprises) à la cote de la BVMAC. Pour ce qui est du compartiment des obligations, 09 titres ont été admis en 2024 à la cote dont six souverains et trois émis par la BDEAC.

Par ailleurs, entre décembre 2023 et décembre 2024, 10 871 088 obligations émises par syndication classique correspondant à une valeur nominale de 126,87 milliards ont été nanties par les banques au profit de la BEAC, contre 21 705 091 obligations valant 247,12 milliards entre décembre 2022 et décembre 2023, soit une baisse de 49,91 % en volume. Les obligations gabonaises ont été les plus sollicitées avec 76,1 % du volume global, devant la BDEAC (9,5 %), le Cameroun (8,5 %) et le Congo (5,9 %).

Au niveau des intermédiaires du marché financier et autres intervenants, bien qu'en nombre croissant depuis la fusion physique effective en juillet 2019 des deux marchés financiers jadis existants en zone CEMAC, les teneurs de comptes et organismes de garantie restent faiblement représentés, soulignant des opportunités d'approfondissement du marché.

2.8 Perspectives macroéconomiques de la Communauté pour 2025 et 2026

L'activité économique de la CEMAC se stabilisera à 2,7% en 2025 avant de remonter à 3,4% en 2026.

Du côté de l'offre, la croissance serait soutenue par le dynamisme du secteur hors pétrole.

Le secteur pétrolier enregistrerait une contreperformance en 2025, avec une croissance de -1,7%, en relation notamment avec le ralentissement de la production de pétrole brut au Cameroun, au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Tchad. Elle remonterait cependant à +1,9% en 2026.

Au Cameroun, l'activité dans le secteur pétrolier se caractériserait par une baisse attendue de la production et des exportations d'hydrocarbures, du fait de l'épuisement progressif des champs pétroliers existants, qui induirait la baisse des rendements des puits en exploitation. Aussi, le taux de croissance du PIB pétrolier en 2025 se situerait à -3,1% dans ce pays, en dépit de la hausse de 4,4% qui serait observée au niveau de la production de gaz. Il reculerait de 4,8% en 2026.

Au Congo, le secteur pétrolier enregistrerait une augmentation de sa production, avec une croissance qui se situerait à 1,3% en 2025 avant de revenir à 1,2% en 2026. En 2025, ce dynamisme serait soutenu notamment par la reprise de l'exploitation de quelques anciens champs pétroliers avec de nouvelles technologies de production qui amélioreraient les rendements, l'entrée en production du champ d'Holmoni, l'implantation de nouveaux opérateurs dans le secteur et les perspectives favorables envisagées dans la production de gaz, avec l'expansion du projet Marine.

Au Gabon, malgré le ralentissement de la production des champs pétroliers, le secteur pétrolier connaît une croissance de 2,2% en 2025 et se replierait de 3,0% en 2026. Cette prévision pour 2025 en particulier serait le fruit d'une stratégie visant à compenser la baisse naturelle des gisements existants par des efforts d'exploration en eaux profondes et l'augmentation des capacités de raffinage, notamment l'extension de la raffinerie de SOGARA.

En Guinée Equatoriale, la tendance baissière de l'activité dans le secteur pétrolier devrait se poursuivre en 2025, du fait notamment du repli de la production de pétrole brut d'environ 6,4%. Cette récession pourrait s'atténuer avec l'ouverture de nouveaux cycles d'attribution de licences pétro-gazières, visant à attirer de nouveaux capitaux pour revitaliser ce secteur. Pour 2026, le secteur se stabilisera (+0,8%).

Au Tchad, les perspectives du secteur pétrolier en 2025 seraient caractérisées par une forte contraction de son activité de 11,1%, en raison du déclin des champs existants. Cependant, l'entrée en production du champ pétrolier de Belanga pourrait apporter un soutien à l'activité pétrolière qui s'accroîtrait de 18,3% en 2026.

S’agissant de la croissance du **secteur hors pétrole**, elle se consoliderait à 3,4% en 2025 et 3,6% en 2026, soutenu notamment par les performances de l’agriculture et le développement des infrastructures dans certains pays de la sous-région.

Au Cameroun, le secteur hors pétrole devrait connaître une croissance de 3,3% en 2025 et 3,6% en 2026, soutenue par : i) l’accélération de la mise en œuvre du Plan Intégré d’Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), qui vise à renforcer l’offre de production de certaines spéculations agropastorales, ii) l’amélioration de l’offre d’énergie électrique avec notamment la mise en service du barrage de Nachtigal et, iii) les effets induits de la réalisation des grands projets publics et privés, notamment sur l’accroissement de la demande dans certains secteurs tels que les BTP, l’agro-industrie et le transport.

En République Centrafricaine, le secteur hors pétrole devrait poursuivre le dynamisme engagé en 2024, avec une croissance qui se consoliderait à 3,5% en 2025 et 4,1% en 2026. Cette évolution serait imputable aux performances dans l’agriculture d’exportation et les projets d’infrastructures. Cependant, ces perspectives pourraient être freinées par des défis persistants notamment les pénuries d’électricité.

Au Congo, le secteur non pétrolier maintiendrait son dynamisme retrouvé depuis 2021 avec une croissance de 3,6% en 2025 et 4,2% en 2026. L’évolution dans ce secteur bénéficierait de la bonne tenue de l’activité dans les branches agriculture, BTP, services financiers et services non marchands. La branche agriculture continuerait de tirer profit de la stratégie d’import-substitution, ainsi que de la poursuite de la mise en œuvre par le Gouvernement de la politique des Zones Agricoles Protégées.

Au Gabon, les perspectives du secteur hors pétrole en 2025 seraient favorables, avec une croissance qui devrait se maintenir à 3,0% et bondirait de 6,3% en 2026, en raison notamment du dynamisme qui serait observé dans les BTP, l’entrée en production du gisement de manganèse de Bangoumba, l’agriculture et les services. Toutefois, cette évolution resterait tributaire de la concrétisation des investissements dans les projets de développement et de diversification de l’économie qui devraient stimuler l’activité.

En Guinée Equatoriale, après les performances observées dans le secteur non pétrolier en 2024, avec une croissance de 1,2%, l’activité économique non pétrolière se stabiliserait quelque peu en 2025 et 2026 respectivement à 0,1 % et 0,7%.

Au Tchad, la croissance du secteur hors pétrole progresserait pour se hisser à 5,6% en 2025 et 2,1% en 2026. Cette tendance haussière serait portée notamment par la poursuite de la mise en place du plan de relance de CotonTchad SN par OLAM International, ainsi que la mise en place progressive des Zones Economiques Spéciales.

L’inflation moyenne dans la CEMAC devrait baisser pour s’établir à 2,7% en 2025 et 2,3% en 2026, malgré des projections à la hausse pour certains pays de la Sous-Région. En ce qui concerne les taux d’inflation au niveau des Etats membres, ils se situeraient en-dessous de la norme communautaire en 2025, sauf au Cameroun et au Congo. En revanche, tous les pays auraient un taux d’inflation inférieure à la norme communautaire en 2026.

Concernant les finances publiques, le solde budgétaire global, base engagements, dons compris, serait déficitaire de 0,3% du PIB en 2025 et de 0,2 % en 2026.

En 2025, le solde budgétaire global, base engagements, dons compris, serait déficitaire dans l'ensemble des Etats membres, excepté au Congo.

S'agissant du solde budgétaire de référence, il s'améliorerait pour s'établir à +0,5% du PIB en 2025 et +0,0% en 2026. Cette embellie serait principalement en lien avec l'augmentation des recettes non pétrolières, en dépit de la légère baisse qui serait observée au niveau des recettes pétrolières et de l'augmentation des dépenses budgétaires.

En 2025, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale enregistreraient un solde budgétaire de référence supérieur à -1,5% de leur PIB, conformément à la norme Communautaire. Tandis que le solde budgétaire de référence de la République Centrafricaine et du Tchad s'établirait respectivement à -2,0% et -5,0% du PIB.

Dans le domaine des échanges extérieurs, la balance courante, transferts publics inclus, serait déficitaire de -3,7% du PIB en 2025 et 3,4% du PIB en 2026. Ce déclin s'expliquerait principalement par une forte détérioration des termes de l'échange en 2025 (-13,1%) qui serait cependant modérée en 2026 (-3,3%).

La dynamique du secteur monétaire dans la CEMAC se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets de 13,3% en 2025, reflétant notamment une diminution des réserves de change et des flux nets de capitaux entrants. En 2026, ils se redresseraient de 24,9%.

Les crédits à l'économie seraient soutenus pendant les deux prochaines années, en accroissement de 10,7% en 2025 et 12,5% en 2026. En revanche, dans le même temps, les créances nettes du système monétaire sur les Etats augmenteraient faiblement en 2025 (+2,1%) avant de se replier l'année suivante (-4,4%). La masse monétaire, quant à elle, augmenterait respectivement de 11,2% en 2025 et 9,5% en 2026.

Le taux de couverture extérieure de la monnaie se replierait néanmoins à 72,9% en 2025 et 72,7% en 2026, en liaison avec la baisse anticipée de l'excédent de la balance des paiements en 2025 avant une forte remontée prévue en 2026. Grâce à l'augmentation du niveau des avoirs extérieurs bruts, la couverture des importations de biens et services remonterait à 4,94 mois en 2025 et 5,34 mois en 2026.

Les perspectives ci-dessus se fondent sur un ensemble d'hypothèses sur l'évolution de l'activité économique internationale et sous-régionale (Etats membres de la CEMAC). Il s'agit notamment de :

- la poursuite de l'assouplissement des conditions financières dans les pays avancés, favorisé par le ralentissement de l'inflation ;
- les effets des tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen Orient, notamment sur les cours des produits énergétiques (pétrole et gaz) et des autres matières premières ;
- les incertitudes sur la politique américaine, notamment au plan commercial, avec ses effets sur les échanges commerciaux au niveau mondial, mais aussi au plan budgétaire, en relation avec l'annulation de plusieurs dépenses liées à l'aide au développement ;

- la pression que l'augmentation des dépenses publiques exerce sur le solde budgétaire des pays de la CEMAC ;
- la forte dépendance des pays aux exportations de pétrole, qui les rend vulnérables aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux ;
- la capacité des pays à accélérer la mise en œuvre des réformes économiques et financières prévues dans les programmes régionaux ; et
- l'atténuation des crises sécuritaires dans les pays tels que le Tchad, la Centrafrique et le Cameroun.

3. ÉTAT DE LA CONVERGENCE DANS LA COMMUNAUTÉ

Dans l'optique de se rassurer de la cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, il est procédé au moins deux fois par an à l'évaluation d'un certain nombre de variables macroéconomiques permettant d'appréhender l'état de la convergence économique dans la Communauté. Ces variables macroéconomiques, au nombre de quatre, sont appelées critères de convergence. Elles ont été rénovées en 2016 dans le cadre de la réforme du dispositif de surveillance multilatérale en zone CEMAC. Le nouveau dispositif de surveillance, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, vise à amener les États membres à la mise en œuvre de politiques budgétaires contra cycliques.

3.1 État de conformité en 2024 aux critères de convergence de la CEMAC

S'agissant de l'état de conformité aux critères de convergence de la CEMAC, il s'est légèrement amélioré en 2024 en relation avec un renforcement de l'épargne financière par les pays pétroliers. La Communauté dans son ensemble a observé deux critères relatifs au solde budgétaire de référence et au taux d'endettement, contre un seul critère en 2023. Le Cameroun, la RCA et la Guinée Equatoriale ont respecté deux critères de convergence sur quatre. Il s'agit de ceux portant sur le solde budgétaire de référence et au taux d'endettement au Cameroun et en Guinée Equatoriale, et ceux relatifs à l'inflation et au taux d'endettement en RCA. Le Congo, le Gabon et le Tchad ont, pour leur part, respecté un seul critère de convergence sur quatre, à savoir le critère relatif au solde budgétaire de référence au Congo, celui afférant à l'inflation au Gabon et le critère portant sur l'endettement au Tchad.

Pour ce qui concerne le critère de convergence portant sur la viabilité budgétaire, en l'occurrence le solde budgétaire de référence², il a été observé en 2024 par le Cameroun, le Congo et la Guinée Equatoriale. En 2023, seul le Congo s'était conformé à cette norme.

Le déficit de ce solde s'est réduit pour la Communauté, revenant à 0,9% du PIB en 2024, après 1,9% du PIB en 2023. Cette évolution résulte principalement des performances des finances publiques au Cameroun, au Congo et en Guinée Equatoriale.

Dans les autres pays de la CEMAC, bien que s'établissant toujours en-deçà de la norme communautaire, le solde budgétaire de référence s'est amélioré en 2024 au Gabon et au Tchad, mais s'est légèrement creusé en RCA.

Au Cameroun, en lien avec les réformes initiées au niveau des impôts pour leur dématérialisation et l'élargissement de l'assiette fiscale, le solde budgétaire de référence est revenu de -1,4% du PIB en 2023 à -1,2% du PIB en 2024.

² Le Solde Budgétaire de Référence intègre une règle d'épargne financière sur ressources pétrolières, et introduit la contra-cyclicité dans la gestion budgétaire. Sous un autre angle, il peut être vu comme la sommation du *Solde Budgétaire Global hors Pétrole rapporté au PIB* avec les 80 % de la moyenne du quotient recettes pétrolières rapportées au PIB des trois dernières années. Ainsi, la gestion budgétaire en zone CEMAC ne devrait dépendre ni du cours du baril de pétrole de l'année en cours, ni du niveau de la production pétrolière de l'année en cours, mais plutôt des niveaux des recettes pétrolières obtenues au cours des trois dernières années. Ce critère est respecté lorsque le solde budgétaire de référence est supérieur ou égal à -1,5 % du PIB. Une note méthodologique sur ce critère est annexée au présent Rapport. Pour la Centrafrique n'exploitant pas encore le pétrole, le solde budgétaire de référence est assimilé au solde budgétaire global, donc compris.

En République Centrafricaine, le déficit du solde budgétaire de référence s'est détérioré à 5,2% du PIB en 2024 contre 3,4% du PIB en 2023, dans un contexte caractérisé par la poursuite de la digitalisation des recettes fiscales et la réforme des menues recettes.

Au Congo, soutenu principalement par la bonne tenue des recettes douanières, la suppression du plan de résilience mis spécialement en place en 2022 pour lutter contre la vie chère et le début de paiement des droits de douane par certains forestiers et marketers importateurs de produits pétroliers raffinés, le solde budgétaire de référence s'est nettement renforcé, atteignant +7,5% du PIB en 2024, contre +4,8% en 2023.

Au Gabon, le déficit du solde budgétaire de référence s'est creusé à 4,1% du PIB en 2024, comparé à 3,3% du PIB en 2023 en lien principalement avec la forte progression des dépenses budgétaires (+21,1%).

De même, **en Guinée Equatoriale**, le solde budgétaire de référence s'est accru, revenant d'un déficit de 3,8% du PIB en 2023 à -0,6% du PIB en 2024. Cette amélioration s'explique par la performance observée au niveau des recettes non pétrolières qui ont notamment bénéficié des progrès réalisés en matière d'élargissement de l'assiette fiscale.

Enfin, **au Tchad**, le déficit du solde budgétaire de référence s'est contracté en 2024 pour revenir à 3,9% du PIB, après 6,4% du PIB en 2023, en lien avec la poursuite de la mise en place de réformes structurelles dans les administrations fiscales et douanières, notamment la digitalisation des processus de déclaration et du paiement des impôts et taxes ainsi que celle du recouvrement des recettes douanières.

S'agissant du taux d'inflation annuel moyen, il est demeuré au-dessus de la norme communautaire, s'établissant à 4,1% en 2024, après 5,6 % en 2023. Il a toutefois poursuivi sa tendance baissière entamée depuis plus d'un an. La persistance des tensions inflationnistes dans la CEMAC est imputable aux effets des révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe dans certains pays, des perturbations climatiques et des coûts élevés des intrants agricoles.

Au Cameroun, le taux d'inflation s'est établi à 4,5% en 2024, contre 7,4% en 2023. Malgré ce ralentissement, l'inflation est restée élevée en relation principalement avec le renchérissement des prix des produits alimentaires et des transports, suite notamment au relèvement des prix des produits pétroliers.

En République Centrafricaine, le taux d'inflation est revenu de 3,0% en 2023 à 1,5 % en 2024, sous l'effet d'une amélioration progressive des conditions d'approvisionnement.

Au Congo, l'inflation est revenue de 4,3% en 2023 à 3,1% en 2024, en lien principalement avec la mise en œuvre de mesures ciblées visant à alléger les prix des produits de base et de certains intrants agricoles.

Au Gabon, l'inflation s'est établie en 2024 à 1,2% après 3,6% en 2023, en liaison avec la baisse des coûts de transport et un net ralentissement des prix des produits alimentaires.

En Guinée Equatoriale, le niveau général des prix à la consommation est reparti à la hausse en 2024. Le taux d'inflation est ressorti à 3,4% en 2024, comparé à 2,4% en 2023, en relation avec l'évolution des prix des produits alimentaires et du transport.

Enfin, au Tchad, les pressions inflationnistes ont ressurgi en 2024 avec une inflation qui a atteint 5,7%, après 4,1% observée en 2023, sous l'effet de l'ajustement à la hausse des prix à la pompe, des chocs climatiques et des coûts du transport.

Concernant le stock de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal³, il est resté en-dessous du seuil communautaire de 70% du PIB dans l'ensemble des États membres à l'exception du Congo et du Gabon. Il s'est établi pour la Communauté à 51,5% du PIB en 2024, contre 52,0% du PIB en 2023.

Au Congo, sous l'effet de la faible progression du PIB nominal en 2024, le stock de la dette publique rapporté au PIB a légèrement augmenté pour s'établir à 94,9% après 93,1% en 2023.

Au Gabon, le stock de la dette publique rapporté au PIB a chuté pour revenir à 72,8% du PIB en 2024, comparé à 76,3% du PIB en 2023.

S'agissant du critère relatif à l'absence d'arriérés de paiement qui consiste, d'une part, en la **non-accumulation des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs dans la gestion courante** et, d'autre part, en **l'apurement du stock d'arriérés de paiement existant conformément au plan d'apurement validé et publié**, son évaluation pour l'exercice budgétaire 2024 a porté uniquement sur sa première composante comme depuis 2017.

Pour ce qui est de sa seconde composante, la Commission de la CEMAC a retenu de faire son évaluation à travers les plans d'apurement des arriérés de paiement convenus entre les Etats membres et le FMI, puisque l'évaluation du stock d'arriérés de paiement et la mise en place des stratégies d'apurement constituent des repères structurels dans le cadre des programmes des Etats membres avec le FMI.

S'agissant de l'évaluation de la première composante du critère de l'absence d'arriérés de paiement, consistant en la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs dans la gestion courante⁴, il n'a été observé en 2024 par aucun Etat membre.

³ La couverture géographique du champ de la dette publique a été élargie dans le cadre du nouveau dispositif de surveillance multilatérale aux arriérés de paiement et à la dette de l'ensemble des entités publiques (organismes publics et collectivités locales décentralisées), conformément au Règlement CEMAC de 2007 portant Cadre de référence de la politique d'endettement et de gestion de la dette publique. En outre, il a été introduit dans le cadre de la rénovation du critère portant sur l'endettement un indicateur sur la vitesse d'endettement.

Concernant la dette des entités publiques autres que l'État, pour des raisons de comparabilité entre les pays et compte tenu des informations disponibles, seule leur dette extérieure a été prise en compte dans le cadre de l'évaluation de la convergence en 2022 et 2023 comme c'est le cas depuis 2017.

⁴ Suivant la nouvelle méthodologie de calcul de ce critère adoptée par le CM en octobre 2024, pour la période de 2024 à 2029, la règle est que la moyenne du volume des instances de paiement au niveau du Trésor de l'exercice n au 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de l'année n ainsi qu'au 31 mars de l'année n+1 rapportée aux dépenses de l'exercice n soit strictement inférieure à 5%.

Pour les autres natures de dépenses, le critère relatif à la non accumulation d'arriérés de paiement dans la gestion courante sera considéré comme non respecté au cas où l'on se retrouve dans l'un des scénarios ci-après : i) l'existence d'un service de la dette intérieure ou extérieure non payé à l'échéance et après expiration de la période de grâce ; ii) l'existence d'un engagement de l'Etat vis-à-vis d'un tiers à l'intérieur ou à l'extérieur ou d'un autre Etat faisant l'objet d'un plan d'apurement et non payé à l'échéance et après expiration de la période de grâce le cas échéant ou après dépassement d'une durée de 15 jours à compter de la date de tombée d'échéance ; et iii) le non règlement des traitements et salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat du mois m à l'échéance prévue dans le mois et après dépassement du 15 du mois m+1.

Tableau 2 : Evolution du taux d'inflation, du stock de la dette publique et du solde budgétaire de référence

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'inflation (en % ; critère : <= 3)								
CEMAC	2,0	2,2	1,6	5,6	5,6	4,1	2,7	2,3
Cameroun	2,5	2,5	2,3	6,3	7,4	4,5	3,3	2,6
République Centrafricaine	2,8	1,6	4,3	5,6	3,0	1,5	2,1	1,9
Congo	1,6	0,2	2,0	3,0	4,3	3,1	4,3	2,9
Gabon	0,7	1,4	1,1	4,2	3,6	1,2	1,8	2,9
Guinée Equatoriale	0,0	4,8	-0,1	4,9	2,4	3,4	2,8	2,9
Tchad	1,2	4,5	-0,8	5,9	4,1	5,7	0,2	0,7
Nombre de pays ayant respecté le critère	6	4	5	1	2	2	4	6
Stock de la dette publique (en % du PIB ; critère : <= 70)								
CEMAC	52,0	60,0	60,9	52,9	52,0	51,5	49,7	46,9
Cameroun	38,5	44,3	48,2	43,9	40,4	41,0	37,6	35,7
République Centrafricaine	65,3	66,0	63,2	60,9	55,7	59,0	59,8	59,5
Congo	81,1	109,3	108,3	93,6	93,1	94,9	75,9	67,4
Gabon	74,8	91,4	87,3	68,6	76,3	72,8	84,3	77,4
Guinée Equatoriale	44,8	52,5	42,8	32,2	36,7	34,9	34,3	34,3
Tchad	38,7	37,6	38,7	38,0	32,2	33,1	33,8	33,3
Nombre de pays ayant respecté le critère	4	4	4	5	4	4	4	5
Solde Budgétaire de Référence (en % du PIB ; critère : >= -1,5)								
CEMAC	-2,3	-1,8	-1,9	-2,9	-1,9	-0,9	0,5	0,0
Cameroun	-4,0	-3,2	-3,2	-2,7	-1,4	-1,2	0,0	-0,1
République Centrafricaine	1,3	-2,5	-5,7	-5,3	-3,4	-5,2	-2,0	-0,3
Congo	-0,8	0,1	-0,1	-1,4	4,8	7,5	10,1	6,8
Gabon	-1,3	-3,1	-2,0	-5,2	-3,3	-4,1	-1,2	-1,1
Guinée Equatoriale	-1,8	-0,9	1,5	-2,0	-3,8	-0,6	0,3	-0,6
Tchad	-1,9	-1,0	-2,2	-1,0	-6,4	-3,9	-5,0	-4,3
Nombre de pays ayant respecté le critère	3	3	2	2	2	3	4	5
Source : Commission de la CEMAC								

Tableau 3 : Etat de conformité aux critères de convergence en 2024

CRITERES DE CONVERGENCE		ETAT DE CONFORMITE AUX CRITERES DE CONVERGENCE DE LA CEMAC EN 2024							Nombre de pays respectant le critère
		Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC	
2024									
1	Solde Budgétaire de Référence en % du PIB (norme >= -1,5)	-1,2	-5,2	7,5	-4,1	-0,6	-3,9	-0,9	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme <= 3 %)	4,5	1,5	3,1	1,2	3,4	5,7	4,1	2
3	Stock de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <= 70 %)	41,0	59,0	94,9	72,8	34,9	33,1	51,5	4
4	Non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs dans la gestion courante								0
	Apurement du stock d'arriérés de paiement existant conformément au plan validé et publié								
Nombre de critères respectées par pays	2024	2	2	1	1	2	1	2	

Source : Commission de la CEMAC

3.2 Critères de second rang de la surveillance multilatérale

Outre l'évaluation des critères de convergence, une attention est portée sur l'évolution de certains indicateurs servant principalement dans la formulation de recommandations de mesures de politique économique visant l'amélioration des performances budgétaires et économiques ainsi que le respect des critères de convergence. Ces indicateurs dont la liste est fixée par une Directive communautaire sont des critères de second rang de la surveillance multilatérale. Dans le cadre de ce rapport, l'accent est mis sur l'évolution du solde budgétaire primaire hors pétrole, du taux de pression fiscale, du ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales, de la vitesse d'endettement, du taux de couverture extérieure de la monnaie et des indicateurs de solidité financière.

1- Le solde budgétaire primaire hors pétrole, critère de réalisation quantitatif clé dans le cadre du suivi des programmes des Etats membres avec le FMI, est demeuré déficitaire en 2024, avec toutefois une légère contraction de son déficit en faveur de la progression des recettes hors pétrole. Il s'est établi à -6,9% du PIB hors pétrole contre -7,4% du PIB hors pétrole en 2023.

Au Cameroun, le solde budgétaire primaire hors pétrole est ressorti déficitaire de 2,6% du PIB hors pétrole en 2024, contre 2,8% du PIB hors pétrole en 2023.

Au Congo, le déficit budgétaire primaire hors pétrole s'est substantiellement contracté, en relation avec l'accroissement des recettes hors pétrole de 17,9% couplé avec la baisse des dépenses primaires de 10,3%. Il est revenu à 1,7% du PIB hors pétrole en 2024, après 5,3% du PIB hors pétrole en 2023.

Au Gabon, le solde budgétaire primaire hors pétrole a enregistré une(pdétérioration de son déficit en 2024, malgré la très bonne tenue des recettes hors pétrole, en lien avec un accroissement plus prononcé des dépenses primaires. Il s'est établi à -11,4% du PIB hors pétrole en 2024, contre -8,8% du PIB hors pétrole en 2023.

En Guinée Equatoriale, le solde budgétaire primaire hors pétrole a enregistré une amélioration de son déficit en 2024, en lien avec efforts consentis pour l'atteinte des objectifs y relatifs consignés dans le cadre du Programme de Référence du pays avec le FMI. Le déficit de ce solde est revenu à 11,5% du PIB hors pétrole en 2024, après 14,8% du PIB hors pétrole en 2023.

Au Tchad, le déficit budgétaire primaire hors pétrole ne s'est juste légèrement contracté en 2024 en dépit de la hausse conséquente des recettes hors pétrole de 34,8%. Il a été impacté négativement par l'augmentation conséquente des dépenses primaires de 16,9%. Il s'est situé à 12,2% du PIB hors pétrole, après avoir atteint 12,6% du PIB hors pétrole en 2023.

Enfin, pour ce qui est de la Centrafrique, pays n'exploitant pas encore le pétrole, ce solde n'est autre que le solde budgétaire primaire. Le déficit de ce solde est demeuré conséquent en 2024 en liaison avec une progression plus prononcée des dépenses primaires de 14,4% que celle des recettes budgétaires de 14,9%. Il s'est hissé à 4,9% du PIB en 2024, après être revenu à 4,0% du PIB en 2023.

2- Concernant le taux de pression fiscale (recettes fiscales hors pétrole / PIB non pétrolier), il a poursuivi en 2024 son timide redressement pour s'établir 11,2%, contre 11,0 % un an plus

tôt. Il a amplement profité de la bonne tenue des recettes fiscales hors pétrole pendant la période sous revue au Cameroun, au Congo et au Gabon. Toutefois, il demeure inférieur au seuil communautaire de 17,0% en 2024 comme en 2023 dans l'ensemble des Etats membres, exception faite du Gabon, traduisant ainsi le potentiel encore existant en matière d'élargissement de l'assiette fiscale.

Au Cameroun, le taux de pression fiscale est resté stable à 12,3% en 2024, un peu moins qu'en 2023 (12,5%). Il s'est redressé à 7,6% en 2024 contre 7,2% en 2023 en **République Centrafricaine**. En revanche, au **Congo**, le taux de pression fiscale a progressé pour s'établir à 15,3% en 2024, contre 13,4% un an plus tôt. En revanche, au **Gabon**, il a reculé à 14,5% en 2024, après 14,8% en 2023. **En Guinée Equatoriale**, bien que demeurant à un niveau toujours particulièrement bas, le taux de pression fiscale a légèrement progressé pour s'établir à 3,2% en 2024, contre 2,7% en 2023. **Enfin, au Tchad**, le taux de pression fiscale s'est accru en 2024 pour s'établir à 7,5%, après 6,9% en 2023.

3- Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales s'est situé en 2024 comme depuis 2016 au-dessus du seuil communautaire de 35,0% dans l'ensemble des Etats membres de la CEMAC. Il s'est accru pour la Communauté pour s'établir à 43,0% en 2024, contre 39,1% en 2023, en lien principalement avec l'accroissement de la masse salariale dans la plupart des Etats. Il enregistre ses plus grandes valeurs en Guinée Equatoriale et en Centrafrique.

Au Cameroun, portées par les performances dans la mobilisation des recettes fiscales, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales est remonté au-dessus de la norme communautaire en la matière, à 36,9% en 2024, après 34,8% en 2023.

En Centrafrique, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales ne cesse de s'accroître. Il s'est établi à 82,4% en 2024, contre 80,1% en 2023, en relation avec une hausse marquée de la masse salariale (+12,3%).

Au Congo, la masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales s'est repliée en 2024 pour revenir à 45,2%, après 50,8% en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales.

Au Gabon, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales s'est établi à 48,7% en 2024, comparé à 42,5% en 2023, en relation principalement avec une augmentation des recettes fiscales plus prononcée que la hausse de la masse salariale.

En Guinée Equatoriale, tout en se situant toujours à des niveaux particulièrement élevés, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales a sensiblement augmenté en 2024 à 56,4%, contre 50,0% en 2023.

Enfin, au Tchad, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales s'est établi à 44,6% en 2024 contre 40,6% en 2023, en liaison principalement avec la forte poussée des recettes fiscales et la poursuite de l'opérationnalisation du contrat social conclu entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

4- Concernant l'indicateur de la surveillance multilatérale portant sur **la vitesse d'endettement⁵**, reflétant les évolutions sus mentionnées des taux d'endettement des Etats membres, il a été observé en 2024 par le Cameroun, la Centrafrique, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

Au Congo et au Gabon, dont le stock de la dette publique dépasse déjà 70 % du PIB, cet indicateur ne fait pas l'objet d'une appréhension. Les Autorités congolaises et gabonaises sont invitées à poursuivre avec la mise en œuvre de vigoureuses mesures de politique économique visant à rendre la dette publique soutenable à moyen terme.

5- **Le taux de couverture extérieure de la monnaie** de la Communauté a atteint 74,9% en 2024, après 71,9% en 2023. Le redressement du taux de couverture extérieure de la monnaie a été soutenu par la progression notable des avoirs extérieurs bruts du système monétaire et la poursuite du renforcement du contrôle des transferts sortants.

Par pays, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est établi dans l'ensemble des Etats membres au-dessus du seuil communautaire de 20%, à l'exception de la Guinée Equatoriale.

6- Les indicateurs de solidité financière

Pour ce qui est des critères de second rang de la surveillance multilatérale portant sur la solidité financière, ils sont calculés par la COBAC pour les besoins de l'analyse macro prudentielle afin d'apprecier la solidité du secteur financier dans son ensemble ainsi qu'à orienter les politiques de supervision et de régulation. La CEMAC a retenu les quatre indicateurs ci-après pour la surveillance du secteur bancaire : adéquation des fonds propres, qualité des actifs, liquidité des actifs et rentabilité.

S'agissant de l'adéquation des fonds propres (fonds propres règlements / actifs pondérés des risques), le ratio de solvabilité régional s'est établi à 13,9% en 2024, en léger repli comparé à son niveau de 14,6% en 2023. Le ratio de solvabilité s'est ainsi situé en 2024 au-delà du seuil minimal de 10,5% exigé par le Règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets des Établissements de Crédit. Le système bancaire est demeuré ainsi globalement solide en 2024. Cette dynamique positive a été en relation avec la croissance du portefeuille de crédits dans plusieurs établissements et les efforts de recapitalisation observés dans d'autres. Les fonds propres nets agrégés ont atteint 1 888,7 milliards, en hausse de 40% sur un an, sous l'effet principalement de la capitalisation des bénéfices non distribués.

⁵ L'indicateur sur la vitesse d'endettement vise à situer le rythme d'accumulation de la dette publique sur une trajectoire soutenable. De manière littérale, la vitesse annuelle d'accroissement de la dette publique devrait être modulée pour que le plafond d'endettement de 70,0 % du PIB ne puisse pas être atteint dans un délai maximum de 25 ans même si le franchissement du seuil d'endettement n'est pas conseillé. La vitesse annuelle maximale d'endettement autorisée indique à quel point de pourcentage du PIB l'on devrait être amené à faire croître son stock de la dette publique pour éviter qu'une pareille situation ne puisse survenir avant un horizon d'au moins 25 ans. Le nouveau dispositif de surveillance multilatérale étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, cette situation fortement déconseillée ne devrait pas se produire avant au moins l'année 2042.

Par pays, le ratio de solvabilité a enregistré en 2024 sa plus petite valeur en Centrafrique (11,7%) et sa plus grande valeur en Guinée Equatoriale où il s'est établi à 15,6%, traduisant ainsi des situations contrastées selon la structure des bilans et les niveaux de capitalisation.

Concernant la qualité des actifs (créances en souffrance / crédits bruts), elle mesure la part des créances en souffrance dans le portefeuille de crédits des établissements bancaires. Elle constitue un indicateur clé de la qualité des actifs et de la solidité du portefeuille bancaire.

Le taux de créances en souffrance s'est établi pour la CEMAC à 16,2% au 31 décembre 2024, après 16,0% à fin décembre 2023, traduisant ainsi une quasi-stabilisation de la qualité du portefeuille de crédits bancaires après une amélioration au cours de trois années consécutives.

Par pays, le taux de créance en souffrance a enregistré en 2024 ses plus petites valeurs au Cameroun (15,8%) et au Gabon (18,3%), tandis qu'il a affiché ses plus grandes valeurs en Centrafrique (23,6%) et au Tchad (26,3%).

Pour ce qui est de la liquidité des actifs (actifs liquides / passifs à court terme), elle mesure la capacité des établissements de crédit à faire face à des retraits de dépôts à court terme sans tensions de liquidités. Le ratio de liquidité moyen dans la CEMAC s'est situé à 106% en 2024, soit au-dessus du seuil régional de 100%, confirmant ainsi une situation de confort de trésorerie pour la majorité des établissements de crédit. Cette solidité reflète la stabilité de la base de dépôts et la prudence adoptée par les banques dans la gestion de leurs actifs liquides.

Par pays, le ratio portant sur la liquidité des actifs a connu en 2024 ses plus grandes valeurs en Guinée Equatoriale (113%) et au Tchad (110%), alors que la RCA est restée en deçà du seuil de référence de 100% avec une valeur du ratio établie à 95%.

Concernant la rentabilité appréhendée par le retour sur fonds propres et le rendement des actifs, elle constitue un indicateur clé de la performance et de la capacité d'autofinancement du secteur bancaire. Le résultat net agrégé du système bancaire de la CEMAC s'est accru de 12,6% en 2024 pour se hisser à 449,8 milliards.

En dépit de cette dynamique positive, le rendement des fonds propres (ROE) s'est affaissé en 2024 pour revenir à 23,8% contre 27,1% en 2023, en relation avec la forte progression des fonds propres. Il a enregistré en 2024 sa plus forte valeur au Cameroun (27%) tandis qu'il est demeuré plus modéré en Guinée Equatoriale (20%) et en Centrafrique (18%).

Le rendement des actifs (ROA), quant à lui, s'est maintenu en 2024 à 1,8%, illustrant une efficacité opérationnelle stable dans l'ensemble du système.

Tableau 4 : Evolution de quelques indicateurs de surveillance multilatérale de 2019 à 2026

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en % ; avoirs extérieurs sur engagements à vue ; norme : >= 20)								
CEMAC	67,1	63,6	64,0	73,1	71,9	74,9	72,9	72,7
Cameroun	78,7	80,1	87,6	91,5	84,5	83,7	84,6	85,7
République Centrafricaine	81,3	84,2	97,4	81,6	87,0	85,6	87,3	90,8
Congo	54,3	59,0	43,6	51,6	40,2	49,0	62,2	65,4
Gabon	73,9	67,4	70,7	68,0	58,2	38,2	52,8	56,8
Guinée Equatoriale	8,4	7,1	7,1	7,3	7,7	6,9	57,0	64,2
Tchad	29,4	33,1	18,3	52,5	51,0	64,2	38,2	20,6
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)								
CEMAC	-7,3	-7,3	-6,9	-8,3	-7,4	-6,9	-5,8	-5,1
Cameroun	-5,4	-4,3	-4,4	-4,2	-2,8	-2,6	-1,4	-1,1
République Centrafricaine	-3,3	-5,5	-4,9	-4,4	-4,0	-4,9	-2,3	-1,4
Congo	-8,7	-12,2	-10,8	-10,5	-5,3	-1,7	-0,7	-1,2
Gabon	-5,0	-6,2	-6,2	-11,7	-8,8	-11,4	-8,1	-6,1
Guinée Equatoriale	-30,5	-20,8	-20,9	-16,3	-14,8	-11,5	-15,2	-17,8
Tchad	-5,1	-7,1	-6,1	-6,4	-12,6	-12,2	-13,7	-13,3
Taux de pression fiscale (en % ; norme : >= 17)								
CEMAC	11,1	9,7	9,8	10,1	11,0	11,2	11,6	11,7
Cameroun	12,3	11,1	11,6	12,0	12,5	12,3	13,2	13,0
République Centrafricaine	7,3	7,0	7,7	7,0	7,2	7,6	8,8	9,0
Congo	14,0	10,9	8,9	13,2	13,4	15,3	15,6	16,3
Gabon	16,0	13,0	11,8	11,8	14,8	14,5	14,0	14,2
Guinée Equatoriale	4,3	2,8	3,2	3,6	2,7	3,2	2,8	2,3
Tchad	6,1	6,3	6,9	5,8	6,9	7,5	7,7	7,8
Masse salariale / Recettes fiscales totales (en % ; norme : <= 35)								
CEMAC	43,4	48,3	49,3	43,6	39,1	43,0	41,4	41,3
Cameroun	35,0	39,2	36,9	35,2	34,8	36,9	34,2	33,5
République Centrafricaine	62,5	70,0	69,4	78,9	80,1	82,4	73,7	66,7
Congo	52,5	62,4	78,5	56,1	50,8	45,2	41,2	37,8
Gabon	50,7	56,1	66,4	57,2	42,5	48,7	46,9	44,4
Guinée Equatoriale	35,5	38,3	42,1	34,5	50,0	56,4	41,3	30,7
Tchad	62,5	53,2	49,9	42,1	40,6	44,6	46,2	44,8
Solde extérieur courant (en % du PIB ; norme : >= -5)								
CEMAC	0,2	0,0	1,3	4,6	-0,2	0,3	-3,7	-3,4
Cameroun	-4,7	-3,7	-4,0	-3,4	-4,1	-3,0	-2,5	-3,3
République Centrafricaine	-6,2	-6,3	-5,8	-9,0	-3,8	-9,2	-0,6	-0,5
Congo	12,6	13,7	12,7	16,8	-4,5	-9,7	-8,5	-2,5
Gabon	5,9	-0,6	4,6	14,8	11,6	10,5	0,6	1,1
Guinée Equatoriale	-25,3	-7,8	-2,8	-7,5	-0,8	4,1	1,0	-3,5
Tchad	2,6	1,0	4,6	9,4	5,0	5,4	2,6	3,5

Source : Commission de la CEMAC, BEAC

4. ÉTAT DES RELATIONS DE LA CEMAC AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Cette partie se focalise sur l'état des relations des Etats membres ainsi que des Institutions Régionales de la CEMAC avec les Institutions Financières Internationales, notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. A cet effet, elle s'appesantit sur la mise en œuvre des programmes des Etats membres avec le FMI ainsi que les principales conclusions des consultations au titre de l'article IV du FMI avec les pays et les Institutions Régionales de la CEMAC effectués en 2024 et 2025.

4.1 Au niveau de la Communauté

Au niveau régional, dans le cadre des consultations régionales au titre de l'article IV du FMI et des revues des politiques communes avec les Institutions Régionales de la CEMAC, les services du FMI ont effectué des missions sous-régionales successivement au Gabon auprès de la COBAC, puis au Cameroun auprès de la BEAC et de la Commission de la CEMAC sur les périodes du 29 avril au 14 mai 2024, du 29 octobre au 12 novembre 2024 et 08 au 19 mai 2025, dans le cadre de l'évaluation des développements économiques récents et des politiques de soutien aux programmes de redressement du cadre macroéconomique des pays de la CEMAC.

Ces travaux ont également débouché sur le renouvellement des assurances des Institutions de la CEMAC, notamment de la BEAC, en appui aux programmes des pays de la CEMAC avec le FMI. La première revue au titre de l'année 2024 de politiques communes d'appui aux programmes des Etats membres avec le FMI a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI au mois de juin 2024 et la deuxième en février 2025. La première revue au titre de l'année 2025, quant à elle, a été conclue en juin 2025.

Par ailleurs, conformément à la Résolution N° 08 du 19 septembre 2018 du Comité Ministériel de l'UMAC, la BEAC a organisé le 06 mai, le 04 octobre, le 10 décembre 2024, le 23 mars et le 08 octobre 2025 cinq concertations tripartites entre les Etats, les Institutions communautaires de la CEMAC et les partenaires techniques et financiers (FMI, Banque Mondiale, BAD, Banque de France, Trésor français). Ces concertations ont permis de s'accorder sur les grandes lignes de l'orientation des politiques devant être mises en œuvre pour soutenir le redressement du cadre macroéconomique Sous-régional et de formuler des recommandations à l'endroit des parties prenantes. Ces concertations se sont tenues dans un contexte marqué par l'incidence du conflit russe-ukrainien sur l'économie mondiale, africaine et sous régionale, avec pour corollaire l'amélioration des termes de l'échange pour la CEMAC, la forte envolée des prix des produits alimentaires et de l'énergie bien qu'affichant une tendance baissière, la fragilisation du pouvoir d'achat des ménages, la guerre commerciale entre les grandes puissances et le maintien inchangé des conditions monétaires par la majorité des banques centrales.

Il importe également de souligner qu'à la suite des vives inquiétudes exprimées par le FMI au sujet de la trajectoire de la situation économique et financière des pays membres (visite de Monsieur ABEBE AEMRO SELASSIE, Directeur du Département Afrique du FMI auprès des plus Hautes autorités de la CEMAC et échanges en marge des réunions annuelles 2024 du FMI et de la Banque Mondiale), une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC avait été organisée le 16 décembre 2024 et abouti au renouvellement des assurances des plus hautes autorités de la sous-région ayant permis la validation des revues respectives des programmes en cours des pays de la CEMAC.

La participation à ce Sommet des représentants de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Trésor français et de la Banque de France (BDF) souligne l'importance de l'engagement constant des bailleurs dans le redressement du cadre macroéconomique la CEMAC.

Globalement, les services du FMI avaient évoqué les risques liés à la combinaison des principaux facteurs tels que la guerre commerciale entre les Etats Unis et la Chine, la baisse projetée des cours du pétrole brut, la perte de confiance dans les marchés, la contraction des financements externes, la saturation du marché des titres publics, les vulnérabilités liées à la dette et la forte exposition du système bancaire au souverain. A cet égard, ils ont recommandé une évaluation du secteur financier de la CEMAC en vue d'identifier les vulnérabilités sous-jacentes, étant donné que la dernière évaluation remonte en 2016. De même, ils ont souligné la nécessité pour les Etats de poursuivre les politiques et les réformes structurelles visant la consolidation des finances publiques, la réduction des vulnérabilités liées à la dette, la création d'emplois, l'éclosion du secteur privé, en vue de créer les conditions d'une croissance durable et de la résilience des économies.

Néanmoins, sur le plan externe de la monnaie, les services du FMI, dans le cadre de ces travaux, ont relevé les avancées enregistrées par les Institutions Régionales de la CEMAC, en particulier la BEAC, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'appui à la stratégie régionale de sortie de crise qui ont permis une stabilisation de la position extérieure de la monnaie, avec un niveau de réserves de change qui couvre 4,35 mois d'importations des biens et services et du service de la dette publique extérieure en 2025 contre un niveau de 4,24 mois enregistré en 2024. En tout état de cause, la mise en œuvre de la réglementation des changes porte ses fruits, comme en témoigne la multiplication, par près de quatre, des rétrocessions des devises à la Banque Centrale entre 2018 et 2024. Son application au secteur extractif, en particulier sur le volet des fonds de rétablissement des sites pétroliers (Fonds RES), devrait davantage renforcer la position extérieure de la Sous-région. D'ores et déjà, il importe de relever que le non-respect à ce jour des dispositions de la réglementation de change par le secteur des industries extractives, accentué par de nombreuses dérogations d'application, fragilise la stabilité externe de la monnaie dans un contexte de pression à la

hausse des transferts sortants et d'achèvement des programmes avec le FMI dans certains pays de la communauté.

A cet égard, lors de leur Sommet de 10 septembre 2025, les Chefs d'Etat de la CEMAC ont réaffirmé la nécessité de l'application intégrale de la réglementation des changes, notamment le rapatriement diligent des devises par les opérateurs économiques, puis la signature par les entreprises extractives des conventions de compte séquestre pour les Fonds RES. Dans cette veine, la BEAC poursuivra les discussions avec les entreprises du secteur extractif en vue de s'accorder sur la fraction des réserves à rapatrier et les modalités de la cogestion du reliquat qui sera logé dans les comptes à l'étranger.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par une évolution défavorable des avoirs extérieurs nets au cours du second semestre de l'année 2024, l'expiration des programmes de certains pays de la CEMAC et les retards observés dans la concrétisation des appuis budgétaires des bailleurs hors FMI, l'importance de redoubler d'efforts dans l'application rigoureuse de la réglementation des changes est de mise en vue d'induire un regain de conformité des secteurs publics et extractifs à l'obligation de rapatriements et de rétrocessions de devises.

En tout état de cause, les différentes rencontres avec les services du FMI au cours des années 2024 et 2025 ont été l'occasion d'insister sur la nécessité pour les Institutions communautaires de maintenir les efforts engagés pour flétrir durablement les pressions inflationnistes, de préserver la stabilité financière par l'injection d'une liquidité adéquate, la résolution de la situation des banques en dépendance au refinancement de la BEAC et l'atténuation de l'exposition des banques au souverain, de renforcer la discipline budgétaire, de réduire le poids de la dette, de mettre en œuvre la réglementation des changes de manière complète, transparente et cohérente, de renforcer la coordination afin d'améliorer la capacité de réglementation des actifs numériques, de gérer les risques et de protéger les consommateurs, tout en permettant les innovations légitimes.

Par ailleurs, il importe de réitérer l'importance de l'appui multiforme de **la Banque Mondiale** dans l'accompagnement des projets structurants des Institutions communautaires, notamment en matière de renforcement des capacités des Institutions financières de la CEMAC dans les domaines de la stabilité, de l'inclusion et de l'intégrité financières. La Banque Mondiale a mis en place dans le cadre de l'IDA18 le projet de renforcement des capacités des Institutions financières de la CEMAC (au bénéfice de la BEAC, de la COBAC et du GABAC) d'un montant de 35 millions de dollars US. Globalement le projet l'UGRIF est quasi-clôturé et les perspectives des relations entre les Institutions de la CEMAC et la Banque Mondiale pourraient être appréciées dans le cadre du renforcement des ressources de l'IDA 21 et la concrétisation des contributions annoncées.

En outre, les Institutions financières de la CEMAC bénéficient également des appuis multiformes de la Banque Mondiale dans le cadre de la finance durable et du renforcement du marché financier sous régional.

Aussi, les onzième, deuxième, treizième et quatorzième concertations tripartites entre le FMI, les Etats membres et les Institutions Régionales de la CEMAC, tenues respectivement le 06 mai, le 04 octobre, le 10 décembre 2024 et le 28 mars 2025 ont été l'occasion de s'accorder sur les principales recommandations nécessaires au renforcement des acquis de la stratégie commune des pays de la CEMAC, notamment la poursuite du redressement du cadre macroéconomique et des efforts dans la mise en œuvre des réformes structurelles prioritaires convenues dans le cadre des programmes de deuxième génération avec le FMI. Ces rencontres réunissaient également la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le Trésor français et la Banque de France.

Ces concertations se sont tenues dans un contexte favorable de consolidation de la position externe de la monnaie, avec le renforcement des réserves de change, couvrant 4,87 mois d'importations des biens et services, porté par le maintien à un niveau confortable des prix du baril de pétrole. Aussi, ce contexte était marqué par le durcissement des conditions financières internationales et l'atténuation des pressions inflationnistes.

Concernant les relations des Institutions Régionales de la CEMAC avec la Banque Mondiale, le Projet UGRIF a enregistré des avancées significatives dans la mise en œuvre des réformes structurantes retenues, à l'exception de la Composante « Modernisation des systèmes et moyens de paiement (Acquisition d'un nouveau système de compensation - SYSTAC2 , Mise à niveau de SYGMA, Renforcement du cadre légal et de surveillance des SMP) », et dans une certaine mesure (ii) l'opérationnalisation de la plateforme de la COBAC (SPECTRA), ainsi que (iii) les réformes du dispositif de production des statistiques conjoncturelles (BDEMF, ICAE).

Par ailleurs, la composante de Commission de la CEMAC et ISSEA du projet régional d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) est entrée en vigueur le 12 juin 2024, après son approbation par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en septembre 2023.

Par ailleurs, les discussions sont très avancées entre la Banque Mondiale et la Commission de la CEMAC pour la mise en place de trois autres programmes régionaux au bénéfice de la CEMAC. Il s'agit du programme régional d'économies forestières durables du Bassin du Congo, du volet CEMAC du programme régional de renforcement de la sécurité sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre et du programme régional de renforcement des capacités en gestion de la dette publique.

4.2 Au niveau des Etats membres

Au niveau des Etats membres, l'année 2024 a été ponctuée par la poursuite des programmes appuyés par le FMI au Cameroun, au Congo, en RCA et la mise en place d'un programme de référence en Guinée Equatoriale avec en prime le décaissement des appuis

budgétaires pour soutenir les efforts en matière de création des marges budgétaires et d'exécution de réformes prioritaires. Toutefois, l'état de mise en œuvre de ces programmes varie d'un pays à un autre, notamment en matière d'avancées enregistrées dans l'implémentation des réformes structurelles. En 2024, l'on a enregistré un relâchement de l'engagement collectif dans la mise en œuvre des programmes soutenus par le FMI.

Ainsi, les positions budgétaires se sont dégradées en 2024 et la situation des programmes en n'a pas impacté positivement la trajectoire de la consolidation des marges budgétaires, eu égard à l'apparition d'un déficit budgétaire, et ce, en dépit d'un contexte toujours favorable de maintien à un niveau confortable des prix du pétrole brut. Néanmoins, les pays de la CEMAC ont maintenu la discipline budgétaire en 2024, faisant ainsi flétrir le déficit primaire hors pétrole. En effet, le déficit primaire hors pétrole, véritable baromètre de l'ajustement budgétaire, est ressorti moins élevé en 2024 comparativement à son niveau de l'année 2023. Toutefois, dans certains pays de la CEMAC il a demeuré élevé.

Dans ce contexte globalement mitigé de mise en œuvre de la stratégie communautaire et solidaire de sortie de crise, le volume global des décaissements des bailleurs au cours de ces deux dernières années est ressorti le plus bas depuis 2017, exclue l'appréciation de la situation des décaissements de l'année 2021 dont le niveau le plus bas est justifié par la fin des programmes de première génération avec le FMI et les délais de négociation des programmes de deuxième génération.

En particulier, dans le cadre des programmes des pays de la CEMAC avec le FMI, le faible niveau de mobilisation des ressources externe sur la période sous revue est perceptible au niveau des décaissements des autres bailleurs de fonds, avec un montant des décaissements d'appuis budgétaires en faveur des pays de la CEMAC de l'ordre 59 milliards de F CFA pour la Banque Mondiale et 12 milliards de F CFA pour la BAD.

En 2025, dans l'ensemble, trois pays de la CEMAC poursuivent les programmes avec le FMI. Les troisième et quatrième revues de l'accord dans le cadre de la Facilité Elargie du Crédit pour la République centrafricaine ont été validées le 4 juin 2025. Il en est de même pour le Tchad où un nouveau programme d'une durée de 4 ans, au titre de la Facilité Elargie de Crédit, a été approuvé par le Conseil d'Administration du FMI, le 25 juillet 2025. Le Programme de Référence de la Guinée Equatoriale a été prolongé d'un an, jusqu'en 2026, et les première et deuxième revues de cet accord sans appui financier ont été approuvées, de même que la consultation au titre de l'article IV finalisée le 24 juillet 2025.

Cependant, le Cameroun et le Congo sont arrivés au terme de leurs accords avec le FMI. Le premier a achevé, le 24 juillet 2025, les huitièmes revues des accords au titre de la Facilité Elargie du Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) ainsi sa troisième revue dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la durabilité (FRD). Le programme du deuxième a expiré depuis le mois de mars 2025 avec la conclusion de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC.

Enfin, le Gabon qui ne dispose pas de programme avec le FMI devrait au cours des prochains mois engager des discussions avec le Fonds en vue de convenir des modalités d'organisation des consultations au titre de l'article IV des Statuts de cette Institution.

Il conviendrait de relever que le contexte de quasi-saturation du marché des titres publics, constitue un handicap pour la stratégie communautaire de consolidation du cadre macroéconomique, en raison de la réduction des appuis budgétaires et des financements concessionnels.

Les situations individuelles par pays sont décrites comme suit :

A. Cameroun

Au Cameroun, la constance des efforts dans la mise en œuvre au cours des deux dernières années du programme de deuxième génération, conclu avec le FMI en juillet 2021, ont permis la validation des dernières revues.

En effet, la validation de la huitième et dernière revue du programme au titre de la FEC/MEDC, ainsi que de la troisième revue du programme au titre du FRD, par le Conseil d'Administration du FMI est intervenue le 24 juillet 2025, marquant ainsi l'arrivée à terme des programmes. L'achèvement des revues au titre de la FEC/MEDC a donné droit à un décaissement d'environ 44,3 milliards de FCFA (55,2 millions de DTS, soit environ 75,7 millions de dollars), tandis que l'achèvement de la troisième revue du programme FRD a donné droit à un décaissement d'environ 41,5 milliards de FCFA (51,75 millions de DTS, soit environ 71 millions de dollars). A ce titre, le total des décaissements pour le compte de la FEC/MEDC s'élève à 593,4 millions de DTS (793,8 millions de dollars) et pour le compte de la FRD s'élève à 120,75 millions de DTS (162,3 millions de dollars).

Aussi, la mise en œuvre du programme a été globalement mitigée. En effet, plusieurs critères quantitatifs ont obtenu une dérogation pour les dernières revues, notamment le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole à fin décembre 2024 et le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale hors financement du FMI à fin décembre 2024, moyennant la mise en œuvre des mesures correctives, ainsi que le plafond continu des avances du Trésor sans dotation budgétaire, compte tenu du caractère mineur de l'écart. Par ailleurs, la reprise économique du pays reste modérée et l'inflation est contenue. Dans ce contexte, il est nécessaire pour les Autorités nationales de maintenir une politique budgétaire prudente afin de préserver la viabilité de la dette dont le niveau de risque est élevé. Toutefois, les échéances électorales d'octobre 2025 pourraient mettre à mal la trajectoire d'ajustement budgétaire, en raison de la pression à la hausse des dépenses.

En tout état de cause, l'achèvement des programmes du Cameroun dénote des efforts subséquents consentis pour la mise en œuvre des réformes économiques et pour l'intégration des préoccupations climatiques dans les cadres institutionnels et règlementaires.

B. Centrafrique

Dans le prolongement des progrès réalisés en 2024, la validation des troisième et quatrième revues du programme par le Conseil d'Administration du FMI est intervenue le 4 juin 2025. La conclusion de ces revues a permis au pays de bénéficier d'un décaissement d'environ 34,7 milliards de FCFA (43,22 millions de DTS, soit environ 58 millions de dollars). Dans le cadre de la cinquième revue au titre de la Facilité Elargie de Crédit, les services du FMI ont séjourné à Bangui du 29 septembre au 08 octobre 2025. Le programme expirera au courant de l'année 2026 et permettra un total des décaissements de 141,68 millions de DTS (environ 191,4 millions de dollars).

La mise en œuvre du programme demeure très mitigée. En effet, les revues ont été achevées sans la réalisation des critères quantitatifs relatifs au plafond du déficit budgétaire primaire intérieur et au financement intérieur net à fin juin 2024 et fin décembre 2024, ainsi que du critère de performance continue relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Néanmoins, le pays enregistre une bonne performance en matière de mobilisation des recettes intérieures et de croissance du PIB qui est projetée à 3,5 % pour 2025 contre 1,6 % en 2024. Dans le même sillage, l'inflation s'atténue progressivement. Il est essentiel pour les Autorités centrafricaines d'accélérer les réformes du marché des carburants et le contrôle des dépenses afin de favoriser une croissance inclusive et la maîtrise du rythme d'endettement.

C. Congo

Au Congo, dans l'élan des progrès accomplis en 2024, le Conseil d'Administration du FMI a achevé, le 12 mars 2025, la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), approuvée le 21 janvier 2022. L'aboutissement de cette revue a permis le décaissement immédiat d'environ 25,9 milliards de FCFA (32,4 millions de DTS, soit environ 43 millions de dollars), portant le total des décaissements au titre de la FEC à 324 millions de DTS (environ 430 millions de dollars, soit 200 % du quotes-parts). Les autorités nationales maintiennent des relations étroites avec le Fonds en vue de tirer avantage de son appui. En effet, en juillet dernier, le pays a bénéficié d'une assistance technique sur l'évaluation et la réforme des subventions aux produits pétroliers.

Dans l'optique de mettre à profit les réformes du programme, des efforts devraient être maintenus en matière d'assainissement des finances publiques, notamment la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP), de discipline budgétaire, d'élargissement de la base d'imposition et de réduction des dépenses fiscales. Aussi, des attentes demeurent sur l'amélioration de la transparence des finances publiques et du secteur des hydrocarbures, ainsi que sur la mise en œuvre de l'architecture de lutte contre la corruption.

D. Gabon

Au Gabon, le programme financier au titre du Mécanisme Élargi de Crédit est arrivé à expiration en juillet 2024. Néanmoins, les Autorités nationales et les services du FMI poursuivent les échanges dans le cadre des consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI.

Dans le même temps, le Gouvernement a engagé des actions visant l'assainissement des finances publiques, et a mis en place le Programme National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030.

E. Guinée Équatoriale

En Guinée Equatoriale, les première et deuxième revues du programme de référence avec les services du FMI ont été achevées avec succès le 25 juin 2025 et l'équipe du FMI a accordé une extension de 12 mois au programme qui expirait le 23 juin 2025. En outre, après la dernière mission des services du FMI dans le pays, le Conseil d'Administration du FMI a conclu les consultations au titre de l'Article IV le 25 juillet 2025.

La mise en œuvre du programme de référence s'est avérée satisfaisante. Conformément au programme, les Autorités nationales ont opéré un ajustement budgétaire substantiel et mené d'importantes réformes, notamment en matière de finances publiques, de transparence et de lutte contre le blanchiment des capitaux. Toutefois, les autorités ont décidé de ne pas mettre en œuvre la publication des déclarations de patrimoine des agents publics, une réforme alternative relative à la gouvernance et visant à renforcer la transparence dans le secteur extractif sera mise en œuvre dans l'extension du programme. La croissance économique du pays devrait demeurer faible et l'épuisement des réserves nationales devrait se poursuivre à moyen terme, compte tenu du déclin de la production d'hydrocarbures. Les Autorités nationales gagneraient à accélérer la mise en œuvre du programme de référence en vue de basculer dans un programme soutenu par des appuis budgétaires.

F. Tchad

Au Tchad, les discussions des Autorités nationales avec le FMI ont abouti à l'approbation par le Conseil d'Administration du FMI le 25 juillet 2025, d'un nouveau programme économique et financier au titre de la Facilité Elargie du Crédit (FEC) sur 48 mois. Cet accord a donné droit à un premier décaissement immédiat de 22,5 milliards de FCFA (28,04 millions de DTS, soit environ 38,5 millions de dollars). Le montant total du financement du FMI pour soutenir les autorités tchadiennes dans le cadre du programme quadriennal s'élève

à environ 365,7 milliards de FCFA (455,55 milliards de DTS soit environ 625 millions de dollars) sur les quatre ans.

Ce nouvel accord quadriennal permettra de créer des conditions budgétaires nécessaires au financement des priorités du Plan National de Développement (PND) horizon 2025-2030, dans un contexte international incertain. En outre, il permettra de promouvoir la bonne gouvernance, une croissance inclusive et favorable à une réduction durable de la pauvreté, tout en remédiant aux facteurs de fragilité budgétaire du Tchad. La première revue du programme interviendra en fin 2025. Sa validation est tributaire de la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes structurelles préalables, en matière notamment de finances publiques, de climat des affaires, de transparence budgétaire, de résilience climatique, de décentralisation, et de lutte contre la corruption et la pauvreté. Aussi, un rapport d'audit sur les recettes pétrolières de l'Etat est attendu en matière de transparence.

ORIENTATIONS DE MESURES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le contexte macroéconomique fait ressortir une incertitude élevée en raison notamment de l'intensification des tensions commerciales mondiales, de leurs effets sur les conditions monétaires et financières et sur les marchés des matières premières, ainsi que les tensions sur le marché régional des valeurs du Trésor et les vulnérabilités liées à la dette au niveau sous-régional. En outre, les pays de la CEMAC font face à l'impact des tensions sécuritaires dans certains pays limitrophes et aux conséquences négatives des changements climatiques sur la production agricole et les mouvements de populations.

A cet effet, les orientations de mesures de politique économique préconisées visent i) la consolidation de la viabilité des finances publiques ; ii) le maintien de la stabilité du secteur financier ; iii) le renforcement de la position extérieure de la Sous-Région ; et iv) l'accélération de la transformation structurelle de la zone.

D'une manière générale, les efforts à engager par les Etats pour faire face aux défis à venir reposeraient sur la poursuite d'une stratégie régionale cohérente et coordonnée. A cet effet, les orientations générales et spécifiques détaillées ci-après de mesures de politique économique sont envisagées.

1. Orientations générales de mesures de politique économique

Les orientations générales de politiques économiques des pays de la zone sont axées sur les mesures visant à préserver les acquis du PREF-CEMAC et des programmes avec les partenaires techniques et financiers dans un environnement de plus en plus incertain et à contenir les risques susceptibles d'altérer la dynamique de consolidation des fondamentaux économiques, en rapport avec : (i) l'impact du conflit entre l'Ukraine et la Russie, (ii) des crises au Moyen-Orient, (iii) la volatilité des prix des matières premières dont le pétrole brut, (iv) les effets de la guerre commerciale impliquant les grandes puissances, (v) les coûts élevés des emprunts et les risques d'insécurité alimentaire. Elles visent également à stimuler la croissance potentielle, augmenter l'inclusion économique et renforcer les effets multiplicateurs des politiques budgétaires et monétaire.

A ce titre, les Etats membres devraient prioritairement : (i) poursuivre les mesures de lutte contre l'inflation et accompagner la politique monétaire dans l'atteinte de l'objectif de stabilité interne de la monnaie, (ii) préserver la viabilité des finances publiques et de la dette afin de renforcer la résilience à moyen et long terme, (iii) contribuer à la préservation de la stabilité financière et œuvrer à la consolidation de la position externe de la monnaie, et (iv) poursuivre la mise en œuvre des réformes et des mesures convenues avec les partenaires au développement.

En termes d'atténuation des répercussions des risques susmentionnés sur le cadre macroéconomique de la CEMAC, les Etats membres sont invités :

En matière de rétablissement de la stabilité du cadre macroéconomique, à poursuivre la mise en œuvre harmonieuse du PREF-CEMAC qui prône les réformes structurelles et de politiques macroéconomiques nécessaires pour préserver la viabilité des finances publiques, consolider la stabilité interne et externe de la monnaie et préserver la stabilité financière.

De manière spécifique :

Les Etats membres sont exhortés à :

➤ **Dans la perspective d'une maîtrise de l'évolution des réserves de change de la CEMAC :**

- poursuivre les efforts en vue de favoriser la conclusion des revues des programmes avec le FMI ou la mise en place d'un nouvel accord pour les pays ne disposant plus d'arrangement financier avec cette Institution et qui le désirent ;
- poursuivre les efforts d'assainissement budgétaires et de renforcement de la position extérieure, afin de maintenir la crédibilité du système de change et renforcer la résilience de la Sous-Région dans un environnement mondial exceptionnellement incertain ;
- rapatrier les avoirs détenus à l'étranger et soutenir la BEAC dans l'application de la Réglementation des Changes aux opérateurs du secteur extractif, en particulier en accélérant la signature des conventions de Compte séquestre pour les Fonds de remise en état des sites pétroliers ;
- arrimer les nouvelles Conventions d'Établissement ainsi que les Codes minier et pétrolier à la Réglementation des Changes.

➤ **Dans l'optique d'une meilleure consolidation budgétaire :**

- accélérer la mise en œuvre des réformes prioritaires, notamment en matière de mobilisation des recettes intérieures non pétrolières, de rationalisation des dépenses budgétaires, d'amélioration de la gouvernance publique et de la transparence ;
- poursuivre les actions de renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations, l'harmonisation des pratiques fiscales et la modernisation des Administrations fiscales et douanières avec un accent particulier sur la modernisation du système d'imposition et de paiement des impôts et taxes ;
- rationnaliser la gestion financière en optimisant la gestion de la trésorerie publique à travers la mise en place effective et l'élargissement de l'exhaustivité des Comptes Uniques du Trésor (CUT) ;
- maîtriser l'évolution de l'effectif de la fonction publique dans le temps afin de contenir la progression de la masse salariale ;
- prioriser les investissements publics à forte rentabilité économique et sociale, tout en préservant les dépenses sociales ;

- améliorer la qualité de la mise en œuvre des projets d'investissement public et la gestion des dépenses courantes.

➤ **En termes de renforcement de la résilience du secteur financier et bancaire :**

- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés de paiement, crédible et exhaustive, tenant compte des paramètres des programmes avec le FMI, de l'exposition des banques au souverain et des répercussions du conflit entre l'Ukraine et la Russie, pour les Etats ne s'étant pas encore conformés à cette exigence, et s'assurer du respect des échéanciers convenus ;
- mettre en œuvre les mesures édictées par la COBAC visant le traitement des banques en difficulté, en particulier celles qui sont en situation de sous-capitalisation et de dépendance au refinancement de la BEAC, et accélérer les actions visant à réduire les créances en souffrance ;
- mettre en œuvre les mesures édictées par la COSUMAF pour renforcer la surveillance des risques liés aux cryptoactifs.

➤ **Dans l'optique de la restauration d'une surveillance régionale plus ferme et plus rapprochée en vue d'assurer une cohérence des politiques budgétaires avec les objectifs de stabilité intérieure et extérieure de la monnaie :**

- favoriser, conformément à la résolution de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC d'octobre 2018 à N'Djaména, la mise en place d'un dispositif en vue de renforcer la crédibilité et l'applicabilité des règles de surveillance multilatérale et contribuer à la convergence des économies de la CEMAC ;
- systématiser la confection et la mise en œuvre des Programmes Triennaux de Convergence pour conforter l'orientation contra cyclique des politiques budgétaires et améliorer l'état de conformité aux critères de convergence ;
- adopter un rythme prudent d'accumulation de la dette en le conformant à la dynamique exigée par le dispositif de surveillance multilatérale ;
- mettre en place des outils de pilotage budgétaires cohérents (plans de passation des marchés publics, plans d'engagement et plans de trésorerie), régulièrement actualisés afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement ;
- dynamiser les Cellules Nationales de Surveillance Multilatérale.

Les Institutions Régionales, quant à elles, sont invitées à :

- renforcer la coordination des politiques budgétaires à travers notamment la prise des dispositions pour : (i) la mise en place du Fonds multilatéral destiné à abonder l'épargne financière sur ressources pétrolières, (ii) la pleine mise en œuvre du Mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques en zone CEMAC, et (iii) le renforcement du suivi – évaluation de la mise en œuvre des Directives du Cadre harmonisé de gestion des finances publiques en zone CEMAC ;

- maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire en fonction des facteurs qui impactent la stabilité des prix et la position externe de la monnaie ;
- poursuivre la mise en œuvre de la Réglementation des Changes, en particulier les discussions avec les opérateurs du secteur extractif en vue du rapatriement effectif des fonds de rétablissement des sites pétroliers (fonds RES), et le traitement des investisseurs étrangers intervenant sur les marchés de capitaux de la CEMAC ;
- identifier les indicateurs pour mesurer la contribution de chaque Etat membre à la stabilité externe de la monnaie ;
- renforcer la stabilité financière en prêtant une attention particulière entre autres aux risques associés à l'émergence des moyens de paiement numériques, y compris les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que sur la cohérence des législations relatives aux cryptoactifs et de leurs modalités d'application avec les règles de l'Union Monétaire ;
- maintenir la surveillance renforcée du système bancaire régional à travers la poursuite du déploiement de la supervision basée sur les risques, des actions visant la réduction de l'encours des créances en souffrance, la réduction de l'exposition des banques au risque souverain et la modernisation du cadre réglementaire favorisant un meilleur encadrement des activités des Établissements de crédit ;
- s'assurer que les mesures visant à s'attaquer aux problèmes des banques en difficulté soient diligentées en temps opportun ;
- poursuivre l'application du cadre réglementaire relatif à la concentration et à l'exposition des banques au risque souverain, y compris les pondérations de risque sur les obligations souveraines, afin de garantir que seules les banques disposant de fonds propres nets suffisants prennent des risques supplémentaires ;
- achever la mise en œuvre des préalables relatifs au démarrage des activités du Dépositaire Central ;
- encadrer les décotes appliquées sur les titres de la dette publique émis sur le marché monétaire de la CEMAC ;
- implémenter la supervision basée sur les risques dans le cadre de la régulation du marché financier.

En termes de réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires et la diversification de la base productive, les Etats membres sont invités à :

- mettre en œuvre au niveau national des Plans Directeurs d'Industrialisation et de Diversification Économique portés principalement sur le renforcement des capacités des ressources humaines, le développement des chaînes de valeur et les réformes visant à renforcer la gouvernance ;

- soutenir la mise en œuvre de la stratégie communautaire d'import-substitution des produits du cru de la CEMAC, qui vise à changer de paradigme dans le commerce intracommunautaire, à réduire l'impact sur la position externe de la monnaie et à créer les conditions d'un renforcement de la diversification des économies de la CEMAC et de la sécurité alimentaire, dans le respect des règles multilatérales de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- améliorer les indicateurs en matière de climat des affaires (transfert de titre de propriété, création d'entreprises, inscription en compte des titres financiers, obtention du permis de construire, règlement de l'insolvabilité, etc.) ;
- améliorer l'accès durable à l'énergie en augmentant chaque année d'au moins 5% de l'offre de toutes énergies tout en privilégiant l'interconnexion des réseaux électriques ;
- finaliser dans les meilleurs délais la souscription à l'augmentation du capital de la BIRD et de la SFI afin de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets structurants de la Sous-Région.

Sur le plan du développement du capital humain, les Etats membres sont invités à :

- poursuivre l'exploration de toutes les formes d'appui, notamment les transferts monétaires ciblés, aux victimes de la crise en ciblant tout particulièrement l'économie informelle, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les entreprises les plus vulnérables ;
- renforcer la prestation de services de santé et d'éducation par un financement adéquat et durable et une meilleure budgétisation et gestion ;
- apporter un soutien ciblé aux ménages pauvres pour leur permettre d'accéder à des services sociaux adéquats et de qualité, à travers les investissements transversaux dans le développement de la petite enfance et l'autonomisation des femmes, qui sont essentiels pour produire des bénéfices à long terme et réduire les inégalités.

En matière de renforcement de la gouvernance, les Etats membres sont invités à :

- fournir les gages d'une transparence totale dans la mise en œuvre des programmes financiers et l'utilisation de l'assistance financière en intensifiant la mise en œuvre des Directives du Cadre harmonisé de gestion des Finances Publiques en zone CEMAC ;
- redoubler les efforts pour la pleine mise en service des comptes uniques du Trésor en vue de renforcer la visibilité sur la disponibilité des fonds.

Dans l'optique du développement du marché financier de la CEMAC, les Etats membres sont conviés à :

- finaliser les diligences liées à la conformité des entreprises publiques déjà identifiées en vue de leur introduction en bourse ;

- adopter un règlement communautaire consacrant des incitations fiscales pour les acteurs et les opérations du marché des capitaux régional ;
- inviter les banques, les compagnies d'assurance et les entreprises multinationales intervenant dans les secteurs stratégiques des économies de la CEMAC, à introduire en bourse une partie de leur capital social.

En matière de mise en œuvre des diligences de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/FP), les Etats membres sont invités à :

- poursuivre l'opérationnalisation des comités nationaux de coordination et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de LBC/FT/FP ;
- achever l'implémentation des actions prioritaires globales et sectorielles identifiées dans les rapports issus des Évaluations Nationales des Risques (ENR) et envisager l'actualisation desdites évaluations ;
- assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre effective des différents programmes mis en place pour atténuer les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) auxquels ils sont exposés, sur la base des conclusions des évaluations mutuelles du deuxième cycle, et entamer la préparation du troisième cycle des Évaluations mutuelles ;
- accélérer l'exécution des recommandations issues des études de typologies menées par le GABAC sur les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme inhérents aux secteurs ci-après : nouveaux moyens de paiement, change manuel et transfert des fonds, organisme à but non lucratif (OBNL), financement du terrorisme, immobilier et corruption.

Sur le plan de l'approfondissement de l'intégration régionale, les actions prioritaires consistent à :

- promouvoir les réformes visant la facilitation des échanges et l'approfondissement des marchés régionaux, notamment le renforcement de l'édification du marché commun à travers la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, l'opérationnalisation des comités nationaux de l'origine et de la Brigade mixte Inter-Etats de surveillance des corridors régionaux, ainsi que la poursuite de la révision des directives fiscales, afin de les conformer davantage aux standards internationaux ;
- accélérer la mise en œuvre des projets intégrateurs par la réalisation dans les meilleurs délais des études de faisabilité et la poursuite de la mobilisation des financements annoncés à la table ronde des bailleurs de fonds ;

- consolider les mesures visant l'amélioration du climat des affaires, à travers entre autres l'opérationnalisation effective de l'Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC ;
- poursuivre le renforcement des appareils statistiques nationaux et régional.

En matière de renforcement de la sécurité, davantage d'efforts doivent être consentis en vue de :

- poursuivre les actions en cours pour réduire la menace terroriste, notamment dans le Bassin du Lac Tchad, et favoriser la pacification de la RCA, ainsi que l'accélération de la résolution de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ;
- apporter les appuis nécessaires au plan sous régional de renforcement de la sécuritaire sanitaire et poursuivre les diligences pour la mise en place effective par la Banque Mondiale du volet CEMAC du programme régional de renforcement de la sécurité sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre, avec un maximum de pays adhérents.

2. Orientations spécifiques de mesures de politique économique

Par pays, elles se présentent comme suit :

Au Cameroun, au terme du programme économique et financier avec le FMI, et en vue de renforcer la viabilité budgétaire à moyen terme et rechercher une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée,

Les Autorités sont exhortées à :

- accélérer les efforts entrepris dans le cadre de la mise en service des Grands Projets structurants de première génération ;
- poursuivre l'assainissement du secteur des sociétés et entreprises publiques à la lumière des résultats des études diagnostics réalisées, tout en veillant aussi à l'achèvement des actions retenues dans le cadre des contrats plans ;
- limiter le recours aux compensations de dettes fiscales et consentir les efforts pour le règlement direct des créances sur l'Etat détenues par les entités publiques et privées ;
- assurer un meilleur suivi des interventions directes de la SNH ;
- poursuivre l'assainissement budgétaire et les efforts visant la maîtrise des risques de surendettement ;
- poursuivre les efforts visant la résolution de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun.

En République Centrafricaine, afin de consolider le raffermissement de la croissance et les acquis engrangés dans le cadre de la mise en œuvre des divers programmes avec le FMI, les Autorités sont invitées à :

- poursuivre les réformes mises en place pour un retour à une paix durable et de la sécurité dans le pays, à travers l'accélération de l'implémentation de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA (APPR) signé en février 2019 ainsi que du programme Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) ;
- poursuivre les actions en faveur de l'adoption et de la prise des décrets d'application du Code minier ;
- poursuivre le processus de l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor, en accélérant notamment la signature de la convention pour la gestion du compte unique du Trésor et la mise en œuvre d'autres actions y relatives, y compris l'inventaire des droits et frais administratifs ;
- poursuivre le renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières, ainsi que la réforme sur la parafiscalité à travers la digitalisation des administrations fiscales et douanières (E-TAX pour les impôts et SYDONIA WORLD pour la Douane) ;
- accélérer les actions visant la révision du cadre organisationnel, juridique et financier applicable aux entreprises et établissements publics ;
- mettre en œuvre les dispositions prises par arrêté portant révision à la baisse des prix des produits pétroliers pour atténuer l'impact de la hausse des prix internationaux ;
- déployer des efforts pour mobiliser des ressources concessionnelles conséquentes auprès de partenaires au développement afin de renforcer la résilience de l'économie aux chocs, préserver les dépenses publiques en faveur des populations vulnérables et assurer la disponibilité continue des services publics ;
- accélérer la mobilisation des appuis des partenaires techniques et financiers annoncés à la table ronde sur le financement du Plan National de Développement (PND) 2024-2028, tenue en septembre 2025 à Casablanca au Maroc.

Au Congo, afin de relever les défis au terme du Programme avec le FMI, les Autorités sont invitées à :

- poursuivre le renforcement de la gestion de la dette ;
- finaliser les réformes structurelles relatives à la mobilisation des ressources intérieures et à l'optimisation des dépenses publiques, dans le but de consolider les finances publiques ;
- renforcer le cadre de gestion et de supervision des entreprises du secteur public ;
- poursuivre la politique d'introduction des entreprises publiques à la cote de la bourse des valeurs régionale ;
- recapitaliser certaines banques qui sont fragiles ;

- parachever la mise en place des outils de planification budgétaire à savoir le plan d'engagement, assorti d'un plan de passation de marchés publics et le plan de trésorerie pour une meilleure efficacité de la gestion des dépenses publiques ;
- poursuivre avec la mise en place du compte unique du trésor ;
- accélérer la mise en œuvre du Plan National de Développement 2022-2026 adopté par le Gouvernement et entériné par le Parlement.

Au Gabon, afin de maintenir le dynamisme du secteur hors pétrole porteur de croissance et relever les défis inhérents à la mise en œuvre du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030, qui vise à bâtir une économie diversifiée, compétitive et durable, les Autorités sont invitées à :

- maintenir le cap des réformes devant permettre d'accroître la mobilisation des recettes, de rationnaliser la dépense publique et d'améliorer l'efficacité de la gestion de la dette ;
- renforcer les infrastructures, notamment dans le transport, la santé, l'eau et l'énergie ;
- poursuivre les investissements dans le domaine de la construction de logements et d'aménagement des parcelles pour faciliter l'accès à la propriété ;
- améliorer la supervision des entreprises et entités publiques autonomes et, le cas échéant, entamer leur processus de restructuration ;
- poursuivre les efforts de transformation locale des richesses du sol et du sous-sol ;
- opérationnaliser les Organes découlant de la Nouvelle Loi Statistique, notamment l'Institut National de la Statistique.

En Guinée Equatoriale, afin de maintenir le dynamisme mis en place pour la résorption des déséquilibres macroéconomiques et assurer la stabilité du cadre macroéconomique du pays à moyen terme, les Autorités sont invitées à :

- accélérer les réformes visant la diversification de l'économie ;
- poursuivre l'assainissement de la gestion des entreprises publiques en vue de renforcer la consolidation budgétaire ;
- approfondir les réformes engagées dans le cadre du programme de référence en cours, notamment dans les domaines de mobilisation des recettes hors pétrole et du renforcement de la gouvernance ;
- continuer avec les actions visant l'entretien des infrastructures mises en place dans un contexte de rareté des ressources ;
- poursuivre les réformes mises en place pour le développement du capital humain ;
- poursuivre l'implémentation du SYDONIA, notamment dans la partie continentale du pays, dans la perspective du renforcement de la mobilisation des recettes hors pétrole ;
- accélérer les actions visant le renforcement du système statistique national.

Au Tchad, afin de consolider les finances publiques dans le cadre du nouveau programme avec le FMI d'une durée de quatre ans et de résorber substantiellement les déséquilibres macroéconomiques et relancer durablement l'économie, les Autorités sont invitées à :

- améliorer la transparence et la crédibilité en réduisant le recours aux procédures de dépenses d'urgence « Dépenses avant ordonnancement » ou DAO ;
- poursuivre le déploiement complet de e-Tax et du SIGFiP, en équipant les administrations centrales, provinciales et locales, et la digitalisation des recettes administratives ;
- simplifier les procédures douanières par l'utilisation effective de SYDONIA WORLD et la lutte contre la contrebande, la fraude et les sous-déclarations ;
- renforcer la diversification économique et réduire la dépendance à l'égard des exportations du secteur pétrolier en mettant en œuvre le Plan National de Développement 2025-2030, baptisé *Tchad Connexion 2030*.

ANNEXE 1 : SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES PAYS MEMBRES

1. CAMEROUN

En 2024, l'activité économique au Cameroun a poursuivi son redressement, dans un contexte marqué par la persistance des tensions inflationnistes, une détérioration du déficit budgétaire, une nette amélioration du déficit de la balance courante et un affermissement de la situation monétaire. La croissance de l'économie a atteint 3,5% comparé à 3,2% en 2023, attribuable à la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier (+3,9%). Par contre, le secteur pétrolier a connu une contraction de 8,3% en 2024, en lien avec la baisse naturelle des rendements des champs pétroliers arrivés à maturité.

1.1 Secteur réel

Du point de vue de l'offre, le secteur tertiaire (+2,3%) est demeuré le moteur de la croissance de l'économie camerounaise en 2024, suivi par le secteur primaire et le secteur secondaire hors hydrocarbures (+0,6%).

Le dynamisme du **secteur primaire** a découlé des bonnes performances dans les branches de l'agriculture d'exportation, de l'agriculture vivrière et de l'élevage. Le regain d'activité dans l'agriculture d'exportation a été en lien avec la meilleure disponibilité des intrants agricoles et la bonne tenue de la campagne cacaoyère 2024, encouragé par le relèvement des cours internationaux du cacao.

De même, le secteur primaire a bénéficié de la hausse de la production cotonnière au cours de la campagne 2023/2024, portée par l'introduction de nouvelles variétés de semences. Par ailleurs, la hausse des activités dans la filière banane a été en grande partie imputable à l'entrée sur le marché d'un nouvel acteur, la Compagnie des Bananes de Mondoni (CDBM). En revanche, la mauvaise tenue de la branche *sylviculture et exploitation forestière* a été en relation avec la baisse de la demande extérieure en bois de grumes et sciés et la décision des Autorités publiques d'augmenter les droits de douane sur ces exportations, dans le but de promouvoir la transformation locale.

La croissance du **secteur secondaire (hors hydrocarbures)** a été de 10,4% en 2024, essentiellement tirée par la branche des industries et les bâtiments et travaux publics, en lien avec l'entrée en production de nouvelles unités, notamment les industries brassicoles, les cimenteries et l'usine de production des carreaux. La progression des activités de l'agroalimentaire a bénéficié d'un accroissement de la transformation locale de produits agricoles auparavant exportés sous forme brute, tels que le cacao et le café. Cette situation provient de la performance des opérateurs déjà établis, notamment Atlantic Cocoa, Sic Cacaos, Neo Industry, CHOCOCAM et Ferrero, ainsi que de l'arrivée d'un nouvel acteur, Africa Processing.

Le secteur pétrolier a connu une baisse de la production de pétrole brut de 10,5% à 21,4 millions de baril, principalement due à la maturation des champs pétroliers et à des problèmes techniques et logistiques, notamment le vieillissement des infrastructures.

Le **secteur tertiaire** est resté le moteur de la croissance en 2024, en rapport avec l'apport de toutes les branches de ce secteur et le ralentissement de l'inflation. Cette évolution a résulté du dynamisme de la branche *transport et communication*, de la branche *commerce, hôtels et restaurants* et des autres services marchands, de même que des services non marchands.

Du côté de la demande, la croissance du PIB est restée soutenue en 2024 par la consommation finale qui a profité des mesures gouvernementales visant à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages.

1.2 Prix

S'agissant des prix, l'inflation en moyenne annuelle au Cameroun a ralenti en 2024, s'établissant à 4,5 %, après deux années consécutives de fortes hausses des prix. Elle s'était établie à 6,3% en 2022 et 7,4% en 2023. En 2024, cette accalmie a été en grande partie imputable à un ralentissement de l'augmentation des prix des produits alimentaires et à une diminution notamment des prix des meubles, articles de ménage et d'entretien courant.

1.3 Finances publiques

La situation des finances publiques en 2024 a été caractérisée par une gestion prudente visant à concilier croissance économique et soutenabilité budgétaire, dans un contexte de ralentissement de l'inflation.

Dans ce contexte, les recettes budgétaires ont augmenté de 3,1% à 4 990,4 milliards, constituées de 86,2% de recettes non pétrolières et de 13,8% de recettes pétrolières. Les recettes pétrolières ont reculé de 21,5%, en lien avec la poursuite de la baisse de la production des huiles brutes de pétrole et du gaz.

Les recettes non pétrolières se sont situées en hausse de 8,5% à 4 301,7 milliards, en lien avec la bonne tenue de l'activité économique. Les réformes initiées au niveau de la Direction Générale des Impôts en termes de dématérialisation et d'élargissement de l'assiette fiscale justifient ces performances. En lien avec cette embellie, le taux de pression fiscale s'est établi à 12,3% en 2024 contre 12,5% en 2023, mais demeure toujours inférieur au seuil communautaire de 17%.

Les dépenses budgétaires totales se sont accrues de 8,2% pour s'établir à 5 513,8 milliards en 2024, en relation avec la progression des dépenses courantes et des dépenses en capital.

La hausse des dépenses courantes a été en lien avec l'augmentation des traitements et salaires, ainsi que des dépenses de biens et services. Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales totales s'est établi à 36,9%, en augmentation par rapport à 2023, résultant de la prise en charge du traitement du rappel de salaire des enseignants. En revanche, l'on observe un recul des dépenses de transferts et subventions, lié à des mesures prises afin de réduire le soutien des prix à la pompe des hydrocarbures.

Les dépenses en capital ont poursuivi leur hausse en 2024, tirés par les financements extérieurs.

Pour ce qui est de la dette publique, elle demeure modérée. Le stock de la dette publique rapporté au PIB s'est situé à 41,0% du PIB en 2024, comparé à 40,4% une année plus tôt. Ce niveau reste bien inférieur au seuil communautaire de 70%.

1.4 Balance des paiements

Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte courant, transferts publics inclus, s'est situé à 3,0% du PIB en 2024. La balance du commerce extérieur a enregistré un déficit de 476,7 milliards en 2024, en amélioration de 347,2 milliards par rapport à 2023. Cette situation découle de la hausse de la valeur des exportations (+9,6%) plus importante que celle des importations (+0,5%), essentiellement attribuable à la hausse des ventes de cacao, coton et café, qui ont compensé la baisse des exportations des hydrocarbures.

Le déficit de la balance des services s'est aggravé à 417,0 milliards, comparé à 330 milliards en 2023. La balance des revenus est structurellement déficitaire, comme celle des services. Le déficit de la balance des revenus est ressorti à 590,2 milliards, contre 588 milliards en 2023. Ce déficit est dû essentiellement à l'augmentation des intérêts et commissions servis sur la dette publique extérieure ainsi que la hausse des dividendes payés au titre des investissements directs étrangers.

Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 260,3 milliards en 2024, contre un déficit de 279,3 milliards en 2023. Cet excédent a servi essentiellement à la reconstitution des réserves de change.

1.5 Situation monétaire

Pour ce qui est de la situation monétaire, la masse monétaire (M2) a progressé de 9,8% après 3,2% en 2023. Les avoirs extérieurs nets, après avoir fortement reculé en 2023, ont enregistré une hausse de 9,2% en 2024, tandis que le crédit à l'économie s'est accru de 17,6% après 16,5% en 2023. Le taux de couverture extérieure de la monnaie est ressorti à 83,7% en léger recul par rapport à 2023.

1.6 Situation du secteur bancaire

La situation du secteur bancaire camerounais, qui compte 19 banques en activité, dont deux nouvellement agréés et ne procédant pas encore au reporting réglementaire, demeure en 2024 le principal centre bancaire de la CEMAC, concentrant 46,5 % des dépôts de la zone. L'activité bancaire est restée soutenue au cours de l'exercice : les dépôts de la clientèle ont progressé de 7,2 % (+605 Mds). Dans le même temps, les crédits bruts se sont accrus de 8,4 % (+471 Mds).

Sur le plan de la qualité des actifs, une hausse des créances douteuses est observée (+88 Mds, soit +14,5 %), confirmant une certaine érosion de la solidité des portefeuilles malgré la bonne dynamique de crédit. L'excédent de trésorerie, quant à lui, est demeuré positif.

En 2024, la rentabilité s'est consolidée (+12,5 % de résultat net, à 208,6 Mds), soutenue par une progression du PNB (+7 %). Avec 46,3 % du PNB et 46 % du résultat net de la CEMAC, le Cameroun reste la locomotive régionale. La dynamique reste globalement positive, mais hétérogène, car plusieurs banques demeurent déficitaires.

Sur le plan prudentiel, trois banques sur dix-neuf ne respectent pas le ratio de couverture des risques de 10,5 %, avec un besoin en fonds propres nets cumulé de 28,7 Mds. La norme prudentielle la mieux observée demeurent celle relative au rapport de liquidité, tandis que les infractions aux normes prudentielles les plus fréquentes concernent la limite individuelle de la division des risques et, pour certains établissements, la couverture des immobilisations par les ressources permanentes.

En somme, la trajectoire du système bancaire camerounais en 2024 reste globalement favorable, mais reste marquée par la dégradation progressive de la qualité des portefeuilles de crédit.

1.7 État de conformité aux critères de convergence

Sur l'état du respect des critères de convergence, le Cameroun a respecté deux critères sur quatre en 2024, ceux relatifs au solde budgétaire de référence et au taux d'endettement.

Le Solde Budgétaire de Référence s'est légèrement amélioré en 2024 pour s'établir à -1,2% du PIB contre -1,4% du PIB en 2023, au-dessus de la norme communautaire d'un solde budgétaire de référence supérieur ou égal à -1,5% du PIB. L'amélioration de ce solde en 2024 a été en lien principalement avec les performances enregistrées dans la mobilisation des recettes hors pétrole couplée avec une progression contenue des dépenses budgétaires.

Pour ce qui est du critère sur l'absence d'arriérés de paiement, notamment sa composante portant sur la non accumulation des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs pendant la gestion courante, il n'a pas été observé. Les arriérés de paiement ont été observés sur les instances de paiement au niveau du Trésor et sur le service des dettes intérieures structurées bancaire et non bancaire.

S'agissant de l'inflation, elle s'est située en 2024 à 4,5% contre 7,4% en 2021. Elle s'est maintenue ainsi au-dessus du seuil de convergence communautaire de 3% pour la troisième année consécutive.

1.8 Perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026

Les perspectives macroéconomiques nationales restent sujettes à de nombreuses incertitudes, notamment les défis extérieurs (tensions géopolitiques, ralentissement de l'activité économique chez les partenaires commerciaux du Cameroun, ...) et intérieurs (effets négatifs des changements climatiques, tensions sécuritaires...).

La croissance du PIB réel s'établirait à 3,1% en 2025 et 3,4% en 2026, grâce au dynamisme du secteur non pétrolier. Le secteur pétrolier, quant à lui, resterait sur une tendance baissière.

Du côté de l'offre, le secteur primaire apporterait 0,6 point en 2025 et 0,6 point en 2026 à la croissance. Cette évolution serait soutenue par la bonne performance attendue dans l'agriculture d'exportation, l'élevage, la pêche, en lien avec à la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), ainsi que la facilitation de l'accès aux intrants agricoles. Le secteur secondaire, pour sa part, contribuerait de 0,9 point en 2025 et 1,0 point en 2026, à la croissance. Ce secteur profiterait d'une dynamique positive dans les industries manufacturières, suite à l'amélioration de l'approvisionnement énergétique, grâce à la mise en service progressive du barrage de Nachtigal et au renforcement du réseau électrique. Les activités des BTP bénéficieraient de la mise en œuvre des grands projets d'investissement public, notamment le démarrage de travaux de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé- Douala ainsi que la réhabilitation de certains axes routiers. L'apport du secteur tertiaire serait de 1,7 point en 2025 et 2,0 points en 2026, grâce notamment à la bonne tenue des activités des secteurs primaire et secondaire, et au dynamisme des services marchands.

Sur le front des prix, l'inflation s'établirait à 3,3% en 2025 et ralentirait progressivement pour revenir à 2,6% en 2026. Cette amélioration repose sur l'hypothèse d'une inflation contenue au niveau mondial et sur les mesures de lutte contre la hausse des prix, mises en œuvre par le Gouvernement. Par ailleurs, la poursuite de la reprise économique conduirait à une amélioration de la production des biens et services, ce qui contribuerait à l'atténuation des tensions inflationnistes. Toutefois, la guerre commerciale mondiale et la persistance des tensions géopolitiques à travers le monde constituent des risques majeurs sur l'évolution des prix.

Pour les comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant, à 2,5% en 2025 avant une dégradation à 3,3% en 2026. Ces projections sont basées, entre autres, sur : i) l'accélération des politiques d'import-substitution et de promotion du made in Cameroun ; ii) la poursuite de la diversification et de la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton, etc.) ; et iii) l'entrée en production attendue du fer et des carreaux.

S'agissant de la situation monétaire, elle poursuivrait son raffermissement en 2025 et 2026. Les avoirs extérieurs nets progresseraient fortement de 12,9% en 2025 et 28,7% en 2026, en lien avec les actions de la Banque Centrale en faveur de la mise en œuvre rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes. Les crédits à l'économie poursuivraient leur tendance haussière. Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresserait de 12,9% en 2025, et de 13,9% en 2026.

2. CENTRAFRIQUE

La croissance de l'économie centrafricaine a progressé pour s'établir à 1,8 % en 2024, contre 1,0 % en 2023. Elle croîtrait de 3,5% en 2025 et 4,1% en 2026. Cette situation serait en lien avec la consolidation de la situation sécuritaire, la poursuite de la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement notamment dans le cadre du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que la reprise des appuis budgétaires.

L'inflation a fléchi en 2024 pour revenir à 1,5%, contre 3% en 2023. Elle resterait contenue en 2025 et 2026 en deçà du seuil communautaire. Par ailleurs, le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, s'est creusé pour atteindre 5,2 % du PIB en 2024, contre 3,4 % du PIB en 2023. De même, la balance courante a enregistré une détérioration de son déficit qui est remonté à 9,2% du PIB en 2024, contre 3,8 % du PIB une année auparavant. La masse monétaire, quant à elle, s'est accrue de 14,5 % en 2024, contre 8,0 % en 2023.

S'agissant des perspectives 2025-2026, les activités économiques s'accéléreraient, en relation avec la poursuite de la consolidation de la situation sécuritaire, des appuis budgétaires, des réformes structurelles ainsi que de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2024 - 2028.

2.1 Secteur réel

L'économie centrafricaine a connu une croissance positive en 2024. Le taux de croissance a légèrement augmenté à 1,8 % en 2024, contre 1,0 % en 2023 en relation avec la consolidation de la situation sécuritaire, la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles engagées dans le cadre du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI ainsi que la reprise des appuis budgétaires.

Du côté de l'offre, l'activité a été soutenue par les secteurs primaire et tertiaire avec des contributions respectives de 1,1 point et 2,3 points. En effet, la croissance du secteur primaire a reflété d'une part, l'amélioration de la production des cultures d'exportation, qui a enregistré une hausse de 9,3% grâce à la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs projets de développement, et d'autre part, la poursuite de la reprise de la filière bois en liaison avec le dynamisme d'activités observé au niveau de la société SCAD, la reprise de la production au niveau de certains permis dormants et les investissements réalisés par la plupart des sociétés forestières.

Quant au secteur secondaire, sa croissance a été négative, occasionnant une contribution à la croissance de -1,9 point. Cette évolution reflète l'atonie observée dans les travaux publics, en rapport principalement avec l'absence de nouveaux débouchés. Cette contreperformance est confirmée par une légère baisse de 1,3 % du chiffre d'affaires global des principales entreprises du sous-secteur.

L'activité du secteur tertiaire est essentiellement tirée les administrations publiques avec des contributions respectives de 2,4 points.

Du côté de la demande, la croissance a été essentiellement favorisé par le dynamisme exportations nettes, traduisant essentiellement l'amélioration des exportations des produits miniers, sylvicoles et agricoles (contribution de 3,6 points).

2.2 Prix

S'agissant des prix, les pressions inflationnistes se sont atténuées en 2024, en relation principalement avec l'amélioration de la situation sécuritaire et les mesures prises par le Gouvernement en vue de démanteler l'ensemble des barrières illégales observées sur les axes routiers. A fin décembre 2024, le taux d'inflation s'est établi en moyenne annuelle à 1,5%, contre 3,0 % un an auparavant.

2.3 Finances publiques

S'agissant de la gestion des finances publiques, elle s'est soldée par une augmentation du déficit primaire, à 4,9 % du PIB en 2024, contre 4,0 % du PIB un an auparavant, une progression du déficit budgétaire de base, à 5,8 % du PIB en 2024, contre 4,6 % une année auparavant et une détérioration du déficit budgétaire de référence, à 5,2 % du PIB en 2024, contre 3,4 % du PIB un an plus tôt.

Les recettes budgétaires ont progressé de 14,9 % à 155,5 milliards en 2024, en rapport essentiellement avec la digitalisation des recettes fiscales et la réforme relative aux menues recettes. Les dépenses budgétaires, quant à elles, ont progressé de 15,9 % en 2024, en raison de l'augmentation de la masse salariale, des dépenses en capital et des remboursements de la dette intérieure, notamment les échéances des titres publics.

La situation de la dette publique s'est essentiellement caractérisée par une augmentation du stock global qui a progressé de 9,9 % à 997,3 milliards en rapport avec la hausse de la dette intérieure liée à l'augmentation des émissions de titres publics.

2.4 Balance des paiements

Du côté des échanges avec l'extérieur, ils ont été marqués par une forte augmentation du déficit du compte courant, transferts inclus, qui s'est établi à 154,7 milliards (9,2 % du PIB), contre un déficit de 62,4 milliards (3,8 % du PIB) enregistrés en 2023.

En effet, le déficit du commerce extérieur a enregistré une forte hausse en 2024, pour s'établir à 254,5 milliards, contre 160,2 milliards en 2023, en relation principalement avec (i) une diminution sensible du volume des exportations minières et (ii) une augmentation du volume des produits importés, notamment les produits pétroliers.

Au niveau de la balance des services, le solde est devenu déficitaire en 2024, à -6,2 milliards, contre +39,7 milliards en 2023, du fait essentiellement de la baisse des services fournis aux administrations non-résidentes.

S'agissant des transferts courants, le solde est demeuré excédentaire en 2024 en rapport avec la poursuite des appuis budgétaires.

Quant au compte de capital et d'opérations financières, le solde excédentaire a augmenté en 2024 pour s'établir à 170,2 milliards, contre 96,0 milliards en 2023, en relation essentiellement avec la chute des investissements directs étrangers ainsi que ceux de portefeuille.

En définitive, le solde global de la balance des paiements a enregistré un excédent de 34,1 milliards en 2024, contre un excédent de 52,3 milliards un an auparavant. Compte tenu d'un apurement net des arriérés extérieurs à hauteur de 6,2 milliards, cet excédent obtenu en 2024 au niveau du solde global de la balance des paiements a permis de renflouer les réserves officielles à concurrence de 27,9 milliards.

2.5 Situation monétaire

La situation monétaire a été marquée par une hausse des avoirs extérieurs nets du système monétaire (+52,0 %), un accroissement du crédit à l'économie de (+3,6 %), (iii) un repli des créances nettes sur l'Etat (-12,8 %) et une hausse de la masse monétaire (+14,5 %).

2.6 Situation du secteur bancaire

Le système bancaire centrafricain, qui compte 4 banques, confirme sa reprise en 2024, en lien avec l'amélioration des perspectives économiques du pays. Les dépôts ont progressé de 11,7 % (+34 milliards), tandis que les crédits bruts se sont accrûs de 3,3 % (+7,3 milliards).

La qualité des actifs s'est améliorée, les créances douteuses reculant de 15,1 % (-3,9 milliards), et aucune créance immobilisée n'a été déclarée au 31 décembre 2024.

La rentabilité des banques centrafricaines s'est nettement renforcée (+128 % du résultat net, à 11,6 Mds), malgré une légère baisse du PNB (-1,2 %). Une seule banque reste déficitaire, l'exploitation des autres étant en nette amélioration.

Sur le plan prudentiel, aucune exigence additionnelle n'a été recensée au titre de la couverture des risques (10,5 %). Les points d'attention demeurent la discipline de liquidité et le suivi des grands risques.

En résumé, la trajectoire du système bancaire centrafricain est globalement favorable, marquée par une amélioration significative de la qualité d'actifs.

2.7 Respect des critères de surveillance multilatérale

Pour ce qui concerne la conformité aux critères de convergence, la République Centrafricaine a respecté deux critères sur quatre. Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation, qui s'est établi à 1,5 %, et taux d'endettement, qui a atteint 51,7 % du PIB.

2.8 Perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026

En termes des perspectives, la croissance poursuivrait sa trajectoire actuelle, avec une amélioration en 2025 et 2026. Les facteurs de cette tendance tiennent principalement à l'amélioration de la situation sécuritaire et à la mise en œuvre des multiples réformes structurelles engagées dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC du FMI, grâce notamment à un meilleur fonctionnement de l'administration fiscale au travers de la digitalisation, l'amélioration de la gestion des dépenses et des risques budgétaires et la lutte contre la corruption.

La croissance économique poursuivrait ainsi sa relance sur la période 2025-2026, avec un taux de croissance de 3,5 % en 2025 et 4,1% en 2026. L'activité serait principalement tirée par la production agropastorale, les industries extractives et les bâtiments et travaux publics.

Les tensions inflationnistes se maintiendraient en dessous du seuil communautaire de 3 %, en raison de l'amélioration de l'approvisionnement du marché centrafricain en produits locaux qui pèsent à plus de 72 % sur le panier de la ménagère.

S'agissant des finances publiques, le solde budgétaire, base engagements dons compris, reviendrait à son équilibre sur la période sous revue, grâce aux réformes engagées dans le cadre du programme de la FEC du FMI.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, avec le rebond des revenus d'exportation de l'or, dont les réalisations ont dépassé les prévisions annuelles dès le mois de mai 2025, le déficit de la balance des transactions courantes se fondrait pour revenir en moyenne à 0,6 % du PIB en 2025 et 0,5% du PIB en 2026, contre 9,2% du PIB en 2024.

Pour le secteur monétaire, les évolutions macroéconomiques déboucheraient sur une amélioration des avoirs extérieurs nets qui progresseraient en moyenne de 64,9 % au cours de la période sous revue, une augmentation des crédits à l'économie de l'ordre de 6,6 % en moyenne, et un taux de croissance annuelle moyen de la masse de la masse monétaire de 12,8 % entre 2025 et 2026. Le ratio de couverture des réserves en mois d'importations devrait progresser pour se situer en moyenne à 13,6 mois sur la période sous revue.

3. CONGO

L'économie congolaise a poursuivi son redressement en 2024 avec une croissance qui s'est consolidée à 1,5%, en relation avec la poursuite de la bonne tenue de l'activité dans le secteur hors pétrole. Portée par une augmentation des recettes budgétaires plus prononcée que celle des dépenses budgétaires, l'excédent du solde budgétaire global, base engagements, dons compris, s'est renforcé en 2024 pour se situer à 6,9% du PIB, après 6,7% du PIB en 2023.

En relation principalement avec la bonne tenue des investissements dans le secteur pétrolier ayant engendré une progression des importations dudit secteur et une augmentation des services fournis aux entreprises de ce secteur par les non-résidents, le déficit de la balance courante, transferts publics inclus, a quasiment doublé en 2024 pour remonter à 9,7% du PIB, contre 4,5% du PIB en 2023. Cependant, en lien avec la poursuite de la bonne tenue des entrées nettes de capitaux, le solde global de la balance des paiements a été excédentaire en 2024 comme en 2023, après avoir été déficitaire depuis 2015 jusqu'en 2022.

La situation monétaire, quant à elle, s'est raffermie en 2024 en liaison principalement avec la dynamique de la balance des paiements, après avoir connu une évolution contrastée en 2022 et 2023.

3.1 Secteur réel

L'activité économique a enregistré une consolidation de sa croissance en 2024 qui s'est établie à 1,5% en 2024, après 1,1% en 2023.

Du côté de l'offre, la consolidation de la croissance en 2024 a été la résultante de la préservation du rythme d'activité tant dans le secteur pétrolier que le secteur hors pétrole.

Le secteur tertiaire est demeuré en 2024 le moteur de la croissance pour la troisième année consécutive. Il a été suivi par le secteur primaire, le secteur secondaire l'ayant plutôt givré.

Le secteur primaire a contribué à la croissance à hauteur de 0,5 point, en lien principalement avec la poursuite de la bonne tenue d'activité dans la branche agriculture. Le dynamisme du secteur agricole est à mettre en liaison avec : (i) la mise en œuvre de la politique des zones agricoles protégées (ZAP), (ii) le soutien apporté par l'Etat au secteur agricole à travers les exonérations et, (iii) la mécanisation du secteur par l'implantation des centres d'exploitation de matériel agricole (CEMA).

Ce frémissement observé depuis 2017 est aussi en lien avec les projets de développement agricole mis en place dans la Bouenza, le Niari et les autres localités du pays, le désenclavement progressif de l'arrière-pays (Projets Agri Ressource pour le riz, Agri Deck Congo, Todi River Farm pour le maïs) et le développement des fermes d'Oyo (ferme agropastorale d'Ivongui).

En dépit de son fort potentiel, le secteur agricole congolais (qui a apporté 0,4 point à la croissance en 2024, et emploie près de 34% de la population active) fait face à de nombreux problèmes limitant ses performances, notamment ceux liés à la rentabilité, en raison de l'absence de structures spécialisées dans la fabrication des intrants agricoles (fertilisants, semences, produits chimiques, etc.), et au manque d'accompagnement dans le cadre d'une politique agricole nationale.

Le dynamisme d'activité est également observé dans la production avicole, avec l'installation de plusieurs fermes : *Ivongui* à Oyo dans la Cuvette, *Poulet Hinda* à Hinda dans le Kouilou, *La poule qui rit* dans le Département de Pointe-Noire, *Tolona* à Loudima dans la Bouenza.

Cependant, la branche *sylviculture et exploitation forestière* a grevé la croissance en 2024 de l'ordre de 0,1 point après avoir eu un apport nul en 2023, en liaison avec les difficultés d'approvisionnement en carburant durant l'année 2024.

Concernant le secteur secondaire (**hors industries extractives**), il a grevé la croissance en 2024 comme c'est le cas depuis la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 en 2020. Ce secteur a obéré la croissance à hauteur de 0,4 point, en lien avec la contreperformance de l'activité dans la branche industries. Cette branche a enregistré une baisse d'activités dans la sous-branche *industries agroalimentaires* (avec une contribution négative à la croissance de l'ordre de 0,7 point).

La contreperformance des industries extractives a été principalement en lien avec la cessation momentanée d'activité par l'opérateur PERENCO, suite au problème survenu au niveau de l'une de ses plateformes au Gabon. Par ailleurs, elle a été aussi en liaison avec les problèmes de réseau de collecte au niveau du Champs Néné, ainsi que des problèmes de gaz et d'électricité pour le fonctionnement de certaines plateformes.

La sous-branche *autres industries*, quant à elle, a contribué positivement à la croissance en 2024 à hauteur de 0,3 point, après l'avoir grevé en 2022 et 2023. Elle a profité amplement de la hausse de la production dans la fabrication des produits minéraux non métalliques de 17,0% en 2024, en lien avec la diversification des produits et des prix compétitifs, ainsi que le renforcement de la position de certaines entreprises sur le marché.

La branche *électricité, eau et gaz*, bien qu'ayant connu un apport quasiment nul à la croissance en 2024, a néanmoins enregistré une progression d'activité de 1,6%, comme en 2023. Cette reprise a été portée par : (i) la bonne tenue des centrales électriques qui ont vu leur production s'améliorer grâce à la forte demande, (ii) les travaux de maintenance réalisés au niveau de la Centrale Électrique du Congo (CEC) et, (iii) les diverses actions de maintenance réalisées dans les ouvrages de production d'eau et le remplacement des électropompes dans les forages.

La contribution de la branche *bâtiments et travaux publics* a été nulle en 2024, après l'avoir obéré de 0,2 point en 2023.

Le secteur tertiaire, quant à lui, a eu un apport à la croissance à concurrence de 2,3 points en 2024, à la faveur du dynamisme des branches *transport et communication, commerce, hôtels et restaurants, et services non marchands*.

La performance enregistrée dans la branche *transport et communication*, avec une contribution à la croissance de l'ordre de 0,8 point en 2024, a été en lien avec la bonne orientation des activités de transbordement au niveau du port autonome de Pointe-Noire, suite à l'accroissement du volume de biens en provenance de l'extérieur. Cette branche a également bénéficié : (i) du lancement de nouveaux produits digitaux par les sociétés de téléphonie mobile, (ii) de l'accroissement de la part du marché internet de certaines sociétés et, (iii) de la bonne orientation du trafic de téléphonie mobile du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés, particulièrement dans les zones rurales.

La branche *commerce, hôtels et restaurants*, a contribué à la croissance à hauteur de 0,9 point en 2024, profitant de l'augmentation de la demande dans le sillage de l'organisation des événements de portée internationale.

Les services financiers ont connu un apport positif à la croissance en 2024 pour la deuxième année consécutive, en relation principalement avec la diversification de la gamme des produits offerts, l'amélioration de la trésorerie des banques ainsi que la rentabilité des placements sur le marché financier.

Les services non marchands ont eu un apport à la croissance de -1,1 point en 2024, en lien avec la progression du volume des dépenses courantes primaires des Administrations publiques.

Du côté de la demande, la croissance a continué à être tirée en 2024 par la demande intérieure pour la quatrième année consécutive, avec un apport à sa formation à concurrence de 12,0 points. A la différence des années 2022 et 2023 où la demande intérieure a été tirée par les dépenses de consommation, elle a été portée en 2024 par les investissements, notamment dans le secteur pétrolier. Les investissements ont contribué à la croissance à hauteur de 19,2 points en 2024, niveau jamais égalé depuis l'avènement de la crise financière mondiale en 2008.

Les dépenses de consommation, quant à elles, ont eu un apport négatif à la croissance en 2024 après le dernier enregistré en 2020, année fortement marquée par la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. Elles ont contribué à la croissance à hauteur de -7,2 points, en relation principalement avec la baisse de la consommation privée en volume. Cette dernière catégorie de consommation a participé négativement à la formation de la croissance à hauteur de 8,1 points. Elle a été fortement influencée négativement par l'inflation, mais aussi par les pénuries répétitives de carburants, notamment du gazoil.

Les exportations nettes, en ce qui les concerne, ont grevé la croissance en 2024, comme c'est le cas depuis 2021, avec une contribution négative de 10,6 points. Cet apport négatif des exportations nettes à la croissance a été en lien avec un recul des exportations en volume (9,1%),

du fait de la baisse de la production pétrolière, et une hausse des importations en volume (11,1%), en relation avec la très bonne tenue des investissements dans le secteur pétrolier.

3.2 Prix

Sur le front de l'évolution des prix à la consommation, l'inflation est redescendue de 4,3% en 2023 à 3,1% en 2024, en lien principalement avec l'atténuation des effets de l'augmentation du prix de carburant à la pompe. Cependant, les pressions inflationnistes ont été impactées positivement par la progression des taxes sur les droits d'entrée sur le blé, les hausses du prix du sac de ciment ainsi que des prix des boissons intervenues en début d'année 2024.

3.3 Finances publiques

S'agissant de la gestion des finances publiques, elle s'est effectuée en 2024 dans un environnement marqué par la poursuite du fléchissement des cours du baril de pétrole et de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier du Congo conclu avec le FMI en janvier 2022.

Dans ce contexte, à la faveur d'une progression des recettes budgétaires plus prononcée que celles des dépenses budgétaires, l'excédent du solde budgétaire global, base engagements, dons compris, s'est renforcé pour se situer à 6,9% du PIB en 2024, après 6,7% du PIB en 2023.

Les recettes budgétaires totales se sont accrues de 1,2% en 2024, tirées par l'augmentation substantielle des recettes hors pétrole de 17,9% en dépit de la baisse des recettes pétrolières de 10,4%. La forte progression des recettes hors pétrole a découlé de : (i) l'introduction de la TVA sur le prix entrée-distribution, (ii) le début du paiement des droits de douane par certains forestiers et marketers importateurs de produits pétroliers raffinés, (iii) la suppression du plan de résilience mis spécialement en place en 2022 pour lutter contre la vie chère et, (iv) un contrôle effectué par l'Inspection Générale des Finances (IGF), qui a permis de booster les recettes de douanes.

Les dépenses budgétaires se sont maintenues en 2024 (+0,2%) après une forte baisse en 2023, en relation avec la progression des dépenses courantes de 5,4% et en dépit du repli des dépenses en capital. Les dépenses courantes ont cru en 2024, à la faveur d'une augmentation de l'ensemble de ses composantes. Elles ont été fortement tirées par la progression substantielle des dépenses en intérêts et commissions servis sur la dette publique, en liaison avec la proportion considérable des titres publics arrivés à échéance en 2024 et les tensions sur le marché régional de la dette.

Les dépenses en capital ont régressé de 31,5% en 2024 pour la deuxième année consécutive, en relation principalement avec les tensions de trésorerie de l'Etat et la faiblesse des décaissements de la dette extérieure en raison des impayés accumulés par l'Etat.

S'agissant de la dette publique, elle demeure élevée. Le stock de la dette publique rapporté au PIB s'est accru pour se situer à 94,9% en 2024, après 93,1% en 2023.

3.4 Balance des paiements

Dans le domaine des échanges avec l'extérieur, la balance courante, transferts publics inclus, a enregistré un quasi doublement de son déficit, après être redevenue déficitaire en 2023. Le déficit de la balance courante, transferts publics inclus, est remonté à 9,7% du PIB en 2024, après 4,5% du PIB en 2023. Cette nouvelle détérioration de la balance courante a été en lien avec une contraction de l'excédent de la balance commerciale couplée avec une dégradation du déficit de la balance des services.

Le déficit de la balance des services s'est aggravé de 19,7% en 2024, en raison de l'accroissement des coûts logistiques des marchandises importées au Congo. La balance des revenus, quant à elle, a connu une quasi-stabilisation de son déficit en 2024, en raison d'une légère variation des intérêts et commissions servis sur la dette extérieure ainsi que des dividendes versés au titre de la rémunération des investissements directs étrangers. Les entrées nettes de capitaux ont été fortement tirées par la progression substantielle des investissements directs étrangers, notamment dans le secteur pétrolier.

Comme corollaire de cette évolution, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire à 162,7 milliards en 2024 contre 388,6 milliards en 2023, après avoir été déficitaire depuis 2015.

Compte tenu principalement d'une diminution nette d'arriérés de paiement extérieurs de 160,6 milliards, l'excédent de la balance des paiements s'est traduit par une accumulation des réserves officielles de 2,1 milliards.

3.5 Situation monétaire

La situation monétaire s'est raffermie en 2024, après une évolution contrastée en 2022 et 2023. En liaison avec l'évolution de la balance des paiements, les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 92,3% en 2024, après une baisse continue depuis l'avènement de la pandémie de Covid-19 en 2020. En relation principalement avec cette dynamique, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est redressé pour remonter à 49,0% en 2024, contre 40,2% en 2025.

Les créances nettes sur l'Etat se sont accrues de 12,5% en lien principalement avec un repli des dépôts de l'Etat, en dépit d'une légère baisse des créances brutes sur l'Etat.

Les crédits à l'économie, pour leur part, ont poursuivi également en 2024 avec leur tendance haussière enclenchée en 2020. Cependant, ils ont enregistré en 2024 leur plus faible rythme de progression depuis 2020, avec une croissance juste de 2,4. Les crédits à l'économie ont été

impactés par la situation du secteur bancaire et une frilosité observée par les acteurs de ce secteur en raison des accumulations d'arriérés de paiement par l'Etat.

Comme conséquence de l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a enregistré en 2024 son deuxième meilleur rythme de progression depuis 2019, avec une croissance annuelle de 16,5%.

3.6 Situation du secteur bancaire

Le secteur bancaire congolais a apparu globalement contrasté en 2024. Le système, qui compte 10 banques, a enregistré une progression des dépôts de 8,5 % (+214 milliards). En revanche, les crédits bruts se sont repliés de 2,9 % (-47,8 milliards).

Concernant la qualité des actifs, une hausse légère des créances douteuses a été observée (+9,8 Mds, +5,6 %), tandis que les créances immobilisées ont diminué (-5,7 milliards, -9,3 %).

La rentabilité est restée globalement positive (+2,1 % de résultat net, à 91,6 milliards), grâce à une forte hausse du PNB (+26 %). Toutefois, deux banques enregistrent encore des pertes significatives.

Au plan prudentiel, aucune exigence additionnelle n'a été constatée au titre de la couverture des risques. Les principales vigilances concernent la division des risques et la couverture des immobilisations par les ressources permanentes.

Ainsi, si les dépôts demeurent solides, le désendettement du crédit et la fragilité de certains portefeuilles de prêts appellent une surveillance particulière.

3.7 État de conformité aux critères de convergence

En ce qui concerne l'état de conformité en 2024 aux critères de convergence de la CEMAC, le Congo a respecté un seul critère sur quatre, à savoir celui portant sur le solde budgétaire de référence.

3.8 Perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026

Les perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026 sont globalement favorables. La croissance se consoliderait à 2,9% en 2025 et 3,4% en 2026, portée durant ces deux années par la bonne tenue de l'activité tant dans le secteur pétrolier que le secteur hors pétrole.

Le secteur pétrolier connaîtrait une progression de 1,3% en 2025 et 1,2% en 2026, en lien notamment avec les perspectives favorables dans la production gazière (projet gazier d'ENI Congo, projet gazier de Wimbois dans le champ de Banga-Kayo), l'implantation de nouveaux opérateurs dans le secteur (Trident Energy ayant repris une partie des actifs de Chevron, Amat),

la reprise de certains champs pétroliers avec des technologies de production mieux adaptées aux champs matures (Likouali II repris par Perenco en association avec la SNPC, Likouala repris par Perenco), l'entrée en production à plein régime du champ d'Holmoni et les perspectives de lancement prochain de la production au niveau du champ de Kayo par Wimbois.

Le secteur hors pétrole maintiendrait son dynamisme retrouvé en 2021 avec une croissance de 3,6% en 2025 et 4,2% en 2026, profitant de la branche agriculture qui continuera de bénéficier de la stratégie d'import substitution pour certains intrants importés, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre par le Gouvernement de la politique des Zones Agricoles Protégées (ZAP). La branche bâtiments et travaux publics bénéficierait de la bonne tenue d'activité dans les cimenteries et de la volonté des pouvoirs publics d'accroître les dépenses d'investissements publics dans un contexte d'élections présidentielles à venir.

Sur le plan de l'évolution du niveau général des prix à la consommation, les pressions inflationnistes s'accentueraient en 2025 (4,3%) avant de s'atténuer amplement en 2026 (2,9%).

S'agissant de la gestion des finances publiques, elle pourrait connaître un relâchement conséquent des efforts dans la consolidation budgétaire avec l'achèvement en mars 2025 du programme économique et financier conclu avec le FMI en janvier 2022. Toutefois, portées par les mesures fiscales et douanières nouvelles introduites dans la Loi de Finances 2025, à l'instar des droits d'assise sur certains produits, du système électronique de facturation et du bénéfice ex-post des exonérations fiscales et douanières consenties dans le cadre des Conventions d'Établissement, les recettes hors pétrole poursuivraient en 2025 et 2026 leur ascension fulgurante, avec des taux d'accroissement annuel respectifs de 11,9% et 9,6%.

En définitive, l'excédent du solde budgétaire, base engagements, dons compris, se contracterait substantiellement pour revenir à 5,6% du PIB en 2025 et 4,5% du PIB en 2026.

Sur le plan des échanges extérieurs, la balance courante, transferts publics inclus, demeurerait déficitaire en 2025 et 2026, avec toutefois une contraction progressive de son déficit qui s'établirait respectivement à 8,5% du PIB et 2,5% du PIB. Cette contraction du déficit de la balance courante serait à la faveur du repli des déficits de la balance des services et de la balance des revenus, en dépit d'un amenuisement de l'excédent de la balance commerciale en relation avec la détérioration des termes de l'échange.

Les entrées nettes de capitaux resteraient positives au cours de la période projetée, et permettraient de financer comme en 2023 et 2024 le déficit de la balance courante. Comme corollaire des diverses évolutions de la balance courante et des entrées nettes de capitaux, le solde global de la balance des paiements demeurerait excédentaire en 2025 et 2026.

La situation monétaire se raffermirait en 2025 et 2026 et se caractériserait par une progression record des crédits à l'économie, en lien avec la poursuite de l'amélioration de la situation du secteur bancaire, avec la perspective de mise en place d'une nouvelle stratégie globale d'apurement de la dette intérieure. Elle serait aussi marquée en 2025 par la baisse des créances

nettes sur l'Etat, qui se poursuivrait en 2026, en relation principalement avec une hausse projetée des dépôts publics. Pour 2026, la situation monétaire serait caractérisée essentiellement par l'augmentation des avoirs extérieurs nets et la progression des crédits à l'économie.

Comme résultante de l'évolution des avoirs extérieurs nets et des engagements à vue, le taux de couverture extérieure de la monnaie se redresserait à 62,2% en 2025 et 65,4% en 2026.

4- GABON

En 2024, l'activité économique au Gabon a évolué dans un contexte mondial globalement favorable, lié à la progression de la croissance dans les pays partenaire et la poursuite du ralentissement de, en lien avec le resserrement de la politique monétaire dans la plupart des pays.

4.1 Secteur réel

Ainsi, la croissance économique du Gabon s'est accélérée en 2024 pour s'établir à 3,2%, contre 2,2% en 2023.

Du côté de l'offre, cette évolution a été portée aussi bien par le secteur pétrolier que par le secteur non pétrolier, avec des croissances de 1,0% et 2,3%, contre 2,5% et -0,2% en 2023, respectivement. L'embellie du secteur hors pétrole a découlé du redressement de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire, dont les taux de croissance se sont situés à 2,1% et 7,0%.

La bonne tenue du **secteur primaire** a été imputable au soutien des activités de l'agriculture vivrière et de l'élevage et pêche, en dépit du déclin des activités de la sylviculture et de l'exploitation forestière, attribuable à la forte baisse de la production forestière qui a pâti de la baisse de la demande exprimée par les industries du bois.

La performance des activités du **secteur secondaire** a été portée par le dynamisme des BTP, des branches du raffinage et des industries agro-alimentaires, tandis que celle des industries du bois, et des autres industries ont connu une décélération. L'achèvement de certains projets et l'accélération de la construction de certaines infrastructures, au rang desquelles la cité administrative, ont également soutenu les activités des BTP.

Les activités du **secteur tertiaire**, quant à elles, se font fortement dégradées avec une croissance négative de 4,1% en 2024 comparé à -0,1% une année plus tôt. Elles ont notamment souffert de la contre-performance des activités dans les services bancaires et des assurances.

Du côté de la demande, la croissance a continué à être tirée en 2024 par la demande intérieure, avec un apport à sa formation à concurrence de 1,6 point. A la différence des années 2022 et 2023 où la demande intérieure a été tirée par les dépenses de consommation, elle a été portée en 2024 par les investissements, notamment dans le secteur pétrolier. Les investissements ont contribué à la croissance à hauteur de 3,4 points en 2024.

Les dépenses de consommation, quant à elles, ont eu un apport négatif à la croissance en 2024 après le dernier enregistré en 2020, année fortement marquée par la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. Elles ont contribué à la croissance à hauteur de -1,9 point, en relation principalement avec la baisse de la consommation privée en volume. Cette dernière catégorie de consommation a participé négativement à la formation de la croissance à hauteur de 5,3 points.

Elle a été fortement influencée négativement par l'inflation, mais aussi par les pénuries répétitives de carburants, notamment du gazoil.

Les exportations nettes, en ce qui les concerne, ont soutenu la croissance en 2024, avec une contribution de 1,6 point, soutenue principalement par l'accroissement des exportations en volume.

4.2 Prix

Pour ce qui est des prix, le taux d'inflation a connu une forte baisse en 2024 pour se situer à 1,2% contre 3,6% en 2023, permettant au pays d'être pour la première fois sous le seuil communautaire de 3% depuis le déclenchement du conflit entre l'Ukraine et la Russie. Cette évolution a été notamment imputable à l'introduction de mesures supplémentaires visant à contenir le coût de la vie. Il s'agit principalement de l'instauration en octobre 2024 d'une nouvelle mercuriale des prix des produits de grande consommation. Enfin, il convient de relever que l'inflation est à près de 70% importée et traduit la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'étranger, notamment en termes de produits alimentaires.

4.3 Finances publiques

L'exécution du budget de l'Etat en 2024 s'est déroulée dans un contexte marqué par la volonté des pouvoirs publics : i) d'accroître la mobilisation des recettes sans compromettre l'activité économique ; ii) de réduire le train de vie de l'Etat en supprimant les dépenses non prioritaires ; iii) d'accroître l'investissement public à l'effet d'accélérer la construction des infrastructures et ; iv) de maintenir la dette soutenable tout en permettant le financement du développement.

Dans ce contexte, la gestion des finances publiques s'est soldée par un déficit budgétaire global, base ordonnancements, dons compris, de 378 milliards (2,7% du PIB) comparé à un excédent de 218,4 milliards en 2023 (1,7% du PIB), imputable à une progression plus forte des dépenses budgétaires totales (+21,1%) et à une baisse des recettes budgétaires (-1,7% en 2024 contre +24,0% en 2023).

Les dépenses budgétaires se sont établies à 3 364,7 milliards, contre 2 778,0 milliards en 2023. Ces dépenses ont été principalement portées par les dépenses en capital, qui ont connu une hausse de 98,2% en 2024 contre une baisse de 21,6% en 2023.

Les recettes budgétaires, quant à elles, ont été mobilisées à hauteur de 2 946,7 milliards, enregistrant une diminution de 49,7 milliards par rapport à 2023. Cette évolution est liée à la forte baisse des recettes pétrolières et gazières à hauteur de 240,9 milliards, équivalent à -17,4%, pour s'établir à 1 142,2 milliards qui n'a pas pu être compensée par la hausse des recettes non pétrolières, qui se sont accrues de 11,9% par rapport à l'année précédente, pour se situer à 1 804,6 milliards. Le repli des recettes pétrolières découle de la baisse des prix du pétrole, qui s'est traduite par une mobilisation réduite des impôts sur les sociétés pétrolières.

S'agissant de la **dette publique**, son stock est revenu de 76,3% du PIB en 2023 à 72,3% du PIB en 2024.

4.4 Balance des paiements

Concernant le secteur extérieur, l'excédent du compte courant, dont compris s'est établi à 10,5% du PIB comparé à 11,6% une année plus tôt. La balance commerciale a poursuivi avec la dynamique excédentaire qu'elle connaît depuis plusieurs années, s'établissant à 3 552,2 milliards contre 3 479,2 milliards en 2023, correspondant à une progression de 2,1%. Cette évolution a résulté de la hausse de la valeur des exportations (+1,7%) plus importante que l'augmentation des valeurs des importations (+1,1%), imputable à l'amélioration des termes de l'échange.

La balance des services demeure structurellement déficitaire et s'est davantage creusée en 2024. La balance des revenus connaît également un déficit structurel, avec une légère dégradation par rapport à l'année précédente.

Le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 248,6 milliards (-1,8% du PIB) en 2024. Il y a lieu de relever que les autorités gabonaises ont racheté une partie de leur dette extérieure en 2024 en la refinançant par une émission de titres publics, ce qui a fortement contribué à la dégradation de la balance des paiements. En prenant en compte les financements exceptionnels nets de -164,7 milliards, les besoins de financements extérieurs se sont situés à 413,3 milliards et ont été couverts par une accumulation nette des arriérés extérieurs de 82 milliards et une ponction sur les réserves officielles à hauteur de 331,3 milliards.

4.5 Situation monétaire

S'agissant de la **situation monétaire**, la masse monétaire (M2) a reculé de 1,4% après une progression de 9,7% en 2023. Les avoirs extérieurs nets ont connu une forte baisse de 49,7% en 2024, en lien avec une baisse accrue des réserves officielles. L'encours des crédits intérieurs nets a connu une légère hausse de 4,3% pour s'établir à 3 908,1 milliards en 2024. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est établi à 38,2% en 2024, contre 58,2% en 2023.

4.6 Situation du secteur bancaire

La situation du secteur bancaire gabonais en 2024 a été marquée par un profil contrasté. Les dépôts ont reculé de 2,0 % (-61 milliards). En revanche, les crédits bruts ont progressé de 7,3 % (+156 milliards).

La qualité des actifs reste sous tension : les créances douteuses ont augmenté de 31,4 % (+41 milliards), tandis que les créances immobilisées ont diminué de 21,5 % (-1,7 milliards). Une

baisse des impayés observée au quatrième trimestre a néanmoins contribué à un léger reflux des créances en souffrance en fin d'année.

La rentabilité des banques gabonaises a légèrement progressé (+2 % du résultat net, à 113,9 milliards), portée par une hausse du PNB (+8 %). Néanmoins, une banque importante demeure déficitaire, réduisant ainsi l'effet positif de la croissance.

Au niveau prudentiel, une banque a été recensée en deçà du ratio de couverture des risques (10,5 %), avec un besoin en fonds propres nets de 5,3 milliards. Les points sensibles demeurent la couverture des immobilisations par les ressources permanentes et la gestion des grands risques.

En somme, le système bancaire gabonais en 2024 traduit une pression persistante sur les dépôts, mais une relance du crédit ; la qualité d'actifs reste toutefois fragile.

4.7 État de conformité aux critères de convergence

S'agissant de l'état de conformité en 2024 aux critères de convergence, le Gabon a respecté un seul des quatre critères de convergence, à savoir le taux d'inflation moyen annuel, établi à 1,2%.

4.8 Perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026

Pour ce qui est des perspectives économiques pour 2025 et 2026, l'économie gabonaise évoluerait dans un contexte international marqué par la poursuite des effets des tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient notamment sur les cours des produits énergétiques (pétrole et gaz) et des incertitudes actuelles sur la politique américaine, notamment au plan commercial.

Dans ce contexte, l'activité économique connaîtrait une croissance, se situant à 2,8% en 2025, en raison de la bonne tenue attendue des activités des secteurs pétrolier (2,2%) et non pétrolier (3,0%). Le dynamisme de l'activité économique se poursuivrait en 2026 avec une croissance qui se hisserait à 4,2%.

Le secteur primaire bénéficierait d'un bond significatif de la production des industries extractives, notamment le gaz naturel. Le Gouvernement poursuivrait également la mise en œuvre des réformes visant le renforcement de la productivité du secteur agricole, à travers notamment la mise en place progressive des Zones Agricoles à fortes productivités (ZAP). Le secteur secondaire se caractériserait par la poursuite des grands travaux d'infrastructures, et serait aussi porté par la branche des raffineries. Par ailleurs, la mise en place des nouvelles Zones Economiques Spéciales devrait permettre de consolider le dynamisme des industries du bois. Quant au secteur tertiaire, il serait tiré par les services bancaires et assurances, les transports et télécommunications, ainsi que les services pétroliers.

S’agissant de l’évolution des prix, les mesures visant à lutter contre la vie chère permettraient d’atténuer les tensions inflationnistes. Ainsi, bien que l’inflation connaît une légère hausse par rapport à 2024 pour se situer à 1,8%, elle resterait néanmoins en dessous du critère de convergence fixé par la CEMAC.

Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, les recettes budgétaires baisseraient de 6,9%, du fait d’une baisse importante des recettes pétrolières qui découlerait du ralentissement de l’activité dans cette branche. Les dépenses budgétaires, quant à elles, connaîtraient une baisse de 10,8%, portées essentiellement par la diminution des dépenses courantes.

Concernant la situation monétaire, les crédits à l’économie poursuivraient leur expansion, tandis que les créances nettes sur l’Etat baissaient au cours de la période sous revue. Pour leur part, les avoirs extérieurs nets augmenteraient de 281,7% en 2025 et de 32,0% en 2026. Comme corollaire de l’évolution de ses contreparties, la masse monétaire croîtrait de 8,4% en 2025 et 6,1% en 2026. Le taux de couverture extérieure de la monnaie enregistrerait une nette progression à 52,8% en 2025 et 56,8% en 2026, après 38,2 % en 2024.

5. GUINÉE ÉQUATORIALE

La Guinée Equatoriale a connu une atonie de l'activité économique en 2024 avec une croissance de 0,7%, après une récession de 5,9% en 2023. Cette légère augmentation du PIB réel a été en lien avec une faible contraction du secteur pétrolier non entièrement compensée par la progression des activités non pétrolières.

En relation principalement avec la baisse conséquente des recettes pétrolières de 19,7%, suite au repli des cours du pétrole brut associé avec une contraction du secteur pétrolier, le solde budgétaire, base engagements, dons compris, a été déficitaire en 2024 pour la première fois depuis 2018, année ayant suivi la mise en place de la stratégie régionale de sortie de crise. Il s'est établi à -0,6% du PIB en 2024, contre 2,4% du PIB en 2023.

Du côté des échanges avec l'extérieur, la balance courante, transferts publics inclus, a été excédentaire en 2024 pour la troisième fois depuis 2009, année fortement marquée par la crise financière mondiale. Elle s'est établie à 8,2% du PIB en 2024, après ses derniers excédents enregistrés en 2021 et 2022 depuis l'année 2009.

Cependant, du fait des sorties nettes de capitaux fortement enregistrées en 2024, le solde global de la balance des paiements a été déficitaire en 2024, comme en 2023, en dépit de la position excédentaire de la balance courante.

En lien avec les évolutions macroéconomiques sus décrivées, la situation monétaire a enregistré en 2024 une évolution contrastée.

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026, l'économie équato-guinéenne enregistrerait une nouvelle récession en 2025, et qui serait accentuée par un ralentissement de l'activité dans le secteur hors pétrole. La croissance redeviendrait positive en 2026, à la faveur d'un regain de dynamisme tant dans le secteur hors pétrole que le secteur pétrolier. Elle s'établirait à -0,7% en 2025 et 0,7% en 2026.

5.1 Secteur réel

L'activité économique en Guinée Equatoriale a enregistré une légère progression du PIB réel de 0,7% en 2024, après avoir été en récession de 5,9% en 2023.

Du côté de l'offre, cette atonie de l'activité économique a résulté d'une faible contraction du secteur pétrolier non entièrement compensée par la progression des activités économiques non pétrolières.

Se penchant sur l'analyse de la croissance suivant les contributions à sa formation, le secteur tertiaire est demeuré en 2024 comme c'est le cas depuis 2021 le moteur de la croissance. Il a été suivi par le secteur primaire et le secteur secondaire.

Le secteur primaire a enregistré en 2024 une contribution nulle à la formation de la croissance en 2024, après avoir grevé celle-ci à concurrence de 0,1 point en 2023. Ce secteur a bénéficié de la bonne tenue des cultures vivrières ainsi qu'un regain de dynamisme dans la branche « *élevage, chasse, pêche et pisciculture* ». Les cultures vivrières ont bénéficié de la création d'un certain nombre de coopératives agricoles et de fermes pilotes par le Gouvernement pour la production et la transformation locale du manioc, du maïs et des ananas.

La branche « *élevage, chasse, pêche et pisciculture* » a profité amplement de la mise en place par le Ministère en charge de la pêche d'un système de collecte des données sur la pêche artisanale, qui a permis l'amélioration significative des statistiques issues de cette activité.

Cependant, la dynamique d'activité dans le secteur primaire a été freinée par la baisse d'activité dans la branche sylviculture et exploitation forestière, qui a été fortement affectée par l'application du décret interdisant l'exportation du bois sous forme de grumes.

Le secteur secondaire a aussi connu un apport à la croissance de 0,2 point en 2024, après l'avoir grevé depuis le début du déclin de la production pétrolière en 2013, à l'exception de l'année 2022 qui était marquée par une amélioration substantielle des cours du pétrole brut. Il a été impacté négativement par la baisse d'activité dans les *industries extractives* et dans les *bâtiments et travaux publics*.

La sous-branche des industries extractives a contribué négativement à la croissance en 2024 à concurrence de 0,3 point, fortement impactée par la baisse de la production gazière, en lien avec la contraction subséquente de la production du méthanol, ainsi qu'une production pétrolière en dessous des attentes. La production pétrolière, bien qu'ayant connu en 2024, son meilleur rythme d'évolution annuel depuis 2013, a été impactée négativement par l'arrivée tardive de la plateforme pour opérer dans les nouveaux puits du Bloc G et la maturité des champs majeurs. Elle a néanmoins profité des investissements effectués pour la réparation des turbines en panne au niveau de Zafiro, champ pétrolier le plus vaste du pays, suite à l'incident survenu dans ledit champ en septembre 2022, ainsi que de la reprise des actifs de Exxon Mobil par la société nationale de pétrole (GEPETROL).

La contribution de la branche *BTP* à la croissance est redevenue négative en 2024 après la pause observée de 2021 à 2023 depuis le début du déclin de la production pétrolière en 2013. Cette contribution a été de -0,3 point en 2024, en lien avec la baisse des recettes pétrolières qui a favorisé le recul des dépenses en capital.

Cependant, la bonne tenue de l'activité dans les industries agroalimentaires et les autres industries a permis d'atténuer la baisse d'activité enregistrée par le secteur secondaire en 2024. Les industries agroalimentaires ont bénéficié de l'embellie des activités des brasseries, favorisée par l'accroissement des capacités de production et l'atténuation des coûts des principaux intrants pour cette industrie, tels que le maïs, le malt et le sucre.

Les autres industries ont profité amplement de la bonne tenue de l'activité des cimenteries, avec la quasi entrée en plein régime de la nouvelle usine de ciment implantée dans le pays (*Akoga Cemento*).

Le secteur tertiaire, en ce qui le concerne, a connu un apport à la croissance de 0,4 point en 2024, étant néanmoins son plus faible apport depuis qu'il est redevenu le moteur de la croissance en 2021. Le secteur tertiaire a bénéficié amplement de la bonne tenue des services financiers ainsi que de l'activité dans les sous-branches *transport et commerce et réparation*.

L'activité de transport a bénéficié du projet de visa en ligne, impactant aussi les activités commerciales. L'activité dans la sous-branche « commerce et réparation » a bénéficié de l'accroissement de 26,6% du chiffre d'affaires des sociétés commerciales, qui s'est établi à 209 milliards en 2024.

Les services financiers ont apporté 0,1 point à la croissance, en relation avec l'apurement massif de la dette intérieure et des mesures de suspension temporaire du provisionnement des créances en souffrance vis-à-vis des entreprises de BTP, ayant favorisé un relèvement subséquent du volume des crédits à l'économie.

Les services non marchands, par contre, ont enregistré en 2024 une contribution négative à la croissance après un scénario similaire observé en 2020, année fortement marquée par la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. Cet apport négatif à la croissance de 0,3 point a été en relation principalement avec la baisse des dépenses en biens et services suite à la volonté du Gouvernement de respecter le critère de réalisation quantitatif relatif au solde budgétaire primaire hors pétrole, consigné dans le Programme de Référence du pays conclu avec le FMI en juin 2024.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée en 2024 par les exportations nettes. La demande intérieure a grevé la croissance en 2024 à hauteur de 10,2 points, après avoir enregistré des apports positifs à sa formation pendant trois années consécutives. Elle a été impactée par la baisse substantielle de la consommation privée, qui a obéré la croissance à concurrence de 20,4 points, après également trois années consécutives de contribution positive. La consommation publique, en ce qui la concerne, a enregistré un apport positif à la croissance de 9,9 points, après l'avoir amputé de 3,6 points en 2023, en relation avec la progression des dépenses courantes primaires.

Les investissements publics ont enregistré en 2024 une contribution négative à la croissance, après un apport positif de 2021 à 2023 depuis le début du déclin de la production pétrolière en 2013. Cet apport négatif des investissements publics à la croissance en 2024 a été en relation avec l'orientation de la gestion des finances publiques sous l'angle de la consolidation budgétaire, qui a favorisé la baisse des dépenses publiques en capital de 8,8% en 2024, après leur augmentation de 25,2 % en 2023.

Les investissements privés, pour leur part, ont connu une contribution quasi nulle à la croissance en 2024 (0,1 point), après l'avoir obéré en 2023. Cette quasi-stagnation du volume des

investissements privés a été en lien avec la baisse des investissements privés du secteur pétrolier non entièrement compensée par la progression des investissements privés du secteur hors pétrole. L'apport des investissements privés du secteur pétrolier à la croissance a été négatif en 2024 comme en 2023, en relation principalement avec le repli des cours du pétrole brut et la cessation d'activité par Exxon Mobil en dépit de la reprise de ses actifs par GEPETROL.

Les exportations nettes, quant à elles, ont enregistré en 2024 un apport positif de 11,0 points à la croissance, après l'avoir obéré de 15,1 points en 2023. Cet apport positif a été en liaison avec la baisse substantielle des importations en volume de 59,2% en 2024, tirée tant par le repli des importations en volume du secteur pétrolier (91,7%) que du secteur hors pétrole (45,4%), corroborant ainsi avec les évolutions des volumes des investissements privés du secteur pétrolier et de la consommation privée enregistrées en 2024.

Les exportations en volume, pour leur part, ne se sont repliées que de 1,7% en 2024, après la baisse substantielle de 36,4% observée en 2023. Elles ont bénéficié de la performance en nette amélioration observée en 2024 dans la dynamique du secteur pétrolier.

5.2 Prix

Sur le front des prix, l'inflation est repartie à la hausse en 2024 après avoir observé un repli en 2023. Elle s'est établie en moyenne annuelle à 3,4% en 2024, contre 2,4% en 2023. Cette résurgence des pressions inflationnistes a été en relation avec un renchérissement des prix des denrées alimentaires et des boissons alcoolisées et non alcoolisées, exacerbé par une accentuation des tensions géopolitiques et géoéconomiques à travers le monde.

Les prix des denrées alimentaires et boissons non alcoolisées ont cru en moyenne annuelle de 4,1% en 2024, tandis que ceux des boissons alcoolisées et tabacs ont progressé de 3,2%. A ces fonctions de consommation, le transport et la santé ont contribué également substantiellement à alimenter les pressions inflationnistes en 2024, avec une progression en moyenne annuelle de leurs indices de prix respectifs de 3,2% chacun.

5.3 Finances publiques

S'agissant de l'exécution des finances publiques, elle a été effectuée en 2024 dans un contexte marqué par : (i) la conclusion en juin 2024 d'un programme de référence avec le FMI, (ii) la prise d'un décret en février 2024 fixant les mesures économiques, financières et de réactivation de la soutenabilité de l'économie et des finances publiques de la Guinée Equatoriale sur la période 2024 – 2028, (iii) la promulgation en novembre 2024 de la nouvelle Loi fiscale, (iv) le rachat en novembre 2023 par l'Etat des créances en souffrance de la CCEI-Bank vis-à-vis des entreprises de BTP et, (v) le rachat par l'Etat des OTA détenues par la CCEI-Bank destinées à l'apurement de la dette de SOMAGEC vis-à-vis de cette entité bancaire.

Le contexte a été aussi marqué par la poursuite du repli des cours du pétrole brut, l'arrivée tardive de la plateforme devant opérer au niveau des nouveaux puits du Bloc G, la reprise des actifs de Exxon Mobil par GEPETROL et la poursuite des investissements en vue de remettre en marche les turbines en panne au niveau du champ pétrolifère de Zafiro, le plus vaste du pays, suite à l'incident survenu dans ce champ en septembre 2022.

Dans ce contexte, le solde budgétaire, base engagements, dons compris, est redevenu déficitaire en 2024 après avoir été excédentaire pendant trois années consécutives. Il s'est établi à -0,6% du PIB en 2024, contre 2,4% du PIB en 2023 et 11,8% du PIB en 2022. Cette nouvelle position déficitaire du solde budgétaire global, base engagements, dons compris, a été en relation avec la baisse substantielle des recettes budgétaires de 14,6%, en dépit du repli des dépenses budgétaires de 1,1%.

Les recettes budgétaires se sont repliées en 2024 comme en 2023, en relation avec la diminution des recettes pétrolières de 19,7%, en dépit de la progression des recettes hors pétrole de 16,9%, niveau jamais égalé depuis l'avènement du choc pétrolier en 2015. Le recul des recettes pétrolières a été en lien avec la poursuite du repli des cours du pétrole brut couplé avec la contraction du secteur pétrolier.

Les recettes hors pétrole ont poursuivi en 2024 avec leur tendance haussière enclenchée en 2021, en relation avec la continuation de la mise en œuvre des réformes visant le renforcement de leur mobilisation. Au nombre de celles-ci, figurent : (i) le décret pris en février 2024 fixant les mesures économiques, financières et de réactivation de la soutenabilité de l'économie et des finances publiques du pays sur la période 2024 – 2028, et contenant un certain nombre de mesures visant la rationalisation des exonérations fiscales, (ii) la poursuite de l'implantation du progiciel SYDONIA dans les sites douaniers, (iii) la poursuite de l'optimisation du recouvrement des impôts liés aux activités commerciales, notamment la TVA et les impôts spécifiques sur les produits raffinés.

Les dépenses budgétaires se sont inscrites à la baisse en 2024 après deux années consécutives de hausse. Elles se sont repliées de 1,1% en 2024 à la faveur de la baisse des dépenses en capital de 8,8%, en dépit de l'accroissement des dépenses courantes de 2,9%.

Les dépenses courantes ont cru en 2024 pour la quatrième année consécutive. Elles ont été tirées par la hausse de 4,8% de la masse salariale, la progression des dépenses en subventions et transferts et l'augmentation des dépenses en intérêts et commissions servis sur la dette publique,.

Les dépenses en capital ont baissé en 2024 après s'être inscrites à la hausse en 2022 et 2023, tirées par la diminution des dépenses en capital sur financement extérieur, en dépit de l'augmentation des dépenses en capital sur financement intérieur.

Pour ce qui est de la dette publique et à garantie publique, elle a connu le repli de 9,1% de son stock en 2024, qui est revenu de 36,7% du PIB en 2023 à 34,9% du PIB en 2024.

Quant au service de la dette, il a nettement décrû en 2024 pour se situer à 273 milliards. La forte augmentation de cette variable en 2023 a résulté de l'opération spécifique de rachat des OTA détenues par la CCEI-Bank et destinées à l'apurement progressif de la dette de SOMAGEC vis-à-vis de cet Établissement bancaire.

5.4 Balance des paiements

Concernant les échanges avec l'extérieur, la balance courante, transferts publics inclus, a été excédentaire en 2024 pour la troisième fois depuis l'année 2009 fortement marquée par la crise financière mondiale. Elle s'est établie à 8,2% du PIB en 2024, contre -3,5% du PIB en 2023. Cette nouvelle embellie de la balance courante a été à la faveur de la progression de l'excédent de la balance commerciale et de la résorption du déficit de la balance des services, en dépit de la détérioration du déficit de la balance des revenus.

La balance des services, structurellement déficitaire, a connu néanmoins une résorption de son déficit en 2024 qui s'est très fortement contracté, profitant amplement de la dynamique des importations. Cette amélioration du déficit de la balance des services a été en liaison avec la diminution des charges liées au poste *fret et assurances* suite à la diminution drastique des importations. Elle a été aussi le fait de la diminution des services fournis aux entreprises par des prestataires étrangers, en vertu de la baisse des investissements publics et des investissements privés, notamment dans les secteurs pétrolier et forestier.

La balance des revenus, bien qu'étant elle aussi structurellement déficitaire, s'est amélioré de 18,8% en 2024, en relation principalement avec la progression des dividendes versés au titre de la rémunération des investissements directs étrangers.

Les entrées nettes de capitaux sont redevenues négatives en 2024 pour la troisième fois depuis l'avènement du choc pétrolier. Elles ont été plombées par la baisse substantielle des investissements directs étrangers, notamment dans les secteurs pétrolier et forestier, ainsi que l'accroissement conséquent des amortissements sur la dette publique extérieure, couplé avec un repli substantiel des tirages sur les emprunts publics extérieurs.

Comme corollaire direct de l'évolution de ses composantes, la balance des paiements a conservé en 2024 sa position débitrice enregistrée depuis le début du déclin de la production pétrolière en 2013, à l'exception des années 2016, 2018, 2021 et 2022. Le solde global de la balance des paiements s'est établi à -243,9 milliards en 2024, après -99,2 milliards en 2023.

Compte tenu d'une mobilisation des financements exceptionnels de 13,3 milliards, le déficit enregistré au niveau de la balance des paiements en 2024 a conduit à une baisse des réserves officielles de 230,5 milliards.

5.5 Situation monétaire

La situation monétaire a enregistré en 2024 une évolution contrastée, après s'être raffermie en 2022 et 2023 suite à une détérioration continue depuis le pic du choc pétrolier en 2016. En relation avec la dynamique de la balance des paiements, les avoirs extérieurs nets se sont repliés de 32,0% en 2024. Ainsi, couplée avec la progression des engagements à vue, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est replié pour revenir à 6,9% en 2024, après s'être hissé à 7,7% en 2023.

En dépit de ces évolutions pas très favorables, la position de la Guinée Equatoriale en compte d'opérations a été créditrice en 2024 comme en 2023 et 2022, après avoir été débitrice depuis l'avènement du choc pétrolier.

A la faveur de la baisse des recettes budgétaires de 14,6% qui a induit la diminution de 24,5% des dépôts et encaisses de l'Etat et l'augmentation de l'encours des titres publics, les créances nettes sur l'Etat se sont accrues de 67,0% en 2024.

Les crédits à l'économie se sont inscrits à la hausse en 2024, avec une progression de 15,7%, après une baisse continue de 2019 à 2023. Ils ont fortement bénéficié des mesures gouvernementales visant la réduction des créances en souffrance ainsi que des mesures de suspension temporaire du provisionnement desdites créances vis-à-vis des entreprises de BTP accordées par la COBAC à la place bancaire nationale.

Comme corollaire de l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a connu une croissance positive en 2024 pour la quatrième année consécutive, après s'être inscrite en baisse continue de 2018 à 2020. Elle s'est accrue de 3,2% en 2024, après avoir enregistré des croissances remarquables de l'ordre de 20,7% en 2022 et 19,3% en 2023.

5.6 Situation du secteur bancaire

La situation du système bancaire équato-guinéen, qui comporte au 31 décembre 2024 cinq banques en activité, s'est légèrement améliorée en 2024 bien que demeurant toujours préoccupante depuis le pic du choc pétrolier en 2016, au regard de la persistance des difficultés de certaines banques commerciales et de l'état de conformité aux normes prudentielles.

En lien avec la progression de 10% des dépôts de la clientèle à la faveur des paiements effectués par l'Etat aux entreprises de construction des projets dit prioritaires et des rapatriements des recettes d'exportation initiées par les entreprises pétrolières, l'excédent de trésorerie s'est accru de 10,1% en 2024, en dépit de la progression des crédits brut de 8,3% après une baisse continue entre 2019 et 2023.

A la faveur de la mesure temporaire accordée par la COBAC à la place bancaire nationale de ne pas provisionner les créances en souffrance vis-à-vis des entreprises de BTP, les provisions pour

dépréciation des comptes de la clientèle n'ont cru que de 0,5% en 2024 pour atteindre 169,5 milliards. Cependant, ce volume de provisions reste conséquent et limite drastiquement la capacité des banques à pouvoir accorder de nouveaux crédits, étant donné surtout que certaines d'entre elles sont confrontées à des problèmes de fonds propres nets négatifs. Toutefois, la dérogation exceptionnelle accordée à la CCEI-Bank par la COBAC en décembre 2023 de pondérer à 0% sur une période de 5 ans le rachat par l'Etat de ses créances en souffrance vis-à-vis des entreprises de BTP ainsi que la levée par la BEAC de l'interdiction faite à la CCEI-Bank de ne pas octroyer un crédit supérieur à 20 millions de Francs CFA sans son accord augurent de bonnes perspectives sur les capacités de cet Établissement bancaire, le premier en termes d'importance systémique, à accorder de nouveaux crédits.

Grâce aux paiements effectués en 2024 pour l'apurement progressif de sa dette vis-à-vis des entreprises de BTP, la qualité du portefeuille bancaire s'est légèrement améliorée. Le taux de créances en souffrance s'est replié pour revenir à 30,5% au 31 décembre 2024, contre 32,5% à fin décembre 2023 et 56,6% à fin 2022. Il a fortement décrû en 2023 grâce l'opération de rachat par l'Etat des créances en souffrance de la CCEI-Bank vis-à-vis des entreprises de BTP d'un montant de 238,9 milliards de Francs CFA, intervenue en novembre 2023.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'est légèrement affaissé en 2024 pour revenir à 53,3%, après 54,0% en 2023 et 29,8% en 2022.

Au plan de l'analyse prudentielle, seulement une banque sur 5 disposait au 31 décembre 2024 comme à fin décembre 2023 de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat.

Les normes prudentielles qui ont été les plus respectées en 2024 sont celles se rapportant au rapport de liquidité et à la couverture des risques. Ces normes ont été observées par quatre banques sur cinq en 2024. Les normes portant sur le coefficient de transformation à long terme et le plafond individuel des risques ont constitué celles à l'égard desquelles on a observé le plus grand nombre de banques en infraction (quatre banques sur cinq).

5.7 Etat de conformité aux critères de convergence

S'agissant de l'état de conformité aux critères de convergence de la CEMAC, la Guinée Equatoriale a respecté en 2024 deux critères de convergence sur quatre, ceux afférents au solde budgétaire de référence et à l'endettement.

5.8 Perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026, elles seraient moroses en 2025 et globalement favorables pour 2026, avec une récession de 0,7% en 2025, avant de connaître une nouvelle **croissance** positive de 0,7% en 2026. L'économie nationale continuerait

d'afficher une forte dépendance au secteur pétrolier, dont les fluctuations déterminent en grande partie les trajectoires de la croissance globale, dans un contexte de déclin structurel de la production d'hydrocarbures et de faible diversification du secteur non pétrolier.

La contraction de l'activité économique en 2025 proviendrait d'une forte baisse de la production pétrolière liée à la fermeture de l'usine de traitement du méthanol et une baisse plus modérée de la production pour les années à venir, en ligne avec la baisse séculaire de la production due à la maturité des principaux puits, compensée par certains développements prévus pour amortir cette baisse. La contreperformance du secteur pétrolier, qui se contracterait de 6,4% en 2025 avant une légère progression de 0,8% en 2026, serait aussi en relation avec le vieillissement continu des champs majeurs tels que Zafiro, Alba, Serpentina, etc, en dépit des investissements d'optimisation en cours.

Le secteur non pétrolier, en ce qui le concerne, enregistrerait une croissance qui resterait positive en 2025 et 2026, se situant respectivement à 0,1% et 0,7%.

Sur le front des prix, les pressions inflationnistes s'estomperaient en 2025 et 2026. Le taux d'inflation en moyenne annuelle se situerait autour de 2,8%, en lien avec une projection anticipée d'un relâchement substantiel de l'inflation importée.

La gestion des finances publiques se caractériserait en 2025 par une accentuation de la consolidation budgétaire. Ainsi, le déficit du solde budgétaire global, base engagements, dons compris, ferait place à un excédent de 0,5% du PIB en 2025. Cependant, ce solde redeviendrait déficitaire en 2026 (-1,5% du PIB).

Concernant les échanges avec l'extérieur, l'excédent de la balance courante, transferts publics inclus, se réduirait en 2025 et 2026, en liaison avec la détérioration des termes de l'échange couplée avec la contraction du secteur pétrolier, et s'établirait à 5,7% du PIB et 3,7% du PIB, respectivement.

S'agissant de la situation monétaire, elle se redresserait en 2025 et 2026, après avoir connu une évolution contrastée en 2024. En relation principalement avec la dynamique de la balance des paiements, les avoirs extérieurs nets augmenteraient de 18,1% en 2025 avant de baisser de 1,7% en 2026. Le taux de couverture extérieure de la monnaie se redresserait de manière spectaculaire pour se situer à 57,0% en 2025 et 64,2% en 2026.

Les crédits à l'économie baisseraient en 2025 avant de se redresser fortement en 2026, en lien avec l'amélioration de la situation du secteur bancaire.

6. TCHAD

L'activité économique au Tchad en 2024 a été marquée par plusieurs faits majeurs, notamment l'organisation des élections présidentielles, législatives sénatoriales, communales et provinciales. Dans ce contexte, l'économie a connu une croissance positive quoiqu'en baisse comparée à une année plus tôt. Elle a par ailleurs enregistré une détérioration du déficit budgétaire, une amélioration de l'excédent du compte des transactions courantes, ainsi qu'un afferrissement de la situation monétaire.

6.1 Secteur réel

En 2024, l'économie tchadienne a montré une certaine résilience, notamment grâce au secteur non pétrolier, mais elle a été confrontée à des défis tels que les inondations, les effets de la crise soudanaise et un ralentissement de la croissance du secteur primaire. En effet, l'économie a enregistré une croissance modérée de 2,6% comparée à 4,0% une année plus tôt. Cette croissance a été attribuable à la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier (+3,4%). En revanche, la croissance du secteur pétrolier a été négative de 1,2%, en lien avec une baisse de la production pétrolière. En perspectives, la croissance se consoliderait à 3,1% en 2025 avant de connaître une accélération pour se hisser à 4,0% en 2026.

Du côté de l'offre, l'activité économique a été fortement tirée en 2024 par le secteur non pétrolier (contribution de 3,3 points), grâce au dynamisme du **secteur primaire** qui a profité de la bonne tenue de la production vivrière occasionnée par l'excès de la pluviométrie. Par ailleurs, ce secteur a bénéficié de la prise en compte dans les statistiques officielles de nouveaux produits miniers (l'or et l'antimoine).

Le secteur secondaire, quant à lui, a contribué très faiblement à la croissance (0,3 point), soutenu par les activités des industries manufacturières en raison de l'amélioration de la production du coton fibre. De même, l'activité de raffinage s'est aussi bien comportée. En revanche, les activités des travaux publics ont accusé une légère baisse.

Le secteur tertiaire est en revanche ressorti négative avec une contribution de -1,3 point. Toutes les branches de ce secteur ont accusé une baisse.

Du côté de la demande, la croissance économique a été principalement tirée par la demande intérieure, particulièrement la consommation publique qui a été stimulée par les dépenses salariales et les élections ainsi que les investissements privés. En revanche, en dépit des efforts fournis par le Gouvernement pour relancer le secteur des travaux publics, la croissance a été freinée par les investissements publics, en lien avec la mobilisation insuffisante des financements extérieurs.

6.2 Prix

L'inflation s'est accélérée ces dernières années en dépit des mesures prises par le Gouvernement pour la contenir. Elle a encore augmenté en 2024, pour atteindre 5,7% en 2024 contre 4,1% en 2023.

Cette hausse s'explique principalement par celle des prix des produits alimentaires résultant du relèvement des prix du carburant à la pompe et d'une augmentation de la demande, en raison de l'afflux des réfugiés en provenance du Soudan et de la contraction de l'offre des produits alimentaires occasionnée par des dysfonctionnements de certaines chaînes d'approvisionnement (en provenance du Soudan et du Nigéria), ainsi que des comportements spéculatifs de certains opérateurs économiques.

6.3 Finances publiques

Le Projet de Loi de Finances Initiale pour l'exercice 2024 a été élaboré dans un contexte politique spécifique, marqué par la mise en œuvre de la seconde phase de la transition et les recommandations du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS).

En 2024, la gestion des finances publiques s'est soldée par un déficit budgétaire, base engagements, dons compris, de 2,1% du PIB, en légère hausse par rapport à celui enregistré une année plus tôt (1,5% du PIB). Cette évolution a découlé principalement de la forte progression des dépenses budgétaires (+17,0%) face à une évolution moins prononcée des recettes budgétaires (+5,3%). La progression des recettes budgétaires a été freinée par la baisse des recettes pétrolières de 12,4% qui se sont établies à 931,0 milliards. Les recettes non pétrolières se sont situées à 864,0 milliards comparé à 641,0 milliards en 2023, soit une augmentation de 34,8%. Les bonnes performances observées en matière de mobilisation des recettes non pétrolières ont été en relation avec la poursuite de la mise en place des réformes structurelles dans les administrations fiscales et douanières, notamment la digitalisation des processus de déclaration et de paiement des impôts et taxes ainsi que celle du recouvrement des recettes douanières. Pour ce qui est des dépenses budgétaires, elles ont progressé en liaison avec une augmentation de 9,5% des dépenses courantes, expliquée par une hausse de la masse salariale, et une progression plus rapide des dépenses d'investissement (+31,7%).

S'agissant de la dette publique, le stock s'est situé à 33,1% du PIB à fin décembre 2024 contre 32,2% du PIB en 2023.

6.4 Balance des paiements

Pour ce qui est des échanges extérieurs, l'excédent du compte courant, dons inclus, s'est redressé à 5,4% du PIB en 2024 comparé à 5,0% du PIB une année auparavant. La balance du commerce extérieur affiche un excédent de 1 354,7 milliards en légère baisse par rapport à 2023

où il a atteint 1 532,4 milliards. Cette situation découle de la hausse de la valeur des exportations (+1,4%) moins importante que celle des importations (+15,0%).

Le déficit de la balance des services est ressorti à 499,9 milliards en 2024, contre 486 milliards l'année précédente. La balance des revenus est structurellement déficitaire, comme celle des services. Le déficit de la balance des revenus est ressorti à 408,0 milliards comparé à 681,5 milliards en 2023. Ce déficit est dû essentiellement à l'augmentation des intérêts et commissions servis sur la dette publique extérieure ainsi que la hausse des dividendes payés au titre de la rémunération des investissements directs étrangers.

Malgré les sorties nettes de capitaux en hausse, les évolutions précédentes ont débouché sur un solde de la balance des paiements de 477,6 milliards, qui a contribué à une accumulation des réserves officielles de 381,8 milliards.

6.5 Situation monétaire

La situation monétaire à fin décembre 2024 a été caractérisée par : i) une augmentation de 427,2% des avoirs extérieurs nets en relation avec la dynamique de la balance des paiements et, ii) une hausse des crédits à l'économie de 41,7%.

Comme conséquence de l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 17,0% en 2024. Cette situation a induit une remontée du taux de couverture extérieure de la monnaie à 64,2% à fin décembre 2024 contre 51,0% un an plutôt.

6.6 Situation du secteur bancaire

Le secteur bancaire tchadien, qui compte 10 banques en activité, enregistre une forte dynamique en 2024, mais reste confronté à une sous-capitalisation prononcée de certaines banques. Les dépôts ont bondi de 28,6 % (+419 milliards) et, les crédits bruts de 7,7 % (+92 milliards).

La qualité des actifs a montré des signes d'amélioration, avec une baisse des créances douteuses (-34 milliards, -11 %), malgré une augmentation notable des créances immobilisées (+30,5 milliards, +64,5 %). Une baisse des impayés au quatrième trimestre a toutefois contribué à une amélioration marginale des créances en souffrance.

La rentabilité des banques tchadiennes affiche un rebond exceptionnel (+2 923 % du résultat net, à 16,5 milliards), après un déficit agrégé en 2023. Cette amélioration intervient malgré un recul du PNB (-1,3 %). Toutefois, six banques restent déficitaires, ce qui traduit une fragilité persistante, car concentrée sur quelques établissements.

Au plan prudentiel, cinq banques demeurent en dessous du ratio de couverture des risques, représentant un besoin de 184,8 milliards (soit 74,7 % du besoin global de la CEMAC). D'autres infractions fréquentes concernent la division des risques, le coefficient de transformation et la couverture des immobilisations.

En somme, l'année 2024 a été marquée par une forte croissance des ressources et du crédit au Tchad, mais la recapitalisation conséquente des banques en difficulté apparaît comme une priorité.

6.7 Etat de conformité aux critères de convergence

S'agissant de la conformité aux critères de convergence de la CEMAC en 2024, le Tchad a respecté tout comme en 2023 un seul critère de convergence sur quatre, à savoir celui relatif au taux d'endettement (33,1% du PIB) ; les trois autres critères, relatifs au taux d'inflation (5,7%), au solde budgétaire de référence (-3,9% du PIB) et à la non-accumulation des arriérés de paiement dans la gestion courante n'étant pas respectés.

6.8 Perspectives macroéconomiques pour 2025 et 2026

Les perspectives macroéconomiques 2025-2026 sont favorables, car bénéficiant d'un environnement marqué par une stabilité politique en lien avec la fin de la transition politique, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement 2025-2030 (Tchad connexion 2030), ainsi que la mise en place d'un nouveau programme économique et financier soutenu par le FMI. La croissance économique est ainsi projetée à 3,1% en 2025 et 4,0% en 2026.

Du côté de l'offre, le redressement de l'activité proviendrait du dynamisme du secteur primaire en 2025 et 2026, avec des contributions respectives de 1,6 % et 2,1%, résultant de la mise en œuvre de plusieurs projets dans le domaine agricole (notamment le développement d'un système agricole irrigué pour la production du blé et du maïs, la promotion de la filière semencière pour le mil, maïs, sorgho, arachide et niébé, etc.), ainsi que de la mise en œuvre de la convention mettant en production deux nouveaux champs pétroliers de l'opérateur CNPC. Le secteur secondaire contribuerait négativement à la croissance à hauteur de 0,6 point en 2025 avant de la remonter à 0,4 point l'année suivante, en raison de la construction et de la mise en exploitation de plusieurs unités industrielles alimentaires (laitière), l'augmentation progressive des investissements publics dans les infrastructures ainsi que la poursuite des travaux en cours. Le secteur tertiaire apporterait quant à lui respectivement 2,1 points et 1,6 point en 2025 et 2026.

Quant à l'inflation, les perspectives tablent sur une forte décélération à 0,2 % et 0,7% respectivement en 2025 et 2026, grâce notamment aux mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie.

Par ailleurs, le solde budgétaire de référence devrait se dégrader au cours des deux prochaines années, respectivement à -5,0% du PIB et -4,3% du PIB.

Pour les comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction de l'excédent du compte courant, à 2,6% du PIB en 2025 avant une remontée à 3,5% du PIB en 2026. Ces projections

sont basées notamment sur les prix de produits d'exportation, la poursuite de l'expansion de certains nouveaux produits d'exportation, tels que l'or et l'antimoine.

S'agissant de la situation monétaire, en lien avec la dynamique de la balance des paiements, les avoirs extérieurs nets se contracteraient fortement en 2025 (-58,8 %) et 2026 (-110,9%). Les crédits à l'économie poursuivraient leur expansion en 2025 avec un taux d'accroissement de 35,7% qui retomberait ensuite à 14,2% en 2026. Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresserait de 6,4% en 2025 et de 0,9% en 2026. Le taux de couverture extérieure de la monnaie chuterait de 64,2% en 2024 à 38,2% et 20,6% respectivement en 2025 et 2026, à la limite du seuil communautaire.

ANNEXE 2 : STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

Rapport de Surveillance Multilatérale 2024 et perspectives 2025 - 2026

Tableau 5 : Vue d'ensemble de l'économie mondiale, PIB et Prix à la consommation (variation annuelle)

	PIB réel				Inflation			
	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
Monde	3,5	3,3	3,2	3,1	6,7	5,8	4,2	3,7
Pays avancés	1,7	1,8	1,6	1,6	4,6	2,6	2,5	2,2
Etats-Unis	2,9	2,8	2,0	2,1	4,1	3,0	2,7	2,4
Zone Euro	0,4	0,9	1,2	1,1	5,4	2,4	2,1	1,9
Japon	1,2	0,1	1,1	0,6	3,3	2,7	3,3	2,1
Afrique Subsaharienne	3,7	4,1	4,1	4,4	19,4	20,3	13,1	10,9
Nigéria	3,3	4,1	3,9	4,2	24,7	31,4	23,0	22,0
Afrique du Sud	0,8	0,5	1,1	1,2	5,9	4,4	3,4	3,7
Pays émergents et en développement d'Asie	6,1	5,3	5,2	4,7	2,4	1,9	1,3	2,1
Chine	5,4	5,0	4,8	4,2	0,2	0,2	0,0	0,7
Inde	9,2	6,5	6,6	6,2	5,4	4,6	2,8	4,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,4	2,4	2,3	14,8	16,6	7,6	5,0
Brésil	3,2	3,4	2,4	1,9	4,6	4,4	5,2	4,0
Mexique	3,4	1,4	1,0	1,5	5,5	4,7	3,9	3,3
Pays émergents et en développement d'Euro	3,6	3,5	1,8	2,2	17,3	16,9	13,5	9,4
Russie	4,1	4,3	0,6	1,0	5,9	8,4	9,0	5,2
Moyen-Orient et Asie Centrale	2,6	2,6	3,5	3,8	15,4	14,0	10,9	9,5
Arabie Saoudite	0,5	2,0	4,0	4,0	2,3	1,7	2,1	2,0

Source : FMI (World Economic Outlook, mise à jour octobre 2025)

Tableau 6 : Evolution des cours des matières premières

Produits	Cours				Variations annuelles en %			
	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
Café Robusta (c/lb)	119,13	200,75	256,96	224,01	15,00	68,52	28,00	-12,82
Cacao (\$/tonne)	3 258,04	7 390,56	9 133,77	7 615,00	37,50	126,84	23,59	-16,63
Coton (c/lb)	95,01	86,65	74,95	80,76	-27,00	-8,80	-13,50	7,75
Huile de palme (\$/tonne)	838,35	923,91	1 044,01	926,26	-28,80	10,20	13,00	-11,28
Banane (\$/tonne)	1 599,84	1 235,82	1 263,01	1 187,85	7,20	-22,75	2,20	-5,95
Bois en grume (\$/m ³)	212,38	196,75	200,88	199,65	-6,80	-7,36	2,10	-0,61
Bois débité (\$/m ³)	677,73	696,54	716,74	703,65	0,50	2,77	2,90	-1,83
Caoutchouc (\$/tonne)	71,80	105,07	102,63	100,18	-13,80	46,34	-2,32	-2,38
Pétrole (\$/baril)	80,59	79,17	67,00	64,44	-16,40	-1,77	-15,37	-3,82
Gaz naturel (\$/MMBTU)	193,86	167,43	239,26	221,11	-62,80	-13,63	42,90	-7,59

Source : FMI (World Economic Outlook, mise à jour juillet 2025)

Tableau 7 : CEMAC, Produit Intérieur Brut (Taux de croissance annuelle, en %)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur primaire	0,6	2,2	2,0	4,7	2,1	5,6	3,5	3,7
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	3,6	1,0	0,6	4,2	1,3	5,1	2,9	3,3
Sylviculture	4,0	4,2	4,3	5,1	2,8	8,5	5,2	5,0
Industries extractives	4,2	1,1	0,8	5,5	2,5	0,4	0,9	1,9
Secteur secondaire	2,8	-1,7	0,8	2,0	-1,7	2,3	2,1	1,7
Industries manufacturières	-1,5	-3,0	5,7	2,5	-7,4	1,3	2,7	1,2
Bâtiments et Travaux Publics	3,8	-0,4	4,4	8,5	5,9	8,8	5,9	3,3
Autres	2,5	2,8	2,3	1,4	2,3	5,6	4,1	5,2
Secteur tertiaire	1,1	-2,6	2,2	3,7	5,2	1,9	3,2	4,9
Services marchands	3,6	0,0	0,8	0,7	5,1	3,1	6,8	7,9
Services non marchands	-4,2	-5,5	2,7	4,7	7,6	0,6	-3,1	2,1
PIB aux coûts des facteurs	2,2	-1,5	1,7	3,3	1,8	2,7	2,8	3,6
Taxes nettes sur les produits	4,8	-3,6	3,5	1,2	1,3	3,7	0,1	-0,8
PIB aux prix constants de 2005	2,4	-1,6	1,8	3,1	1,8	2,7	2,7	3,4
PIB du secteur pétrolier	5,8	-1,5	-8,8	-0,3	0,8	-0,2	-1,7	1,9
PIB du secteur non pétrolier	1,6	-1,6	2,9	3,7	2,0	3,2	3,4	3,6

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 8 : CEMAC, Produit Intérieur Brut (Contribution à la croissance annuelle, en %)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur primaire	0,6	0,4	0,3	0,8	0,4	1,0	0,6	0,7
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	0,3	0,1	0,0	0,4	0,1	0,4	0,2	0,3
Sylviculture	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,6	0,4	0,4
Industries extractives	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Secteur secondaire	0,9	-0,6	0,3	0,7	-0,5	0,7	0,6	0,5
Industries manufacturières	-0,2	-0,4	0,8	0,4	-1,1	0,2	0,3	0,2
Bâtiments et Travaux Publics	0,2	0,0	0,2	0,4	0,3	0,5	0,3	0,2
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Secteur tertiaire	0,5	-1,2	1,0	1,7	2,3	0,9	1,5	2,3
Services marchands	0,4	0,0	0,1	0,1	0,5	0,3	0,7	0,9
Services non marchands	-0,5	-0,7	0,3	0,5	0,9	0,1	-0,4	0,2
PIB aux coûts des facteurs	2,1	-1,4	1,6	3,1	1,7	2,5	2,7	3,4
Taxes nettes sur les produits	0,3	-0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0
PIB aux prix constants de 2005	2,4	-1,6	1,8	3,1	1,8	2,7	2,7	3,4
PIB du secteur pétrolier	0,6	-0,2	-1,0	0,0	0,1	0,0	-0,2	0,2
PIB du secteur non pétrolier	1,5	-1,5	2,6	3,4	1,8	2,9	3,0	3,2

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 9 : CEMAC, Produit Intérieur Brut (Structure, en %)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur primaire	15,3	17,3	15,7	14,7	15,4	16,8	17,3	17,2
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	7,4	8,3	7,4	6,9	7,4	8,7	9,1	9,2
Sylviculture	5,5	6,3	5,9	5,5	5,7	6,0	6,1	6,2
Industries extractives	2,4	2,7	2,4	2,3	2,3	2,2	2,1	1,8
Secteur secondaire	36,2	30,6	35,3	40,2	35,6	33,8	32,0	31,9
Industries manufacturières	13,4	13,9	13,4	13,4	13,2	12,7	13,1	13,1
Bâtiments et Travaux Publics	4,2	4,7	4,5	4,5	5,0	5,2	5,5	5,5
Autres	1,1	1,2	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2
Secteur tertiaire	42,8	46,1	43,2	40,0	43,5	43,8	44,9	45,0
Services marchands	9,1	10,2	9,6	8,4	9,1	9,2	9,7	9,9
Services non marchands	11,5	12,7	12,0	11,2	12,5	12,4	12,0	11,8
PIB aux coûts des facteurs	94,2	93,9	94,1	94,9	94,6	94,4	94,2	94,2
Taxes nettes sur les produits	5,8	6,1	5,9	5,1	5,4	5,6	5,8	5,8
PIB aux prix constants de 2005	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PIB du secteur pétrolier	16,3	9,4	14,9	20,0	14,9	13,5	10,8	10,7
PIB du secteur non pétrolier	83,7	90,6	85,1	80,0	85,1	86,5	89,2	89,3

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 10 : CEMAC, Ressources et Emplois (Taux de croissance annuelle, en %)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PRODUIT INTERIEUR BRUT	2,4	-1,6	1,8	3,1	1,8	2,7	2,7	3,4
DEPENSES INTERIEURES BRUTES	1,8	-6,9	6,7	4,1	2,7	2,4	0,1	1,9
Consommation	2,4	-4,8	5,8	4,1	2,8	-1,2	-0,6	3,7
Publique (Etat)	-9,5	-8,2	-8,3	-18,2	1,1	17,4	-11,7	5,5
Privée	5,1	-4,0	9,0	9,1	3,2	-4,8	1,9	3,4
Investissements bruts	-0,9	-16,5	11,4	4,2	2,3	17,4	2,7	-4,9
Formation brute de capital fixe	0,3	-16,7	2,4	16,1	12,3	20,1	4,3	-3,1
Publique (Etat et Ad. publiques)	-5,9	-34,3	-9,3	0,0	3,1	22,1	27,6	-1,6
Privée (entreprises et ménages)	3,2	-8,7	6,8	21,3	14,8	19,6	-1,8	-3,6
Secteur pétrolier	4,5	-28,2	10,4	27,6	22,8	41,5	-11,3	-18,5
Secteur non pétrolier	2,6	1,3	5,8	18,1	10,1	7,4	5,1	5,5
Variation des stocks	-29,3	-10,2	303,2	-69,2	-71,1	-60,3
EXPORTATIONS NETTES	10,5	85,9	-173,9	-15,8	-6,0	9,3	57,4	72,6
Exportations de biens et services non facteurs	5,0	-4,9	-12,6	6,9	0,3	0,5	6,8	4,2
Importations de biens et services non facteurs	3,6	-22,7	5,8	11,7	3,2	-1,0	-3,0	-2,1

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 11 : CEMAC, Ressources et Emplois (Contribution à la croissance, en %)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PRODUIT INTERIEUR BRUT	2,4	-1,6	1,8	3,1	1,8	2,7	2,7	3,4
DEPENSES INTERIEURES BRUTES	1,6	-6,5	6,5	3,9	2,4	2,3	0,1	1,8
Consommation	1,8	-3,6	4,7	3,2	2,0	-0,9	-0,5	2,9
Publique (Etat)	-1,3	-1,1	-1,3	-2,6	0,1	2,2	-1,6	0,6
Privée	3,1	-2,5	6,0	5,8	1,9	-3,1	1,1	2,2
Investissements bruts	-0,2	-2,9	1,8	0,7	0,4	3,3	0,5	-1,0
Formation brute de capital fixe	0,1	-2,9	0,4	2,4	2,0	3,6	0,9	-0,6
Publique (Etat et Ad. publiques)	-0,3	-1,8	-0,4	0,0	0,1	0,8	1,1	-0,1
Privée (entreprises et ménages)	0,4	-1,0	0,7	2,4	1,9	2,8	-0,3	-0,5
Secteur pétrolier	0,2	-1,1	0,2	1,1	1,1	2,2	-0,8	-1,1
Secteur non pétrolier	0,2	0,1	0,5	1,4	0,8	0,7	0,5	0,5
Variation des stocks	-0,2	-0,1	1,4	-1,7	-1,6	-0,4	-0,3	0,0
EXPORTATIONS NETTES	0,7	4,9	-4,7	-0,8	-0,7	0,4	2,6	1,5
Exportations de biens et services non facteurs	1,8	-1,7	-3,3	1,9	0,1	0,1	1,9	1,1
Importations de biens et services non facteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 12 : CEMAC, Ressources et Emplois (Structure, en %)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PRODUIT INTERIEUR BRUT	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
DEPENSES INTERIEURES BRUTES	94,3	97,3	95,1	89,0	95,9	95,5	97,9	98,1
Consommation	76,7	81,6	77,7	70,3	77,1	75,0	77,1	78,8
Publique (Etat)	13,6	15,4	14,2	11,8	12,4	13,7	11,7	11,7
Privée	63,1	66,2	63,5	58,5	64,7	61,3	65,3	67,1
Investissements bruts	17,6	15,7	17,4	18,7	18,8	20,5	20,8	19,3
Formation brute de capital fixe	17,1	15,2	15,0	16,5	18,1	20,0	20,4	18,8
Publique (Etat et Ad. publiques)	5,3	4,1	3,7	3,5	3,6	4,1	5,1	4,8
Privée (entreprises et ménages)	11,8	11,1	11,3	13,0	14,5	15,9	15,2	14,1
Secteur pétrolier	4,0	2,4	3,8	4,8	5,2	6,7	5,8	4,5
Secteur non pétrolier	7,8	8,7	7,5	8,1	9,3	9,2	9,5	9,6
Variation des stocks	0,5	0,5	2,4	2,2	0,6	0,4	0,5	0,4
EXPORTATIONS NETTES	5,7	2,7	4,9	11,0	4,1	4,5	2,1	1,9
Exportations de biens et services non facteurs	35,1	26,4	28,0	35,2	29,1	27,8	25,4	24,4
Importations de biens et services non facteurs	-29,4	-23,7	-23,1	-24,2	-25,0	-23,3	-23,2	-22,5

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 13 : CEMAC, Inflation (moyenne annuelle, en %)

Etats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cameroun	2,5	2,5	2,3	6,3	7,4	4,5	3,3	2,6
RCA	2,8	1,6	4,3	5,6	3,0	1,5	2,1	1,9
Congo	1,6	0,2	2,0	3,0	4,3	3,1	4,3	2,9
Gabon	0,7	1,4	1,1	4,2	3,6	1,2	1,8	2,9
Guinée Equatoriale	0,0	4,8	-0,1	4,9	2,4	3,4	2,8	2,9
Tchad	1,2	4,5	-0,8	5,9	4,1	5,7	0,2	0,7
CEMAC	2,0	2,2	1,6	5,6	5,6	4,1	2,7	2,3

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 14 : CEMAC, Produit Intérieur Brut (PIB) par secteur (en milliards de F CFA)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prix courants								
Secteur primaire	8 886,1	9 465,0	9 594,7	10 475,1	11 096,0	12 938,0	13 535,2	14 046,8
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	4 302,6	4 568,8	4 524,1	4 910,5	5 329,8	6 674,5	7 131,2	7 494,8
Sylviculture	3 183,7	3 437,1	3 585,2	3 956,9	4 097,6	4 601,6	4 772,0	5 063,3
Industries extractives	1 399,8	1 459,0	1 485,5	1 607,7	1 668,6	1 662,0	1 632,0	1 488,7
Secteur secondaire	21 064,1	16 728,0	21 531,7	28 682,8	25 570,4	26 055,1	25 077,7	26 109,6
Industries manufacturières	7 797,2	7 635,0	8 172,3	9 566,2	9 468,3	9 825,7	10 298,7	10 748,4
Bâtiments et Travaux Publics	2 460,2	2 564,0	2 753,9	3 210,4	3 621,9	4 009,8	4 299,2	4 520,3
Autres	658,7	677,6	699,6	728,6	806,3	848,8	911,0	981,8
Secteur tertiaire	24 894,7	25 214,2	26 355,9	28 516,5	31 286,5	33 810,5	35 190,4	36 813,2
Services marchands	5 278,0	5 566,9	5 842,8	6 024,0	6 523,1	7 079,6	7 584,7	8 082,5
Services non marchands	6 694,2	6 936,2	7 313,8	7 984,9	8 960,1	9 561,4	9 397,4	9 631,0
PIB au coût des facteurs	54 844,8	51 407,2	57 482,4	67 674,4	67 952,9	72 803,7	73 803,2	76 969,5
Taxes nettes sur les produits	3 347,3	3 345,4	3 584,6	3 655,9	3 903,8	4 344,2	4 543,8	4 770,8
PIB aux prix courants du marché	58 192,1	54 752,6	61 067,0	71 330,3	71 856,7	77 147,9	78 347,0	81 740,3
PIB du secteur pétrolier	9 484,2	5 172,0	9 105,2	14 234,5	10 716,7	10 405,6	8 475,7	8 765,5
PIB du secteur non pétrolier	48 707,9	49 580,6	51 961,8	57 095,8	61 140,0	66 742,3	69 871,3	72 974,8
Prix constants, aux prix de 2005								
Secteur primaire	8 649,4	8 837,7	9 010,6	9 437,4	9 631,1	10 173,1	10 524,5	10 918,3
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	4 302,5	4 345,7	4 369,9	4 554,3	4 612,3	4 847,3	4 986,7	5 151,5
Sylviculture	3 055,9	3 184,8	3 322,5	3 491,2	3 589,9	3 893,7	4 097,1	4 303,0
Industries extractives	1 290,6	1 305,2	1 315,1	1 387,2	1 422,3	1 427,6	1 440,1	1 467,3
Secteur secondaire	17 086,4	16 792,5	16 927,8	17 269,6	16 977,1	17 363,6	17 723,8	18 033,3
Industries manufacturières	7 477,6	7 255,8	7 669,0	7 858,4	7 278,1	7 371,7	7 567,7	7 654,9
Bâtiments et Travaux Publics	2 462,5	2 453,3	2 560,2	2 776,5	2 941,0	3 199,9	3 387,9	3 500,2
Autres	703,1	723,1	739,4	749,5	766,6	809,7	842,9	886,5
Secteur tertiaire	23 422,9	22 809,5	23 302,6	24 173,2	25 429,1	25 922,4	26 743,7	28 062,1
Services marchands	5 499,5	5 499,3	5 545,5	5 585,0	5 870,0	6 054,6	6 465,6	6 976,5
Services non marchands	6 216,3	5 875,9	6 034,4	6 316,4	6 796,0	6 835,2	6 623,5	6 763,5
PIB au coût des facteurs	49 141,0	48 405,6	49 220,0	50 824,6	51 733,8	53 114,5	54 616,4	56 599,1
Taxes nettes sur les produits	3 226,9	3 110,9	3 221,1	3 260,3	3 302,2	3 424,5	3 427,8	3 401,0
PIB aux prix courants du marché	52 363,4	51 516,6	52 441,9	54 088,7	55 042,3	56 542,3	58 054,1	60 013,1
PIB du secteur pétrolier	5 862,5	5 777,3	5 269,5	5 251,7	5 295,9	5 283,7	5 194,7	5 292,2
PIB du secteur non pétrolier	46 386,5	45 621,4	46 944,7	48 704,9	49 675,6	51 286,7	53 006,5	54 891,4
<u>Source</u> : Commission de la CEMAC								

Tableau 15 : Ressources et Emplois (en milliards de F CFA)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prix courants								
PRODUIT INTERIEUR BRUT	58 192,1	54 752,6	61 067,0	71 330,3	71 856,7	77 147,9	78 347,0	81 740,3
DEPENSES INTERIEURES BRUTES	54 851,1	53 272,4	58 086,1	63 491,5	68 904,8	73 658,1	76 684,6	80 199,0
Consommation	44 610,2	44 696,6	47 446,0	50 136,0	55 417,8	57 877,7	60 371,8	64 432,7
Publique (Etat)	7 899,6	8 454,3	8 663,0	8 414,5	8 939,5	10 581,1	9 189,1	9 567,6
Priveé	36 710,7	36 242,2	38 783,0	41 721,4	46 478,2	47 296,6	51 182,7	54 865,1
Investissements bruts	10 240,9	8 575,8	10 640,1	13 355,6	13 487,1	15 780,4	16 312,8	15 766,3
Formation brute de capital fixe	9 952,7	8 319,4	9 153,9	11 756,8	13 032,5	15 442,4	15 953,4	15 406,9
Publique (Etat et Ad.publiques)	3 096,3	2 256,7	2 239,1	2 499,0	2 612,2	3 195,8	4 008,5	3 906,8
Priveé (Entreprises et menages)	6 856,4	6 062,7	6 914,8	9 257,8	10 420,2	12 246,5	11 944,9	11 500,1
Secteur pétrolier	2 332,9	1 306,8	2 347,5	3 451,9	3 723,2	5 146,9	4 520,1	3 692,9
Secteur non pétrolier	4 523,5	4 755,8	4 567,3	5 806,0	6 697,0	7 099,6	7 424,8	7 807,1
Variations des stocks	288,1	256,5	1 486,2	1 598,7	454,6	338,0	359,4	359,4
EXPORTATIONS NETTES	3 341,0	1 480,2	2 980,9	7 838,8	2 951,8	3 489,8	1 662,4	1 541,3
Exportations de biens et services non-facteurs	20 454,3	14 445,5	17 077,2	25 076,3	20 926,1	21 453,4	19 862,2	19 921,8
Biens	17 509,1	12 052,5	16 332,3	23 426,3	19 112,9	19 726,2	17 654,0	17 649,7
Pétrole brut	11 451,3	6 938,9	10 127,7	15 741,1	12 694,1	12 323,3	9 870,9	9 730,8
Autres	6 057,9	5 113,6	6 204,6	7 685,1	6 418,8	7 402,9	7 783,1	7 918,9
Services non-facteurs	2 945,1	2 393,0	745,0	1 650,1	1 813,2	1 727,2	2 208,2	2 272,1
Importations de biens et services non-facteurs	-17 113,2	-12 965,3	-14 096,4	-17 237,6	-17 974,3	-17 963,6	-18 199,8	-18 380,5
Biens	-10 951,6	-8 619,9	-9 824,6	-11 577,1	-12 655,4	-12 643,2	-13 168,4	-13 749,5
Services non-facteurs	-6 161,6	-4 345,4	-4 271,8	-5 660,5	-5 318,9	-5 320,4	-5 031,4	-4 630,9
Prix constants, aux prix de 2005								
PRODUIT INTERIEUR BRUT	58 346,8	57 251,0	55 736,1	62 984,5	72 587,9	73 814,9	79 210,7	80 990,7
DEPENSES INTERIEURES BRUTES	53 875,9	51 040,6	56 829,5	60 475,4	65 220,8	70 588,3	73 716,7	78 120,7
Consommation	43 939,9	42 489,6	47 275,4	49 391,0	51 552,5	54 757,9	57 517,2	62 607,2
Publique (Etat)	7 123,3	7 248,7	7 755,5	7 083,2	8 506,4	10 497,2	9 341,5	9 691,2
Priveé	36 816,6	35 240,9	39 519,9	42 307,9	43 046,1	44 260,7	48 175,6	52 916,0
Investissements bruts	9 936,0	8 551,1	9 554,2	11 084,4	13 668,4	15 830,4	16 199,5	15 513,5
Formation brute de capital fixe	9 633,8	8 292,3	8 520,2	10 626,9	13 206,6	15 650,0	16 099,1	15 463,1
Publique (Etat et Ad.publiques)	2 876,7	2 035,8	2 047,2	2 238,9	2 576,7	3 190,5	4 077,3	3 946,0
Priveé (Entreprises et menages)	6 757,2	6 256,5	6 473,0	8 388,0	10 629,9	12 459,5	12 021,8	11 517,1
Secteur pétrolier	2 200,9	1 674,3	1 442,7	2 995,0	4 240,1	5 268,5	4 563,0	3 683,3
Secteur non pétrolier	4 556,3	4 582,2	5 030,3	5 393,0	6 389,8	7 191,0	7 458,8	7 833,9
Variations des stocks	302,2	258,8	1 034,0	457,5	461,8	180,4	100,4	...
EXPORTATIONS NETTES	4 470,9	6 210,4	-1 093,4	2 509,1	7 367,1	3 226,6	5 494,0	2 870,0
Exportations de biens et services non-facteurs	21 145,4	19 442,3	12 628,4	18 249,2	25 149,2	21 029,1	22 912,7	20 692,6
Importations de biens et services non-facteurs	-16 674,4	-13 231,9	-13 721,8	-15 740,1	-17 782,1	-17 802,5	-17 418,7	-17 822,6

Source : Commission de la CEMAC, BEAC et Etats membres

Tableau 16 : CEMAC, Tableau des Opérations Financières des Etats (en milliards de F CFA)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes totales	9 772,6	7 998,1	8 943,7	13 319,4	13 561,1	13 561,7	13 840,5	14 111,8
Recettes pétrolières	3 936,5	2 699,0	3 429,9	7 115,7	6 050,3	5 075,5	4 593,3	4 416,2
Recettes non pétrolières	5 836,1	5 299,1	5 513,8	6 203,7	7 510,7	8 486,2	9 247,2	9 695,6
Recettes fiscales	5 407,9	4 829,4	5 097,3	5 766,7	6 697,6	7 453,5	8 110,3	8 533,5
Recettes non fiscales	428,2	469,7	416,6	437,0	813,1	1 032,8	1 137,0	1 162,1
Dépenses totales	10 202,2	9 652,7	9 994,2	11 865,5	13 208,1	14 575,7	14 584,8	14 794,9
Dépenses courantes	7 231,7	7 263,0	7 768,8	9 244,2	10 347,3	11 154,9	10 347,7	10 578,6
Traitements et salaires	2 660,8	2 772,6	2 852,9	3 168,4	3 502,9	3 843,0	3 913,1	3 950,4
Biens et services	1 790,9	1 927,1	2 166,2	2 201,0	2 853,7	3 156,2	2 833,4	2 889,0
Transferts et subventions	1 966,1	1 828,3	1 860,6	2 979,5	2 818,5	2 680,2	2 323,2	2 345,3
Intérêts	813,8	735,0	889,1	895,3	1 172,2	1 475,6	1 278,0	1 393,8
Dette extérieure	604,9	456,7	534,9	499,3	592,6	637,5	584,9	608,8
Dette intérieure	208,9	278,3	354,2	396,0	579,6	838,1	693,1	785,0
Dépenses en capital	2 970,6	2 389,7	2 225,4	2 621,3	2 860,9	3 420,8	4 237,1	4 216,3
Sur ressources locales	1 712,0	1 311,7	1 314,6	1 489,2	1 939,3	2 343,7	2 466,8	2 300,7
Sur ressources extérieures	1 258,5	1 078,0	910,8	1 132,1	921,6	1 077,1	1 770,2	1 915,6
Solde primaire (en milliards de F CFA)	1 642,7	158,4	749,4	3 481,3	2 446,7	1 538,7	2 304,0	2 626,4
Solde primaire (en pourcentage du PIB)	2,8	0,3	1,2	4,9	3,4	2,0	2,9	3,2
Solde budgétaire de base (en milliards de F CFA)	828,9	-576,6	-139,7	2 586,0	1 274,5	63,2	1 026,0	1 232,6
Solde budgétaire de base (en pourcentage du PIB)	1,4	-1,1	-0,2	3,6	1,8	0,1	1,3	1,5
Déficit global (base engagements, hors dons)	-429,6	-1 654,6	-1 050,5	1 453,9	352,9	-1 014,0	-744,3	-683,1
Déficit global (base engagements, dons compris)	-55,8	-1 056,5	-744,9	1 770,7	728,6	-537,9	-206,6	-128,4
Epargne financière sur ressources pétrolières	1 480,3	-131,8	624,4	4 431,6	2 518,5	649,9	-271,1	224,4
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	-2,3	-1,8	-1,9	-2,9	-1,9	-0,9	0,5	0,0
Variation des arriérés (baisse -)	-922,5	150,5	1 508,1	-937,8	-686,4	898,9	148,3	124,5
Intérieurs (principal et intérêts)	-1 282,2	116,7	1 445,4	-707,4	-606,0	851,4	80,0	85,0
Extérieurs (principal et intérêts)	359,7	33,8	62,7	-230,4	-80,3	47,6	68,3	39,5
Déficit global (base trésorerie)	-1 352,1	-1 504,1	457,6	516,1	-333,4	-115,0	-596,0	-558,6
Compte de capital et des opérations financières								
Financement total	1 352,1	1 504,1	-457,6	-516,1	333,4	115,0	596,0	558,6
Extérieur	932,8	705,2	704,4	135,5	-546,6	358,0	856,0	1 517,2
Dons	373,8	598,1	305,6	316,8	375,7	476,1	537,6	554,7
Courants	146,2	300,9	72,1	57,3	91,7	115,2	78,2	171,4
Projets	227,6	297,2	233,5	259,5	284,0	360,9	459,5	383,3
Tirages	1 671,7	1 582,7	1 773,5	1 304,5	1 300,6	1 878,3	2 180,2	2 963,1
Prêts trésorerie et programme	640,8	801,9	1 096,2	432,0	499,8	609,2	787,8	1 430,8
Prêts-projets	1 030,9	780,8	677,3	872,5	800,8	1 269,1	1 392,4	1 532,3
Amortissements de la dette extérieure	-1 250,8	-1 719,7	-1 789,8	-1 900,3	-2 163,9	-2 029,9	-1 874,5	-2 000,6
Allègements de la dette extérieure	103,0	209,1	380,1	264,5	137,9	33,4	12,7	0,0
Autres	35,0	35,0	35,0	150,0	-197,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur	419,3	798,8	-1 162,1	-651,6	880,1	-242,9	-123,1	-942,3
Système bancaire	905,6	1 516,5	1 241,9	-551,7	1 267,0	-89,4	-127,0	-333,8
BEAC, opérations traditionnelles	4,2	428,1	327,3	-1 081,6	305,3	40,3	-183,7	-509,5
BEAC, consolidation refinancement	0,5	-1,1	-0,4	5,0	0,0	0,0	-129,6	-131,4
FMI (net)	250,9	509,4	350,5	433,5	236,8	-57,2	-137,1	-123,2
Fonds de réserve	80,5	13,3	19,6	-20,0	-28,5	52,7	-10,0	-10,0
Banques commerciales, hors rachats	569,6	566,8	544,9	111,5	753,4	-125,2	333,5	440,3
Non bancaire	-486,3	-717,6	-2 404,0	-99,9	-386,9	-153,5	3,9	-608,5
Gap résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-13,3	33,7

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 17 : CEMAC, Balance des paiements (en milliards de F CFA)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SOLDE DU COMPTE COURANT (transf. Publics inclus)	124,8	23,5	764,5	3 281,9	-165,7	206,0	-2 931,8	-2 810,4
SOLDE DU COMPTE COURANT (transf. Publics exclus)	-136,6	-320,1	554,3	2 899,8	-514,6	-163,6	-3 277,4	-3 191,9
SOLDE DU COMMERCE EXTERIEUR	6 719,2	3 097,7	6 280,2	12 988,8	7 024,5	7 107,4	2 786,5	2 080,3
Exportations	16 380,4	10 846,8	15 158,6	23 357,7	18 827,6	19 012,7	15 250,2	15 112,1
Importations	-9 661,2	-7 749,1	-8 878,3	-10 369,0	-11 803,1	-11 905,3	-12 463,7	-13 031,8
BALANCE DES SERVICES	-3 555,6	-2 388,1	-3 173,2	-4 524,2	-4 025,1	-4 140,3	-3 439,5	-2 992,5
BALANCE DES REVENUS	-3 456,0	-1 232,1	-2 722,6	-5 808,2	-4 073,7	-3 689,4	-3 245,3	-2 963,0
SOLDE DES TRANSFERTS COURANTS	417,2	545,9	380,1	625,6	908,5	928,3	966,4	1 064,8
dont : publics (nets)	261,5	343,6	210,2	382,1	348,9	369,6	345,6	381,5
privés (nets)	155,8	202,3	169,9	243,5	559,6	558,7	620,8	683,3
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	-130,7	-837,5	-1 779,4	-896,8	658,3	178,5	3 166,9	3 482,4
COMPTE DE CAPITAL	311,4	271,2	263,8	197,9	276,8	344,7	443,4	407,7
COMPTE FINANCIER	-442,2	-1 108,7	-2 043,1	-1 094,7	381,5	-166,3	2 723,4	3 074,7
Investissements directs (nets)	-1 237,3	28,0	209,7	-1 220,1	1 773,8	2,4	495,4	635,7
Investissements de portefeuille (nets)	498,4	405,7	1,2	-139,1	172,4	-284,3	17,9	-47,0
Autres investissements (nets)	296,7	-1 542,5	-2 254,1	264,5	-1 564,7	115,6	2 210,1	2 486,0
ERREURS ET OMISSIONS	-118,7	-197,2	148,5	-704,2	-472,3	-16,3
Solde global de la BDP	-124,6	-1 011,3	-866,4	1 681,0	20,3	368,2	235,1	672,1
Financement	124,6	1 011,3	866,4	-1 681,0	-20,3	-368,2	-235,1	-672,1
Variation des réserves officielles (baisse +)	-338,1	768,3	478,5	-1 715,1	-53,1	-449,2	-302,8	-745,3
Financements exceptionnels	462,7	243,0	387,9	34,1	32,8	81,0	81,0	39,5
Variation des arriérés extérieurs (baisse -)	359,7	33,8	62,7	-230,4	-119,5	47,6	68,3	39,5
Réaménagement de la dette	103,0	209,1	325,2	264,5	152,2	33,4	12,7	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-13,3	33,7

Source : Administrations nationales, FMI, BEAC et Commission de la CEMAC

Tableau 18 : CEMAC, Situation monétaire (en milliards de F CFA)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Avoirs extérieurs nets (y/c Services Centraux)	2 654,5	1 836,9	1 273,7	2 783,2	2 991,4	3 335,9	3 778,5	4 721,0
BEAC	2 717,0	1 948,7	1 470,2	3 185,3	3 238,4	3 687,6	3 990,3	4 735,6
Banques	-62,5	-111,8	-196,5	-402,1	-247,0	-351,7	-211,8	-14,6
Avoirs extérieurs bruts, dont	526,6	425,1	424,2	488,8	738,0	597,2	741,1	957,9
Crédits à l'économie transnationaux	384,1	458,6	576,2	457,8	32,0	431,5	245,6	246,1
Engagements extérieurs bruts, dont	-589,1	-536,9	-620,7	-890,9	-985,0	-948,9	-952,9	-972,5
Dépôts à l'économie transnationaux	25,9	-168,0	-296,6	-402,4	-515,4	-708,2	-945,9	-943,6
Avoirs intérieurs nets	9 969,6	12 236,9	15 368,7	15 938,9	17 325,3	18 894,6	20 785,9	22 042,6
Crédits intérieurs nets	12 355,4	14 573,7	17 434,4	18 645,2	20 372,2	22 959,1	24 527,2	25 813,8
Créances nettes sur l'Etat	4 540,1	6 362,5	8 234,9	8 725,2	9 779,8	10 297,7	10 517,3	10 057,0
Position nette du Gouvernement	4 689,3	6 644,0	8 375,1	8 856,3	10 073,8	10 489,6	10 449,2	9 993,3
Créances sur les autres organismes publics	-149,2	-281,5	-140,1	-131,0	-294,1	-191,9	68,1	63,7
Crédits à l'économie, dont	7 815,4	8 211,3	9 199,5	9 919,9	10 592,4	12 661,4	14 009,9	15 756,8
Crédits à l'économie transnationaux	133,5	191,2	152,6	109,6	116,3	52,4	-174,2	-174,2
Crédits des services Centraux à la BDEAC
Autres postes nets	-2 385,8	-2 336,8	-2 065,8	-2 706,3	-3 046,9	-4 064,5	-3 741,3	-3 771,2
Masse monétaire	12 184,7	13 652,9	15 375,4	17 481,6	19 050,7	20 958,5	23 304,5	25 514,2
Monnaie fiduciaire	2 784,3	3 157,3	3 662,7	3 868,2	4 182,7	4 699,8	4 904,8	5 093,3
Dépôts à vue	6 052,0	6 629,8	7 684,2	9 055,1	9 747,4	11 086,5	12 226,9	13 509,9
BEAC	56,4	201,1	196,4	266,9	345,6	265,8	184,7	185,2
Banques, dont	5 995,6	6 428,7	7 487,8	8 788,2	9 401,9	10 820,7	12 042,1	13 324,6
Dépôts de la clientèle transnationaux	32,8	32,8	32,2	32,2	32,2	32,2	32,2	32,2
Dépôts à terme	3 348,4	3 865,9	4 028,5	4 558,3	5 120,6	5 172,2	6 172,9	6 911,1
Allocations de DTS	439,4	420,9	1 267,0	1 240,4	1 265,9	1 272,0	1 259,9	1 249,3
Source : BEAC, Etats membres								

Tableau 19: CEMAC, Synthèse des opérations financières de l'Etat et principaux indicateurs

Zone CEMAC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES TOTALES ET DONS (en milliards)	10 146,4	8 596,2	9 249,3	13 636,2	13 936,8	14 037,8	14 378,1	14 666,5
RECETTES TOTALES (en milliards)	9 772,6	7 998,1	8 943,7	13 319,4	13 561,1	13 561,7	13 840,5	14 111,8
Recettes pétrolières	3 936,5	2 699,0	3 429,9	7 115,7	6 050,3	5 075,5	4 593,3	4 416,2
Recettes non pétrolières	5 836,1	5 299,1	5 513,8	6 203,7	7 510,7	8 486,2	9 247,2	9 695,6
Recettes fiscales	5 407,9	4 829,4	5 097,3	5 766,7	6 697,6	7 453,5	8 110,3	8 533,5
Recettes non fiscales	428,2	469,7	416,6	437,0	813,1	1 032,8	1 137,0	1 162,1
DONS (en milliards)	373,8	598,1	305,6	316,8	375,7	476,1	537,6	554,7
DEPENSES TOTALES (en milliards)	10 202,2	9 652,7	9 994,2	11 865,5	13 208,1	14 575,7	14 584,8	14 794,9
DEPENSES COURANTES	7 231,7	7 263,0	7 768,8	9 244,2	10 347,3	11 154,9	10 347,7	10 578,6
dons salaires et traitements	2 660,8	2 772,6	2 852,9	3 168,4	3 502,9	3 843,0	3 913,1	3 950,4
intérêts de la dette publique	813,8	735,0	889,1	895,3	1 172,2	1 475,6	1 278,0	1 393,8
DEPENSES EN CAPITAL	2 970,6	2 389,7	2 225,4	2 621,3	2 860,9	3 420,8	4 237,1	4 216,3
sur financement interne	1 712,0	1 311,7	1 314,6	1 489,2	1 939,3	2 343,7	2 466,8	2 300,7
SOLDE PRIMAIRE (en milliards)	1 642,7	158,4	749,4	3 481,3	2 446,7	1 538,7	2 304,0	2 626,4
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (en milliards)	828,9	-576,6	-139,7	2 586,0	1 274,5	63,2	1 026,0	1 232,6
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base engagements, dons compris (en milliards)	-55,8	-1 056,5	-744,9	1 770,7	728,6	-537,9	-206,6	-128,4
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base caisse (en milliards)	-1 352,1	-1 504,1	457,6	516,1	-333,4	-115,0	-596,0	-558,6
STOCK DETTE publique (en milliards)	30 272,1	32 858,8	37 188,5	37 745,5	37 397,6	39 769,6	38 968,4	38 298,7
Dette extérieure	20 233,2	21 206,4	22 449,8	22 287,6	20 991,8	21 681,4	22 827,6	24 015,9
Dette intérieure	10 038,9	11 652,4	14 738,7	15 457,9	16 405,7	18 088,2	16 140,8	14 282,8
ARRIERES GESTION COURANTE (en milliards)	---	---	---	---	---	---	---	---
Arriérés extérieurs	---	---	---	---	---	---	---	---
Arriérés intérieurs	---	---	---	---	---	---	---	---
Critères de convergence								
Solde budgétaire de référence rapporté au PIB nominal (en %)	-2,3	-1,8	-1,9	-2,9	-1,9	-0,9	0,5	0,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	2,0	2,2	1,6	5,6	5,6	4,1	2,7	2,3
Taux d'endettement public en % du PIB	52,0	60,0	60,9	52,9	52,0	51,5	49,7	46,9
Accumulation d'arriérés de paiement au cours de la gestion courante (en milliards)	---	---	---	---	---	---	---	---
Indicateurs								
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	67,1	63,6	64,0	73,1	71,9	74,9	72,9	72,7
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-7,3	-7,3	-6,9	-8,3	-7,4	-6,9	-5,8	-5,1
Masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales (en %)	43,4	48,3	49,3	43,6	39,1	43,0	41,4	41,3
Solde extérieur courant, transferts publics inclus (en % du PIB)	0,2	0,0	1,3	4,6	-0,2	0,3	-3,7	-3,4
Taux de pression fiscale (en %)	11,1	9,7	9,8	10,1	11,0	11,2	11,6	11,7
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris (en % du PIB)	-0,1	-1,9	-1,2	2,5	1,0	-0,7	-0,3	-0,2
Solde budgétaire global, base caisse (en % du PIB)	-2,3	-2,7	0,7	0,7	-0,5	-0,1	-0,8	-0,7
Comptes nationaux								
PIB nominal (en milliards)	58 192,1	54 752,6	61 067,0	71 330,3	71 856,7	77 147,9	78 347,0	81 740,3
PIB nominal hors pétrole (en milliards)	48 707,9	49 580,6	51 961,8	57 095,8	61 140,0	66 742,3	69 871,3	72 974,8
PIB en volume (au prix de l'année de base 2005)	52 363,4	51 516,6	52 441,9	54 088,7	55 042,3	56 542,3	58 054,1	60 013,1
Taux de croissance du PIB en volume (en %)	2,4	-1,6	1,8	3,1	1,8	2,7	2,7	3,4

Source : Commission de la CEMAC

Tableau 20 : CAMEROUN, Synthèse des opérations financières de l'Etat et principaux indicateurs								
Cameroun	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES TOTALES ET DONS (en milliards)	3 618,1	3 222,7	3 607,8	4 497,4	4 981,8	5 075,2	5 656,2	5 747,1
RECETTES TOTALES (en milliards)	3 508,6	3 181,0	3 497,2	4 393,2	4 842,4	4 990,4	5 565,8	5 643,1
Recettes pétrolières	584,5	428,2	482,2	973,8	877,0	688,7	718,9	678,3
Recettes non pétrolières	2 924,1	2 752,8	3 015,0	3 419,3	3 965,4	4 301,7	4 847,0	4 964,8
Recettes fiscales	2 765,5	2 560,6	2 843,2	3 187,0	3 644,6	3 962,8	4 476,4	4 595,8
Recettes non fiscales	158,6	192,2	171,8	232,3	320,8	338,9	370,5	369,0
DONS (en milliards)	109,5	41,7	110,6	104,2	139,4	84,8	90,4	104,0
DEPENSES TOTALES (en milliards)	4 359,5	3 965,3	4 359,3	4 724,9	5 095,2	5 513,8	5 705,5	5 774,8
DEPENSES COURANTES	2 833,1	2 848,7	3 155,6	3 448,3	3 977,5	4 187,4	3 913,7	4 031,4
dont salaires et traitements	1 007,6	1 046,6	1 075,0	1 193,1	1 357,0	1 522,8	1 587,2	1 593,4
intérêts de la dette publique	220,9	233,9	296,5	210,7	320,2	397,5	378,2	439,0
DEPENSES EN CAPITAL	1 463,3	1 091,0	1 165,4	1 268,8	1 086,8	1 197,9	1 776,8	1 728,4
sur financement interne	647,7	575,7	582,8	580,6	680,1	698,2	977,8	785,4
SOLDE PRIMAIRE (en milliards)	185,6	-35,1	17,0	567,3	474,2	373,8	1 037,6	1 250,3
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (en milliards)	-35,3	-269,0	-279,5	356,6	154,0	-23,7	659,4	811,3
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base engagements, dons compris (en milliards)	-741,4	-742,6	-751,5	-227,5	-113,4	-438,6	-49,2	-27,7
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base caisse (en milliards)	-949,6	-868,8	-237,6	-356,4	-277,7	-436,2	-139,6	-131,7
STOCK DETTE publique (en milliards)	8 662,0	10 202,4	11 204,1	11 338,0	11 308,5	12 652,5	12 072,6	11 900,6
Dette extérieure	6 398,0	7 697,4	8 439,2	8 153,0	7 868,1	8 906,0	9 139,0	10 008,0
Dette intérieure	2 264,0	2 505,0	2 765,0	3 185,0	3 440,4	3 746,5	2 933,6	1 892,6
ARRIERES GESTION COURANTE (en milliards)
Arriérés extérieurs
Arriérés intérieurs
Critères de convergence								
Solde budgétaire de référence rapporté au PIB nominal (en %)	-4,0	-3,2	-3,2	-2,7	-1,4	-1,2	0,0	-0,1
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	2,5	2,5	2,3	6,3	7,4	4,5	3,3	2,6
Taux d'endettement public en % du PIB	38,5	44,3	48,2	43,9	40,4	41,0	37,6	35,7
Accumulation d'arriérés de paiement au cours de la gestion courante (en milliards)
Indicateurs								
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	78,7	80,1	87,6	91,5	84,5	83,7	84,6	85,7
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-5,4	-4,3	-4,4	-4,2	-2,8	-2,6	-1,4	-1,1
Masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales (en %)	35,0	39,2	36,9	35,2	34,8	36,9	34,2	33,5
Solde extérieur courant, transferts publics inclus (en % du PIB)	-4,7	-3,7	-4,0	-3,4	-4,1	-3,0	-2,5	-3,3
Taux de pression fiscale (en %)	12,3	11,1	11,6	12,0	12,5	12,3	13,2	13,0
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris (en % du PIB)	-3,2	-3,2	-3,0	-0,8	-0,4	-1,3	-0,1	-0,1
Solde budgétaire global, base caisse (en % du PIB)	-4,1	-3,7	-1,0	-1,3	-0,9	-1,3	-0,4	-0,4
Comptes nationaux								
PIB nominal (en milliards)	23 243,7	23 468,5	24 960,5	27 662,0	29 891,4	32 974,5	34 396,6	35 787,1
PIB nominal hors pétrole (en milliards)	22 371,7	22 991,4	24 073,9	25 964,0	28 707,5	31 931,4	33 444,3	34 941,2
PIB en volume (au prix de l'année de base 2005)	22 974,9	23 304,1	24 252,1	25 893,2	28 560,5	30 925,3	34 011,0	35 557,1
Taux de croissance du PIB en volume (en %)	3,5	0,3	3,3	3,7	3,2	3,5	3,1	3,4
Source : Commission de la CEMAC								

Tableau 21 : CENTRAFRIQUE, Synthèse des opérations financières de l'Etat et principaux indicateurs

Centrafrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES TOTALES ET DONS (en milliards)	244,8	298,6	195,7	188,4	234,3	248,2	368,9	407,5
RECETTES TOTALES (en milliards)	116,1	125,7	125,9	119,0	135,3	155,5	205,2	229,9
Recettes pétrolières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non pétrolières	116,1	125,7	125,9	119,0	135,3	155,5	205,2	229,9
Recettes fiscales	104,1	103,3	117,0	110,2	117,0	127,7	164,8	185,5
Recettes non fiscales	12,0	22,4	8,9	8,8	18,3	27,8	40,4	44,5
DONS (en milliards)	128,7	172,9	69,8	69,4	99,0	92,7	163,7	177,6
DEPENSES TOTALES (en milliards)	225,9	335,6	281,9	270,6	289,5	335,5	407,1	414,7
DEPENSES COURANTES	150,9	179,9	175,6	179,3	193,1	238,8	261,9	262,9
dont salaires et traitements	65,1	72,3	81,2	86,9	93,7	105,2	121,4	123,8
intérêts de la dette publique	4,7	4,3	4,0	6,3	9,3	14,9	22,4	17,2
DEPENSES EN CAPITAL	75,1	155,7	106,3	91,3	96,4	96,7	145,2	151,8
sur financement interne	58,0	124,7	78,6	76,9	80,0	81,6	136,4	138,2
SOLDE PRIMAIRE (en milliards)	-47,1	-80,8	-73,4	-68,4	-64,9	-83,5	-43,2	-29,4
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (en milliards)	-51,8	-85,2	-77,4	-74,7	-74,2	-98,4	-65,6	-46,6
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base engagements, dons compris (en milliards)	18,9	-37,0	-86,2	-82,2	-55,2	-87,3	-38,3	-7,2
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base caisse (en milliards)	152,7	-190,8	-200,5	-150,0	-276,8	-186,2	-214,7	-184,8
STOCK DETTE publique (en milliards)	473,3	492,6	498,6	493,2	570,9	667,3	800,9	910,5
Dette extérieure	473,2	492,6	497,5	493,2	495,2	500,9	536,8	548,6
Dette intérieure	0,0	0,0	1,1	0,0	75,8	166,4	264,2	361,9
ARRIERES GESTION COURANTE (en milliards)
Arriérés extérieurs
Arriérés intérieurs
Critères de convergence								
Solde budgétaire de référence rapporté au PIB nominal (en %)	1,3	-2,5	-5,7	-5,3	-3,4	-5,2	-2,0	-0,3
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	2,8	1,6	4,3	5,6	3,0	1,5	2,1	1,9
Taux d'endettement public en % du PIB	65,3	66,0	63,2	60,9	55,7	59,0	59,8	59,5
Accumulation d'arriérés de paiement au cours de la gestion courante (en milliards)
Indicateurs								
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	81,3	84,2	97,4	81,6	87,0	85,6	87,3	90,8
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-3,3	-5,5	-4,9	-4,4	-4,0	-4,9	-2,3	-1,4
Masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales (en %)	62,5	70,0	69,4	78,9	80,1	82,4	73,7	66,7
Solde extérieur courant, transferts publics inclus (en % du PIB)	-6,2	-6,3	-5,8	-9,0	-3,8	-9,2	-0,6	-0,5
Taux de pression fiscale (en %)	7,3	7,0	7,7	7,0	7,2	7,6	8,8	9,0
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris (en % du PIB)	1,3	-2,5	-5,7	-5,3	-3,4	-5,2	-2,0	-0,3
Solde budgétaire global, base caisse (en % du PIB)	10,7	-12,9	-13,3	-9,6	-17,0	-11,0	-11,5	-9,0
Comptes nationaux								
PIB nominal (en milliards)	1 432,0	1 473,9	1 511,5	1 564,3	1 627,3	1 689,0	1 870,9	2 063,4
PIB nominal hors pétrole (en milliards)	1 432,0	1 473,9	1 511,5	1 564,3	1 627,3	1 689,0	1 870,9	2 063,4
PIB en volume (au prix de l'année de base 2005)	1 376,8	1 440,3	1 490,1	1 518,9	1 580,0	1 657,4	1 747,7	1 947,1
Taux de croissance du PIB en volume (en %)	4,3	0,5	2,0	0,9	1,0	1,8	3,5	4,1

Source : Commission de la CEMAC

Tableau 22 : CONGO, Synthèse des opérations financières de l'Etat et principaux indicateurs

Congo	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES TOTALES ET DONS (en milliards)	2 053,0	1 373,8	1 639,2	2 815,6	2 332,7	2 327,1	2 095,9	2 267,0
RECETTES TOTALES (en milliards)	1 996,4	1 273,8	1 577,9	2 761,7	2 259,4	2 287,5	2 067,2	2 187,0
Recettes pétrolières	1 295,1	651,0	1 033,5	1 972,8	1 328,7	1 190,0	839,7	841,7
Recettes non pétrolières	701,3	622,8	544,4	788,9	930,6	1 097,5	1 227,6	1 345,3
Recettes fiscales	666,0	563,5	457,9	732,9	812,3	946,5	1 055,5	1 184,5
Recettes non fiscales	35,3	59,3	86,5	56,0	118,3	151,0	172,0	160,8
DONS (en milliards)	56,6	100,0	61,3	53,9	73,3	39,6	28,7	80,0
DEPENSES TOTALES (en milliards)	1 604,3	1 437,9	1 508,6	1 979,8	1 667,2	1 671,2	1 549,8	1 737,6
DEPENSES COURANTES	1 354,7	1 223,6	1 285,8	1 663,3	1 432,6	1 510,6	1 330,3	1 371,3
dont salaires et traitements	349,3	351,5	359,5	411,1	412,9	427,6	434,9	447,8
intérêts de la dette publique	241,9	80,0	152,0	233,0	271,4	418,9	261,6	274,0
DEPENSES EN CAPITAL	249,6	214,3	222,8	316,5	234,6	160,6	219,5	366,3
sur financement interne	102,9	119,3	135,8	161,9	100,5	48,7	28,2	116,3
SOLDE PRIMAIRE (en milliards)	780,7	10,9	308,3	1 169,5	997,6	1 147,1	970,2	973,4
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (en milliards)	538,8	-69,1	156,3	936,5	726,2	728,2	708,7	699,4
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base engagements, dons compris (en milliards)	392,1	-164,1	69,3	781,9	592,2	616,3	517,4	449,4
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base caisse (en milliards)	547,9	198,7	680,6	-284,8	142,6	730,4	517,4	499,4
STOCK DETTE publique (en milliards)	4 364,8	4 463,0	5 370,9	7 152,3	7 311,4	7 518,2	5 970,8	5 652,3
Dette extérieure	3 543,1	2 992,7	3 303,1	3 492,2	3 489,6	3 047,9	2 891,8	3 068,5
Dette intérieure	821,7	1 470,3	2 067,9	3 660,1	3 821,8	4 470,3	3 079,0	2 583,9
ARRIERES GESTION COURANTE (en milliards)	---	---	---	---	---	---	---	---
Arriérés extérieurs	---	---	---	---	---	---	---	---
Arriérés intérieurs	---	---	---	---	---	---	---	---
Critères de convergence								
Solde budgétaire de référence rapporté au PIB nominal (en %)	-0,8	0,1	-0,1	-1,4	4,8	7,5	10,1	6,8
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	1,6	0,2	2,0	3,0	4,3	3,1	4,3	2,9
Taux d'endettement public en % du PIB	81,1	109,3	108,3	93,6	93,1	94,9	75,9	67,4
Accumulation d'arriérés de paiement au cours de la gestion courante (en milliards)	---	---	---	---	---	---	---	---
Indicateurs								
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	54,3	59,0	43,6	51,6	40,2	49,0	62,2	65,4
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-8,7	-12,2	-10,8	-10,5	-5,3	-1,7	-0,7	-1,2
Masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales (en %)	52,5	62,4	78,5	56,1	50,8	45,2	41,2	37,8
Solde extérieur courant, transferts publics inclus (en % du PIB)	12,6	13,7	12,7	16,8	-4,5	-9,7	-8,5	-2,5
Taux de pression fiscale (en %)	14,0	10,9	8,9	13,2	13,4	15,3	15,6	16,3
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris (en % du PIB)	5,2	-2,7	0,9	8,6	6,7	6,9	5,6	4,5
Solde budgétaire global, base caisse (en % du PIB)	7,2	3,3	9,1	-3,1	1,6	8,1	5,6	5,0
Comptes nationaux								
PIB nominal (en milliards)	7 563,9	6 036,2	7 495,4	9 098,2	8 820,0	8 989,6	9 196,0	9 958,1
PIB nominal hors pétrole (en milliards)	4 739,9	5 168,5	5 136,7	5 562,8	6 076,3	6 194,7	6 758,2	7 282,1
PIB en volume (au prix de l'année de base 2005)	7 670,9	7 095,1	6 000,0	7 529,5	9 201,6	8 948,3	9 250,4	9 506,3
Taux de croissance du PIB en volume (en %)	1,0	-6,2	-0,6	0,5	1,1	1,5	2,9	3,4
Source : Commission de la CEMAC								

Tableau 23 : GABON, Synthèse des opérations financières de l'Etat et principaux indicateurs

Gabon	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES TOTALES ET DONS (en milliards)	2 105,0	1 684,7	1 652,9	2 416,0	2 996,4	2 986,7	2 745,0	2 900,6
RECETTES TOTALES (en milliards)	2 105,0	1 681,3	1 641,0	2 416,0	2 996,4	2 946,7	2 744,2	2 899,7
Recettes pétrolières	747,2	596,2	595,0	1 279,0	1 383,1	1 142,2	930,7	950,3
Recettes non pétrolières	1 357,8	1 085,1	1 046,0	1 137,0	1 613,3	1 804,6	1 813,5	1 949,4
Recettes fiscales	1 234,8	993,9	970,5	1 047,6	1 337,8	1 462,1	1 462,8	1 575,3
Recettes non fiscales	123,1	91,2	75,5	89,4	275,5	342,5	350,7	374,1
DONS (en milliards)	0,0	3,5	11,9	0,0	0,0	40,0	0,8	0,8
DEPENSES TOTALES (en milliards)	1 969,4	1 868,3	1 841,1	2 506,0	2 778,0	3 364,7	3 001,6	3 077,8
DEPENSES COURANTES	1 481,9	1 626,9	1 568,3	2 165,3	2 510,8	2 835,2	2 323,9	2 459,8
dont salaires et traitements	688,9	683,2	682,0	769,5	827,8	894,1	829,4	837,7
intérêts de la dette publique	224,9	305,8	290,0	327,6	365,0	412,5	343,9	448,6
DEPENSES EN CAPITAL	459,5	241,5	272,8	316,4	267,2	529,6	677,7	618,0
sur financement interne	353,2	152,5	211,2	230,7	161,1	434,3	486,4	482,0
SOLDE PRIMAIRE (en milliards)	466,7	207,7	151,6	323,4	689,5	89,8	277,7	406,5
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (en milliards)	241,8	-98,1	-138,5	-4,2	324,5	-322,7	-66,2	-42,0
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base engagements, dons compris (en milliards)	135,6	-183,6	-188,2	-90,0	218,4	-378,0	-256,7	-177,2
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base caisse (en milliards)	-179,1	-333,5	162,8	98,0	312,6	324,1	-93,5	-83,6
STOCK DETTE publique (en milliards)	7 599,6	8 517,7	9 059,0	8 461,1	9 067,3	8 532,3	9 596,4	9 105,1
Dette extérieure	6 128,8	6 305,3	6 491,7	6 412,9	6 468,7	6 317,8	7 124,1	6 961,5
Dette intérieure	1 470,9	2 212,5	2 567,3	2 048,2	2 598,6	2 214,5	2 472,3	2 143,6
ARRIERES GESTION COURANTE (en milliards)	---	---	---	---	---	---	---	---
Arriérés extérieurs	---	---	---	---	---	---	---	---
Arriérés intérieurs	---	---	---	---	---	---	---	---
Critères de convergence								
Solde budgétaire de référence rapporté au PIB nominal (en %)	-1,3	-3,1	-2,0	-5,2	-3,3	-4,1	-1,2	-1,1
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	0,7	1,4	1,1	4,2	3,6	1,2	1,8	2,9
Taux d'endettement public en % du PIB	74,8	91,4	87,3	68,6	76,3	72,8	84,3	77,4
Accumulation d'arriérés de paiement au cours de la gestion courante (en milliards)	---	---	---	---	---	---	---	---
Indicateurs								
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	73,9	67,4	70,7	68,0	58,2	38,2	52,8	56,8
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-5,0	-6,2	-6,2	-11,7	-8,8	-11,4	-8,1	-6,1
Masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales (en %)	50,7	56,1	66,4	57,2	42,5	48,7	46,9	44,4
Solde extérieur courant, transferts publics inclus (en % du PIB)	5,9	-0,6	4,6	14,8	11,6	10,5	0,6	1,1
Taux de pression fiscale (en %)	16,0	13,0	11,8	11,8	14,8	14,5	14,0	14,2
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris (en % du PIB)	1,3	-1,9	-1,7	-0,7	1,7	-2,7	-1,9	-1,3
Solde budgétaire global, base caisse (en % du PIB)	-1,7	-3,5	1,5	0,7	2,4	2,3	-0,7	-0,6
Comptes nationaux								
PIB nominal (en milliards)	10 560,9	9 484,1	10 969,5	13 347,3	12 960,4	13 861,6	13 425,0	14 120,7
PIB nominal hors pétrole (en milliards)	7 718,1	7 669,5	8 189,8	8 885,3	9 062,2	10 058,0	10 416,5	11 113,2
PIB en volume (au prix de l'année de base 2005)	10 476,3	10 374,6	9 629,4	11 309,9	13 646,2	13 379,1	14 245,6	13 989,6
Taux de croissance du PIB en volume (en %)	3,9	-1,8	1,5	3,1	2,2	3,2	2,8	4,2
Source : Commission de la CEMAC								

Tableau 24 : GUINEE EQUATORIALE, Synthèse des opérations financières de l'Etat et principaux indicateurs

Guinée Equatoriale	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES TOTALES ET DONS (en milliards)	1 240,5	820,5	1 042,0	2 261,8	1 628,6	1 391,6	1 412,2	1 237,4
RECETTES TOTALES (en milliards)	1 240,5	820,5	1 041,0	2 259,8	1 623,6	1 386,6	1 411,1	1 236,1
Recettes pétrolières	983,7	622,6	835,6	2 045,6	1 398,6	1 123,6	1 155,2	936,1
Recettes non pétrolières	256,8	198,0	205,4	214,3	225,0	263,0	255,9	299,9
Recettes fiscales	176,6	122,1	164,4	178,3	149,9	189,4	130,3	166,7
Recettes non fiscales	80,2	75,8	41,0	36,0	75,1	73,7	125,6	133,2
DONS (en milliards)	0,0	0,0	1,0	2,0	5,0	5,0	1,1	1,4
DEPENSES TOTALES (en milliards)	1 118,4	926,9	864,3	1 254,9	1 445,0	1 429,5	1 375,0	1 347,4
DEPENSES COURANTES	771,4	689,3	706,5	859,7	950,0	978,0	921,0	906,2
dont salaires et traitements	189,9	194,6	196,2	204,5	230,3	241,3	233,5	240,2
intérêts de la dette publique	57,4	59,0	70,6	78,2	81,4	84,8	79,0	85,0
DEPENSES EN CAPITAL	347,0	237,6	157,8	395,3	495,0	451,5	453,9	441,2
sur financement interne	347,0	237,6	156,8	356,0	408,3	449,8	331,2	318,5
SOLDE PRIMAIRE (en milliards)	526,6	190,2	405,0	1 478,4	755,0	493,4	569,1	414,8
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (en milliards)	122,2	-106,4	177,7	1 044,2	265,2	-41,2	158,8	11,4
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base engagements, dons compris (en milliards)	122,2	-106,4	176,7	1 004,9	178,6	-42,9	36,1	-111,3
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base caisse (en milliards)	-741,2	-167,2	83,9	959,0	-60,8	-62,9	3,1	-141,3
STOCK DETTE publique (en milliards)	2 028,9	2 096,6	2 101,3	1 997,6	2 215,0	2 159,2	2 090,1	2 183,6
Dette extérieure	885,7	834,7	727,2	817,3	671,6	622,1	693,6	928,8
Dette intérieure	1 143,1	1 261,9	1 374,1	1 180,3	1 543,3	1 537,2	1 396,5	1 254,8
ARRIERES GESTION COURANTE (en milliards)
Arriérés extérieurs
Arriérés intérieurs
Critères de convergence								
Solde budgétaire de référence rapporté au PIB nominal (en %)	-1,8	-0,9	1,5	-2,0	-3,8	-0,6	0,3	-0,6
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	0,0	4,8	-0,1	4,9	2,4	3,4	2,8	2,9
Taux d'endettement public en % du PIB	44,8	52,5	42,8	32,2	36,7	34,9	34,3	34,3
Accumulation d'arriérés de paiement au cours de la gestion courante (en milliards)
Indicateurs								
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	7,3	7,7	6,9	57,0	64,2	53,5	57,3	59,8
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-16,3	-14,8	-11,5	-15,2	-17,8	-16,3	-15,3	-13,8
Masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales (en %)	34,5	50,0	56,4	41,3	30,7	55,3	82,5	82,7
Solde extérieur courant, transferts publics inclus (en % du PIB)	-7,5	-0,8	4,1	1,0	-3,5	8,2	5,7	3,7
Taux de pression fiscale (en %)	3,6	2,7	3,2	2,8	2,3	2,9	1,9	2,4
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris (en % du PIB)	1,8	-1,9	2,6	11,8	2,4	-0,6	0,5	-1,5
Solde budgétaire global, base caisse (en % du PIB)	-11,1	-2,9	1,2	11,2	-0,8	-0,8	0,0	-1,9
Comptes nationaux								
PIB nominal (en milliards)	6 658,4	5 694,7	6 774,1	8 537,8	7 429,7	7 598,2	7 436,2	7 616,6
PIB nominal hors pétrole (en milliards)	4 930,7	4 518,7	5 136,4	6 345,6	6 404,9	6 634,7	6 788,4	6 982,4
PIB en volume (au prix de l'année de base 2005)	6 875,9	6 339,4	5 744,1	6 992,4	8 035,4	7 484,8	7 543,6	7 485,6
Taux de croissance du PIB en volume (en %)	-5,5	-4,8	0,9	3,2	-5,9	0,7	-0,7	0,7
Source : Commission de la CEMAC								

Tableau 25 : TCHAD, Synthèse des opérations financières de l'Etat et principaux indicateurs								
Tchad	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES TOTALES ET DONS (en milliards)	885,0	1 195,8	1 111,7	1 457,0	1 763,0	2 009,0	2 100,0	2 106,9
RECETTES TOTALES (en milliards)	806,0	915,8	1 060,7	1 369,7	1 704,0	1 795,0	1 847,0	1 916,0
Recettes pétrolières	326,0	401,1	483,6	844,4	1 063,0	931,0	948,9	1 009,8
Recettes non pétrolières	480,0	514,7	577,1	525,2	641,0	864,0	898,1	906,2
Recettes fiscales	461,0	486,0	544,3	510,7	636,0	765,0	820,3	825,7
Recettes non fiscales	19,0	28,8	32,9	14,5	5,0	99,0	77,8	80,5
DONS (en milliards)	79,0	280,0	51,0	87,3	59,0	214,0	253,0	190,9
DEPENSES TOTALES (en milliards)	924,8	1 118,7	1 139,0	1 129,4	1 933,3	2 261,0	2 545,7	2 442,6
DEPENSES COURANTES	639,8	694,7	877,0	928,3	1 283,3	1 405,0	1 596,7	1 546,8
dont salaires et traitements	360,0	424,4	459,0	503,3	581,3	652,0	706,6	707,5
intérêts de la dette publique	64,0	52,0	76,0	39,5	125,0	147,0	193,0	130,0
DEPENSES EN CAPITAL	285,0	424,0	262,0	201,0	650,0	856,0	949,0	895,7
sur financement interne	153,0	170,0	162,0	113,7	542,0	569,0	619,4	570,0
SOLDE PRIMAIRE (en milliards)	77,3	103,2	97,7	367,1	3,7	-32,0	-176,2	-70,9
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (en milliards)	13,3	51,2	21,7	327,6	-121,3	-179,0	-369,2	-200,9
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base engagements, dons compris (en milliards)	-39,7	77,2	-27,3	327,6	-170,3	-252,0	-445,7	-335,7
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL, base caisse (en milliards)	-182,7	-142,5	-31,6	250,3	-173,3	-484,2	-668,7	-516,6
STOCK DETTE publique (en milliards)	2 825,2	2 617,4	2 956,5	3 557,4	2 858,2	3 274,1	3 323,3	3 307,8
Dette extérieure	1 575,9	1 621,3	1 645,1	2 117,7	1 271,0	1 510,8	1 598,0	1 616,7
Dette intérieure	1 249,3	996,1	1 311,4	1 439,7	1 587,2	1 763,3	1 725,3	1 691,1
ARRIERES GESTION COURANTE (en milliards)
Arriérés extérieurs
Arriérés intérieurs
Critères de convergence								
Solde budgétaire de référence rapporté au PIB nominal (en %)	-1,9	-1,0	-2,2	-1,0	-6,4	-3,9	-5,0	-4,3
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	1,2	4,5	-0,8	5,9	4,1	5,7	0,2	0,7
Taux d'endettement public en % du PIB	38,7	37,6	38,7	38,0	32,2	33,1	33,8	33,3
Accumulation d'arriérés de paiement au cours de la gestion courante (en milliards)
Indicateurs								
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	29,4	33,1	18,3	52,5	51,0	64,2	38,2	20,6
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-5,1	-7,1	-6,1	-6,4	-12,6	-12,2	-13,7	-13,3
Masse salariale rapportée aux recettes fiscales totales (en %)	62,5	53,2	49,9	42,1	40,6	44,6	46,2	44,8
Solde extérieur courant, transferts publics inclus (en % du PIB)	2,6	1,0	4,6	9,4	5,0	5,4	2,6	3,5
Taux de pression fiscale (en %)	6,1	6,3	6,9	5,8	6,9	7,5	7,7	7,8
Solde budgétaire global, base engagements, dons compris (en % du PIB)	-0,5	0,9	-0,3	2,9	-1,5	-2,1	-3,7	-2,8
Solde budgétaire global, base caisse (en % du PIB)	-2,1	-1,7	-0,3	2,3	-1,6	-4,0	-5,6	-4,2
Comptes nationaux								
PIB nominal (en milliards)	8 733,3	8 595,2	9 356,0	11 120,7	11 127,9	12 035,0	12 022,3	12 194,4
PIB nominal hors pétrole (en milliards)	7 515,5	7 758,6	7 913,5	8 773,9	9 261,7	10 234,5	10 593,0	10 592,5
PIB en volume (au prix de l'année de base 2005)	8 972,1	8 697,6	8 620,4	9 740,6	11 564,2	11 420,0	12 412,5	12 504,9
Taux de croissance du PIB en volume (en %)	5,4	-0,4	0,3	4,1	4,0	2,6	3,1	4,0
Source : Commission de la CEMAC								

ANNEXE 3 : MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU SOLDE BUDGÉTAIRE DE RÉFÉRENCE

Méthodologie de calcul du Solde Budgétaire de Référence

Le Solde Budgétaire de Référence est calculé à partir du solde budgétaire global, dons compris, et intègre une règle d'épargne financière des ressources pétrolières visant la contracyclicité dans la gestion budgétaire.

Littéralement, le solde budgétaire de référence est égal au solde budgétaire global, dons compris, auquel est soustraite une épargne financière sur ressources pétrolières. Cette épargne financière sur ressources pétrolières peut dans certains cas s'avérer négative, et donc correspondre à une désépargne.

Il est calculé à partir de la formule suivante :

$$\frac{SBR_t}{PIB_t} = \frac{SBG_t}{PIB_t} - \frac{EFRP_t}{PIB_t}$$

où $\frac{EFRP_t}{PIB_t} = 20\% * \frac{RP_t}{PIB_t} + 80\% * \Delta \left(\frac{\overline{RP}_t}{PIB_t} \right)$

avec $\Delta \left(\frac{\overline{RP}_t}{PIB_t} \right) = \frac{RP_t}{PIB_t} - moyenne \left(\frac{RP_{t-1}}{PIB_{t-1}} ; \frac{RP_{t-2}}{PIB_{t-2}} ; \frac{RP_{t-3}}{PIB_{t-3}} \right)$

Avec SBG : Solde budgétaire global, dons compris

EFRP : Épargne financière sur ressources pétrolières

RP : Recettes pétrolières

t : l'année en cours

Le solde budgétaire global, dons compris, correspond à la différence entre les recettes budgétaires, dons compris, et les dépenses budgétaires totales.

Le solde budgétaire global est utilisé pour tenir compte des dépenses d'intérêt sur la dette. Le principe d'inclusion des intérêts de la dette dans le solde budgétaire de référence repose sur l'idée qu'il n'est pas commode qu'un Etat emprunte pour payer les intérêts de sa dette, ce qui serait contraire à l'objectif de soutenabilité financière à long terme.

Le solde budgétaire global issu du TOFE est ainsi réduit du montant de l'épargne financière sur ressources pétrolières correspondant aux 20% des recettes pétrolières de l'année en cours, ajusté en fonction de la variation des recettes pétrolières. Le solde budgétaire de référence est ainsi obtenu et comparé à la norme communautaire (respecté si $\leq -1,5\%$ du PIB).

L'épargne financière est constituée de 20% des recettes pétrolières de l'année en cours ajustée des variations de recettes pétrolières observées au cours des trois dernières années, pour tenir compte des fluctuations à moyen terme. En effet, la part à épargner est accrue lorsque les recettes pétrolières augmentent et diminuent lorsqu'elles baissent. Si la baisse est suffisamment forte, la règle autorise une désépargne qui peut alors être prélevée sur le fonds de réserve.

Ainsi, cette règle donne un poids plus important à la contra-cyclicité de la politique budgétaire, tout en préservant les objectifs de long terme tant que la baisse n'est pas trop brutale.

En niveau, le montant de l'épargne financière à constituer a deux volets :

- Les 20% des recettes pétrolières, niveau qui augmente si les recettes pétrolières augmentent et inversement ;
- L'ajustement de l'épargne, qui correspond à 80 % de la variation des recettes pétrolières par rapport à la moyenne des trois années précédentes (recette pétrolière de l'année moins la moyenne des recettes pétrolières des trois dernières années) ; montant qui est positif en cas de hausse de recettes pétrolières, et négatif dans le cas contraire.

Les premières remarques que suggère le solde budgétaire de référence sont les suivantes :

- L'ajustement permet d'augmenter le montant de l'épargne financière en période de hausse des recettes pétrolières et d'accentuer la baisse de l'épargne financière en période de baisses de recettes pétrolières. En définitive, en cas de forte baisse des recettes pétrolières, le montant de l'ajustement à la baisse de l'épargne financière peut être supérieur à 20 % des recettes pétrolières de l'année (qui correspond au montant de l'épargne à constituer dans une situation neutre). Il devient donc possible pour un État d'utiliser cette épargne pour financer son déficit. Dans un tel contexte, le solde budgétaire de référence serait obtenu par un ajout au solde budgétaire global du montant net de l'épargne financière prévisionnelle de l'année).
- La règle de l'épargne financière a l'avantage d'une grande simplicité : elle répond bien à l'objectif de soutenabilité à long terme des finances publiques et permet une accumulation d'actifs financiers en fonction de l'importance des ressources pétrolières. Elle répond partiellement à la volonté d'une politique contra-cyclique puisque l'exigence d'épargne financière est réduite (voire même annulée) lorsque les recettes pétrolières baissent (et inversement dans le cas d'une hausse).

Le tableau ci-après constitue un exemple détaillé du calcul du Solde Budgétaire de Référence de la CEMAC pour l'année 2021.

Tableau 27 : Calcul détaillé du Solde Budgétaire de Référence de la CEMAC pour l'année 2021

Numéro		2018	2019	2020	2021
1	Recettes budgétaires (en milliards de Francs CFA)	9195,2	9764	7990,1	9133,3
2	dont Recettes pétrolières	3884,9	3936,5	2699	3445,6
3	Dons (en milliards de Francs CFA)	363,9	373,8	557	275,4
4	Dépenses budgétaires (en milliards de Francs CFA)	9649,2	10202,2	9600,3	10190,9
5	PIB nominal (en milliards de Francs CFA)	53171,7	55143,6	51458,5	57970,8
6	Solde Budgétaire Global, dons compris (SBG) = 1+34	-90,1	-64,4	-1053,2	-782,2
7	Solde Budgétaire Global / PIB (SBG/PIB) = 6/5	-0,2%	-0,1%	-2,0%	-1,3%
8	Recettes pétrolières / PIB (RP/PIB) = 2/5	7,3%	7,1%	5,2%	5,9%
9	20% x Recettes pétrolières / PIB (20%RP/PIB) = 20% x 8	1,5%	1,4%	1,0%	1,2%
10	Moyenne des Recettes pétrolières / PIB des trois dernières années = moyenne ((RP/PIB)n-1, (RP/PIB)n-2, (RP/PIB)n-3)) (Ici se référer à la ligne 8)				6,6%
11	Variation des Recettes pétrolières / PIB = 8-10				-0,6%
12	80% x Variation des Recettes pétrolières / PIB = 80% x 11				-0,5%
13	Epargne financière sur ressources pétrolières / PIB (EFRP/PIB) = 9+12				0,7%
14	Solde Budgétaire de Référence / PIB (SBR/PIB) = 7-13				-2,0%

Source : Commission de la CEMAC

BIBLIOGRAPHIE

Rapport de Surveillance Multilatérale 2022 et 2023 et perspectives pour 2024 et 2025, octobre 2024 ;

Rapport intérimaire 2024 de la Cellule Nationale de Surveillance Multilatérale du Cameroun, juin 2025 ;

Rapport 2024 de la Cellule Nationale de Surveillance Multilatérale du Congo, juin 2025

World Economic Outlook, FMI, octobre 2025.

Contribution à l'élaboration du Rapport de Surveillance Multilatérale 2024 et perspectives 2025 - 2026

1. Cellules Nationales de Surveillance Multilatérale

- Cameroun
- Centrafrique
- Congo
- Gabon
- Guinée Équatoriale
- Tchad

2. Cellule Communautaire de Surveillance Multilatérale

- NGUEMENI Jean-Claude, Directeur de la Surveillance Multilatérale, Commission de la CEMAC ;
- DIFFO NIGTIOP POP Georges, Conseiller Economique, Commission de la CEMAC ;
- Samuel GBAZA, Chef de Cabinet du Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière, Commission de la CEMAC ;
- BESSE NGNIAH Bertrand, Chef de Service du Suivi des économies nationales, Commission de la CEMAC ;
- Clen Dorel MALEO BATOUMOUENI, Adjoint au Directeur des Etudes, de la Recherche, de la Statistique et des Relations Internationales, chargé du Pôle Statistique, BEAC ;
- BATOUMEN, Cadre supérieur à la Direction des Etudes, de la Recherche, de la Statistique et des Relations Internationales, BEAC ;
- MAZOUKANDI Guy Martin, Chef de Division de la Planification Stratégique, BDEAC ;
- Agapito NGUEMA ONA MBA, Directeur des Etudes générales et des Relations internationales, COBAC ;
- Didier LOUKAKOU, Directeur des Affaires Juridiques et de la Réglementation, COSUMAF.

3. Collège de Surveillance Multilatérale

- Cameroun
- RCA
- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- Tchad

○ **Commission de la CEMAC :**

- Baltasar ENGONGA EDJO’O, Président de la Commission de la CEMAC ;
- Nicolas BEYEME-NGUEMA, Commissaire en charge du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière ;
- NGUEMENI Jean-Claude, Directeur de la Surveillance Multilatérale ;
- Georges DIFFO NIGTIOPPOP, Conseiller Economique ;
- Jovin Ange IWANGOU, Directeur des Etudes Economiques ;
- Samuel GBAZA, Chef de Cabinet du Commissaire en charge du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière ;
- BESSE NGNIAH Bertrand, Chef de Service du Suivi des économies nationales.

○ **BEAC :**

- Evrard Ulrich MOUNKALA, Directeur des Études, de la Recherche, de la Statistique et des Relations Internationales ;
- Clen Dorel MALEO BATOUMOUENI, Adjoint au Directeur des Études, de la Recherche, de la Statistique et des Relations Internationales, en charge du Pôle Statistique.

○ **BDEAC :**

- TAGO Laurent Blaise, Coordonnateur Général des Services.

○ **COBAC :**

- Agapito NGUEMA ONA MBA, Directeur des Etudes générales et des Relations internationales ;
- Loménie MONGOUO AKOUALA, Adjoint au Directeur de la Surveillance Permanente.

○ **COSUMAF :**

- SIAKEN Jean Armel, Directeur de Cabinet de la Présidente de la COSUMAF ;
- Didier LOUKAKOU, Directeur des Affaires Juridiques.

○ **GABAC :**

- NGUIFFEU TAJOUO Eddy, Directeur des Etudes et de la Prospective par intérim.

○ **BVMAC :**

- Louis BANGA NTOLO, Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l’Afrique Centrale.

○ **SECRETARIAT PERMANENT DU PREF-CEMAC :**

- Pr DJIENA WEMBOU Michel-Cyr, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC ;

- Pr AKONO Etienne Bienvenu, Conseiller du Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC.